

COMPTES DE L'AGENCE POUR 2009

Imprimé par
l'Agence internationale de l'énergie atomique
Août 2010

Rapport du Conseil des gouverneurs

1. Conformément à l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier [1], le Conseil des gouverneurs communique aux États Membres de l'Agence le rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour 2009.
2. Le Conseil, ayant examiné le rapport du Vérificateur extérieur et l'introduction du Directeur général aux comptes, et les comptes eux-mêmes, soumet à la Conférence générale le projet de résolution ci-après.

La Conférence générale,

Vu l'alinéa 11.03 b) du Règlement financier,

Prend acte du rapport du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Agence pour l'exercice 2009, ainsi que du rapport présenté par le Conseil des gouverneurs à ce sujet [*].

[*] GC(54)/3

[1] INFCIRC/8/Rev.2

Cinquante-quatrième session ordinaire**Comptes de l'Agence pour 2009****Table des matières**

	<u>Page</u>
Table des matières	iii
Introduction et événements financiers marquants	1
Description des responsabilités du Directeur général et déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2009	8
Partie I - Opinion du Vérificateur	11
- Rapport du Vérificateur extérieur sur la vérification des comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	13
Partie II - États financiers	
I État des recettes et des dépenses et modification des réserves et des soldes des fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	61
II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009	62
III État des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	63
IV État des crédits ouverts au budget ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	64
IV.1 État de la partie opérationnelle et courante du budget ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	65
IV.2 État de la partie investissements essentiels du budget ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	66
(État supplémentaire A) État des soldes non engagés des crédits ouverts en 2008 pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	67
Part III - États complémentaires	
S1 Fonds du budget ordinaire – Contributions au budget ordinaire - état au 31 décembre 2009	71
S2 Fonds de roulement - état au 31 décembre 2009	75
S3 Avances au Fonds de roulement - état au 31 décembre 2009	76
S4 Fonds du budget ordinaire – état des excédents de caisse au 31 décembre 2009	80
S5 Fonds du budget ordinaire	81
I. Parts des États Membres dans l'excédent de caisse de 2008	81
II. Autres Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions au 31 décembre 2009	84

S6	Budget ordinaire de 2009 – État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2009	85
	(État supplémentaire A) Soldes non engagés des crédits ouverts en 2008 État récapitulatif par chef de dépense au 31 décembre 2009	86
S7	État récapitulatif des dépenses par grande catégorie et par groupe de fonds au 31 décembre 2009	87
S8	Contributions au Fonds de coopération technique – état au 31 décembre 2009	88
S9	Programme de coopération technique	
	a Dépenses de programme recouvrables - état au 31 décembre 2009	93
	b Coûts de participation nationaux au 31 décembre 2009	94
S10	Comptes courants au 31 décembre 2009	97
S11	Dépôts en banque au 31 décembre 2009	98
S12	Fonds du marché monétaire AAA émis par les gouvernements et bons du trésor au 31 décembre 2009	99
S13	Encaisse, comptes courants et comptes de dépôt bancaires et autres équivalents de liquidités par groupe de fonds et fonds au 31 décembre 2009	100
Partie IV - Notes aux états financiers		101
Partie V - Annexes		
A1	Fonds du budget ordinaire – Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	119
A2	Fonds de coopération technique - Ressources prévues et effectives pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	120
A3	Ressources mises à la disposition de l'Agence	
	a par les États Membres pour 2009 (contributions en espèces et en nature)	121
	b par des donateurs autres que les États Membres pour 2009 (contributions en espèces et en nature)	125
	c par programme sectoriel pour 2009 (contributions en espèces et en nature)	126

Comptes de l'Agence pour 2009

A. Introduction et événements financiers marquants

1. J'ai l'honneur de soumettre ci-après les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le rapport du Vérificateur extérieur au Conseil des gouverneurs sur la vérification des comptes figure dans la partie I. Les comptes de l'Agence sont présentés dans les parties II et III constituées respectivement par les états financiers I à IV et les états complémentaires S1 à S13. La partie IV, intitulée « Notes aux états financiers », décrit l'objet et le financement des fonds et les pouvoirs en vertu desquels ils sont administrés, ainsi que les principes comptables essentiels appliqués par le Secrétariat dans l'établissement des états financiers et des états complémentaires. Les notes donnent des informations complémentaires sur des éléments et des événements importants qui pourraient influencer sur la situation financière de l'Agence ou sur celle de fonds en sa possession ou sous son contrôle. Les annexes (partie V) présentent des informations qui, conformément aux normes comptables actuelles pour le système des Nations Unies, n'apparaissent plus sous la forme d'états financiers, d'états complémentaires ou de notes, mais qui sont jugées utiles pour les États Membres.

A.1. Principales modifications

2. Il n'y a pas de modifications importantes de la présentation cette année. L'état financier du crédit au budget ordinaire (état financier IV) comporte deux parties : l'État financier de la partie opérationnelle et continue du budget ordinaire (état financier IV.1) et l'État financier des investissements essentiels du budget ordinaire (état financier IV.2). Les états financiers comprennent en outre des états supplémentaires et des états complémentaires qui rendent compte de la situation, au 31 décembre 2009, du solde non engagé des crédits ouverts pour 2008. Il s'agit de l'état financier IV (supplémentaire A) et de l'état complémentaire 6 (supplémentaire A).

3. Le Fonds général comprend de nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires (groupe de fonds III) comme le montre l'annexe A.

4. Le Fonds général comprend de nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (groupe de fonds IV) comme le montre l'annexe B.

A.2. Événements financiers marquants

A.2.1. En général

5. À la fin de 2009, le montant total des liquidités et des équivalents de liquidités détenus par l'Agence s'élevait, tous groupes de fonds confondus, à 266,3 millions d'euros (212,7 millions d'euros en 2008).

A.2.2. Groupe de fonds I. Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement

6. Les ouvertures de crédits initialement approuvées d'un montant de 296,3 millions d'euros pour les dépenses ordinaires opérationnelles et continues du budget ordinaire, et de 5,5 millions d'euros pour les investissements essentiels, au taux de change de 1 \$ pour 1 € ont été réévaluées à 280 millions d'euros et 5,1 millions d'euros en appliquant le taux de change moyen de 1,3893 \$ pour 1 € conformément à la résolution GC(52)/RES/5.

7. Les liquidités et équivalents de liquidités du Fonds du budget ordinaire, y compris le Fonds de roulement, ont baissé, passant de 75,7 millions d'euros en 2008 à 65,9 millions d'euros en 2009. Par conséquent, le flux de trésorerie a été moins satisfaisant que l'année précédente. Sur l'ensemble des liquidités, le montant de 17,6 millions d'euros (31 millions d'euros en 2008 pour 2009) représente des paiements pour 2010 versés en avance par certains États Membres.

8. Les contributions régulières ont augmenté par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 278,8 millions d'euros pour l'année considérée, contre 270,5 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du budget pour 2009 par rapport à 2008. Le montant total des contributions régulières non acquittées à la fin de l'année était de 30,5 millions d'euros contre 38 millions d'euros à la fin de 2008.

9. J'ai le plaisir d'annoncer qu'il y avait un léger excédent de caisse pour 2008 de 200 000 euros. Il s'explique par le versement de contributions d'un montant de 27,2 millions d'euros au titre d'exercices antérieurs.

10. L'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses en 2009, qui s'élève à 1,5 million d'euros (contre un excédent de 1,3 million en 2008), se décompose comme suit :

	<u>Millions d'euros</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde non utilisé des crédits ouverts (état financier IV)	(0,5)	(0,6)
Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées (Annexe A1)	(1,3)	1,9
Contributions régulières des nouveaux États Membres	<u>0,3</u>	<u>0,0</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état financier I)	<u>(1,5)</u>	<u>1,3</u>

11. L'insuffisance des recettes par rapport aux dépenses est principalement liée à la baisse des taux d'intérêt, qui découle de la crise financière mondiale. Les intérêts perçus en 2009 s'élèvent à 1 million d'euros alors que le montant estimé dans le budget était de 2,7 millions d'euros.

A.3. Groupe de fonds II. Fonds général – Fonds de coopération technique

12. Les ressources du Fonds ont augmenté, le total des contributions promises s'élevant à 79,9 millions de dollars (75,9 millions de dollars en 2008) pour un objectif de 85 millions de dollars (80 millions de dollars en 2008). Les liquidités ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, soit 73,5 millions de dollars (50,9 millions d'euros) contre 62,2 millions de dollars en 2008. Environ 18,7 % de ces liquidités sont détenus en monnaies difficiles à utiliser. L'Agence poursuit ses efforts pour réduire ces montants détenus.

A.4. Autres groupes de fonds

13. Les liquidités des groupes de fonds III, IV et VI sont indiquées dans l'état II. Ces fonds sont alimentés par des contributions extrabudgétaires d'États Membres ou d'établissements d'États Membres reçues avant la mise en œuvre des activités correspondantes, ou dans le cadre d'accords de financement avec l'ONU ou d'autres organisations internationales et d'accords avec les donateurs. Ces ressources ont augmenté pour s'établir à 149,5 millions d'euros contre 93,5 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Cette augmentation des liquidités dans ces groupes de fonds s'explique principalement par le versement de 36,3 millions d'euros (52,3 millions de dollars) pour la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) proposée de l'AIEA. Étant donné que le Conseil des gouverneurs n'a pas encore approuvé la création d'une telle banque, ces contributions n'ont pas été acceptées officiellement par le Directeur général.

(Signé)

YUKIYA AMANO
Directeur général

ANNEXE A

Nouveaux comptes dans le cadre du Fonds pour les programmes extrabudgétaires **(groupe de fonds III)**

- **Argentine** – pour une contribution en euros destinée à appuyer les activités de l'Agence relatives au projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO).
- **Chine** – pour une contribution en euros destinée au centre national chinois de surveillance de l'environnement marin (NMEMC) pour appuyer les tests de compétences sur les métaux traces et les composés organiques présents dans des échantillons de sédiments qui seront réalisés par les Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA.
- **République tchèque** – pour une contribution en euros destinée à appuyer la mise à niveau du Laboratoire des matières nucléaires, dans le cadre de la modernisation du Laboratoire d'analyse pour les garanties (LAG) de l'Agence, afin de pérenniser les capacités du LAG dans le domaine de l'analyse destructive des matières nucléaires en renforçant l'infrastructure de laboratoire en temps voulu et de manière efficiente.
- **Inde** – pour une contribution en euros destinée à appuyer les activités de l'Agence relatives au projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO).
- **Finlande** – pour une contribution en euros destinée à appuyer les activités liées aux voyages au titre de son programme d'appui aux garanties.
- **Monaco** – pour une contribution en euros de la Fondation Prince Albert II de Monaco destinée à appuyer la mise en œuvre d'activités au titre du programme de l'AIEA intitulé « Protection des environnements marin et terrestre ».
- **Pays-Bas** – pour une contribution en euros destinée aux services d'un expert à titre gracieux au Département des garanties de l'Agence.
- **Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)** – pour une contribution en euros destinée à appuyer la Conférence ministérielle sur l'énergie nucléaire organisée en Chine par l'AIEA.
- **Fonds OPEP pour le développement international** – pour une contribution en dollars des États-Unis, conformément à l'accord de subvention signé entre l'AIEA et le fonds OPEP, destinée à appuyer le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT).
- **Suède** – pour une contribution en euros destinée à appuyer les activités liées aux voyages au titre du Programme d'appui aux garanties.
- **Procter and Gamble (P&G)** – pour une contribution en euros de la société Procter and Gamble destinée à appuyer le projet sur l'évaluation des risques liés aux surfactifs dans les environnements côtiers au titre du programme de l'Agence intitulé « Évaluation et gestion des environnements marin et terrestre ».
- **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** – pour une contribution en euros destinée aux services d'un expert fourni à titre gracieux au Département des garanties de l'Agence.

- **Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNTFHS)** – pour une contribution en dollars des États-Unis destinée à appuyer la participation de l'AIEA au projet interinstitutions sur la sécurité des personnes et communautés des zones touchées par l'accident de Tchernobyl grâce à la diffusion d'informations au niveau local (Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl).
- **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets** – pour une contribution en euros destinée à appuyer le projet PNUD/FEM sur le grand écosystème marin de la mer Jaune.

ANNEXE B

Nouveaux comptes dans le cadre du Fonds extrabudgétaire de coopération technique (groupe de fonds IV)

- **Australie, FSN-CT** – pour les fonds transférés du Fonds pour la sécurité nucléaire au FCT à destination des participants venus de Chine pour assister à un cours de CT en Australie.
- **Accord régional de coopération pour l’Afrique (AFRA), CT** – pour des contributions en dollars des États-Unis, qui devraient atteindre jusqu’à 1 million de dollars, de divers pays africains destinées à la partie non financée des projets a/.
- **Canada, FSN-CT** – pour les fonds transférés du Fonds pour la sécurité nucléaire au Fonds Sécurité nucléaire-CT en euros pour dispenser un cours de CT.
- **Commission des communautés européennes, FSN-CT** – pour les fonds transférés du Fonds pour la sécurité nucléaire au Fonds Sécurité nucléaire-CT en euros pour appuyer un cours régional sur les fondements de la protection physique des matières et des installations nucléaires dans le cadre du projet de CT RAF/9/041.
- **Norvège, CT** – pour une contribution en euros destinée à appuyer le projet de CT IRA/9/018 – Infrastructure réglementaire pour l’autorisation et le contrôle des installations nucléaires et radiologiques en Iran.
- **Suède, FSN-CT** – pour les fonds transférés du Fonds pour la sécurité nucléaire au Fonds Sécurité nucléaire-CT pour appuyer le projet de CT RER/9/102 - Mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la sécurité nucléaire.
- **États-Unis d’Amérique, CT** – pour une contribution en dollars des États-Unis du Département de l’énergie (« Bureau de l’Initiative pour la réduction de la menace mondiale ») aux pays de l’UE et d’Afrique à l’appui du projet de CT RER/3/006 – Appui pour la réexpédition, la gestion et le stockage définitif du combustible nucléaire neuf et/ou utilisé des réacteurs de recherche.
- **Fonds d’affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** – pour des contributions en dollars des États-Unis destinées à des projets financés par le PNUD/FEM.
- **Programme des Nations Unies pour le développement** – pour une contribution en dollars des États-Unis destinée au PNUD/FEM.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES COMPTES
AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Responsabilités du Directeur général

Le Règlement financier stipule que le Directeur général tient la comptabilité nécessaire en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies et qu'il établit des comptes annuels indiquant les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Agence internationale de l'énergie atomique durant l'exercice et leur situation financière respective à la fin de cet exercice, ainsi que l'utilisation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'Agence. Le Directeur général est également tenu de fournir tous autres renseignements financiers qu'il peut juger nécessaires ou utiles ou que le Conseil peut demander.

Le Directeur général doit établir des règles de gestion financière et des procédures détaillées pour servir de base aux états financiers ainsi que pour assurer une gestion financière efficace et économique et la garde effective des avoirs de l'Agence. Il doit également exercer un contrôle financier interne permettant de procéder efficacement à l'examen des transactions financières en vue d'assurer la régularité des opérations d'encaissement, de dépôt et d'emploi de tous les fonds et autres ressources financières de l'Agence ; la conformité des dépenses avec les ouvertures de crédits approuvées par la Conférence générale, les décisions du Conseil sur l'emploi des ressources destinées au programme de coopération technique ou toute autre autorisation régissant les dépenses au titre des ressources extrabudgétaires ; et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Agence.

Déclaration de conformité des comptes avec le Règlement financier

Nous confirmons par la présente que les comptes ci-joints, constitués par les états financiers I à IV, les états complémentaires S1 à S13 et les notes explicatives, ont été établis conformément à l'article XI du Règlement financier, en tenant dûment compte des normes comptables pour le système des Nations Unies.

(Signé) YUKIYA AMANO
Directeur général

(Signé) GARY A. EIDET
Directeur, Division du budget et des finances

29 mars 2010

PARTIE I

Lettre du Vérificateur extérieur au Président du Conseil des gouverneurs

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs
Agence internationale de l'énergie atomique
1400 VIENNE
Autriche

Le 31 mars 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui m'ont été soumis par le Directeur général en application de l'alinéa 11.03 a) du Règlement financier. J'ai vérifié ces états et exprimé mon opinion à leur sujet.

En outre, conformément à l'article 12.08 du Règlement financier, je sou mets mon rapport sur les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Je vous prie d'agrée r, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Norbert Hauser
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale
Allemagne
Vérificateur extérieur

Bonn, le 31 mars 2010

OPINION DU VÉRIFICATEUR

CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR CONCERNANT LES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport sur les états financiers

J'ai vérifié les états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui comprennent l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2009, et l'état des recettes et des dépenses et des modifications des réserves et des soldes des fonds, l'état des mouvements de trésorerie, l'état des crédits ouverts (états I à IV) et les états complémentaires S-1 à S-13 pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, et un résumé des politiques comptables essentielles et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation correcte de ces états financiers conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Cette responsabilité recouvre les éléments suivants : conception, application et actualisation de contrôles internes sur la préparation et la présentation correcte d'états financiers exempts d'erreurs importantes, intentionnelles ou non, choix et application des politiques comptables appropriées, et élaboration d'estimations comptables raisonnables pour les circonstances.

Responsabilité du vérificateur

Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé. J'ai procédé à la vérification conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que je me conforme aux exigences déontologiques et que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes.

Une vérification consiste à appliquer des procédures pour obtenir des justificatifs des montants et des indications figurant dans les états financiers. Les procédures sont choisies en fonction du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques d'erreur importante, intentionnelle ou non, dans les états financiers. Pour évaluer ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes concernant la préparation et la présentation correcte des états financiers de l'entité afin de définir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, mais non d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification consiste également à évaluer l'adéquation des politiques comptables appliquées et l'acceptabilité des estimations comptables établies par la direction ainsi que la présentation générale des états financiers.

J'estime que les justificatifs que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés comme base de mon opinion.

Opinion

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière de l'Agence internationale de l'énergie atomique au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur d'autres exigences juridiques ou réglementaires

En outre, mon opinion est que les opérations de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui sont venues à mon attention ou que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui contient des informations et des observations complémentaires sur les états financiers et la présente opinion.

(Signé) Norbert Hauser
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale
Allemagne
Vérificateur extérieur

Bonn, le 31 mars 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR SUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

➤	A. Synthèse	(paragraphe 1 à 66)
	A.1. Portée et approche de la vérification	(paragraphe 1 à 8)
	A.2. Principales constatations et recommandations résultant de la vérification	(paragraphe 9 à 66)
➤	B. Analyse des états financiers	(paragraphe 67 à 90)
	B.1. Généralités	(paragraphe 67)
	B.2. Avoirs	(paragraphe 68 à 82)
	B.3. Recettes et dépenses	(paragraphe 83 à 85)
	B.4. Contributions volontaires	(paragraphe 86 à 90)
➤	C. Constatations détaillées pour 2009	(paragraphe 91 à 246)
	C.1. Questions financières	(paragraphe 91 à 101)
	C.2. Questions budgétaires	(paragraphe 102 à 106)
	C.3. Questions administratives	(paragraphe 107 à 171)
	C.4. Sécurité nucléaire	(paragraphe 172 à 180)
	C.5. Coopération technique	(paragraphe 181 à 217)
	C.6. Technologie de l'information	(paragraphe 218 à 246)
➤	D. Suite donnée à mes constatations et mes recommandations de l'an dernier et des années précédentes	(paragraphe 247 à 260)
➤	E. Autres questions	(paragraphe 261 à 264)
	E.1 Cas de fraude ou de présomption de fraude	(paragraphe 261)
	E.2 Pertes d'avoirs, passation par profits et pertes, et versements à titre gracieux	(paragraphe 262 à 264)
➤	F. Remerciements	(paragraphe 265)

A. SYNTHÈSE

A.1. PORTÉE ET APPROCHE DE LA VÉRIFICATION

A.1.1. Portée de la vérification

Vérification des comptes et de la performance de l'AIEA, principes régissant ma vérification.	1. J'ai vérifié les comptes de l'AIEA pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009, conformément à l'article XII du Règlement financier et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes, qui est annexé à ce règlement. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Ces normes exigent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs importantes. La direction de l'Agence est responsable de l'établissement de ces états financiers, et je suis chargé d'exprimer une opinion à leur sujet en me fondant sur les pièces justificatives que j'ai obtenues au cours de ma vérification.
Vérification des états financiers.	2. Les états financiers de l'AIEA, accompagnés de mon rapport de vérification et de l'opinion que j'ai formulée à ce sujet, ont été soumis au Directeur général, conformément aux règles applicables pertinentes. Le Directeur général a pris note du contenu de mon rapport sans autres observations.
Contrôles de performance.	3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières de l'Agence, j'ai procédé à des examens en application du paragraphe 5 du mandat additionnel régissant la vérification des comptes. En vertu de ce paragraphe, je peux formuler les observations que je juge nécessaires sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes et, en général, les incidences financières des pratiques administratives actuelles.

A.1.2. Objectif de la vérification

Contrôles financiers pour la formulation d'une opinion.	4. La vérification avait principalement pour but de me permettre de me faire une opinion sur le point de savoir si les dépenses enregistrées pendant l'année avaient été encourues aux fins approuvées par la Conférence générale, si les recettes et les dépenses étaient classées et enregistrées comme il convient, conformément au Règlement financier de l'Agence, et si les états financiers présentaient convenablement la situation financière au 31 décembre 2009.
Vérification de l'optimisation des ressources pour la formulation de conseils.	5. En outre, j'ai aussi, dans une large mesure, examiné la performance de l'Agence pour déterminer si les dépenses sont encourues selon les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités. Ceci me permet de poursuivre mon objectif, qui est de donner des conseils constructifs plutôt que de formuler des critiques à posteriori.

A.1.3. Approche de la vérification

Des contrôles directs approfondis m'ont convaincu de l'exactitude des relevés de l'Agence.

Mes collaborateurs ont effectué des contrôles par sondage des relevés comptables selon que de besoin.

6. Mon opinion est fondée sur des contrôles directs approfondis dans toutes les parties des états financiers. En outre, j'ai procédé à un examen pour m'assurer que les états financiers correspondaient exactement aux relevés comptables de l'Agence et étaient présentés convenablement.

7. Ma vérification a comporté un examen d'ensemble et les contrôles par sondage des relevés comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugé nécessaires en la circonstance. Ces procédures de vérification servent avant tout à se former une opinion sur les états financiers de l'Agence.

A.1.4. Conclusion de la vérification

Aucune insuffisance importante n'affecte l'opinion formulée après la vérification. J'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers.

8. En dépit des observations formulées dans le présent rapport, mon examen n'a révélé aucune insuffisance ou erreur que je considère comme importante pour l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En 2009, conformément à la pratique normale, mes collaborateurs ont consigné des constatations supplémentaires à l'intention des hauts responsables de l'Agence. Aucun de ces points n'a influé sur mon opinion concernant les états financiers et les états complémentaires de l'Agence, et j'ai émis une opinion qui n'est assortie d'aucune réserve sur les états financiers de l'Agence pour 2009.

A.2. PRINCIPALES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION

A.2.1. Objets des contrôles de performance en 2009

Résultats d'une autre mission sur le terrain concernant la coopération technique.

9. J'ai présenté les résultats de missions sur le terrain dans chacun de mes précédents rapports. En 2009, mes collaborateurs ont effectué une autre mission sur le terrain portant sur les aspects régionaux, dont les résultats confortent mes constatations précédentes. Je résume en outre les résultats des missions sur le terrain effectuées au cours des six dernières années dans le but d'améliorer la coopération entre les organismes des Nations Unies (section C.5).

Une autre mission sur le terrain a eu lieu sur les projets sur la sécurité nucléaire financés par l'UE.

10. Mes collaborateurs ont en outre effectué des missions sur le terrain dans quatre pays en 2009 sur les projets de surveillance aux frontières financés par l'Union européenne (UE). Nous avons combiné notre plan de travail avec les exigences de l'UE pour avoir une assurance supplémentaire de ce que l'argent a été dépensé de manière économique. Nous espérons que cela évitera d'autres missions de vérification coûteuses de la Commission européenne (CE) à l'AIEA (section C.4).

Autres questions et suivi.

11. Mon rapport comporte aussi un suivi des recommandations contenues dans mes rapports pour 2008 et des exercices antérieurs et des observations sur d'autres questions résultant de la vérification des états financiers de l'Agence pour 2009 (chapitre D).

Aspects de la performance couverts par le présent rapport :

12. Pour 2009, les contrôles de performance sur lesquels ont été axées les activités de mes collaborateurs ont surtout porté sur les domaines suivants :

Gestion de la trésorerie et politique d'investissement	13. Mes collaborateurs ont une fois encore analysé la situation financière de l'Agence et les placements effectués dans diverses banques. Je pense que cela est particulièrement important compte tenu des risques dus à la crise financière (chapitre B).
Normes comptables internationales du secteur public	14. Le rapport contient aussi une mise à jour sur la décision de l'Agence d'adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sur les progrès accomplis (section C.1.1).
Les visites de vérification d'un donateur en plus de mes vérifications normales sont toujours à l'ordre du jour.	15. Depuis 2006, je fais état de la condition imposée par l'UE qui exige d'effectuer des contrôles séparés sur place pour vérifier les dépenses des projets qu'elle finance. J'informe les États Membres des faits nouveaux survenus en 2009 (section C.3.1).
Contributions volontaires pour les activités de base	16. Fort des opinions du Groupe de vérificateurs externes des comptes, j'examine en outre les incidences de l'accroissement des contributions volontaires sur les programmes de l'Agence, notamment lorsque ce type de financement est utilisé pour des activités de base telles que les inspections au titre des garanties (section C.3.2).
Sensibilisation aux risques à l'Agence	17. J'examine aussi la question de la sensibilisation, au sein du Secrétariat, aux risques dans les domaines opérationnel et financier, et en ce qui concerne la réputation de l'Agence (section C.3.3).
Efficience des achats dans le domaine de la TI	18. En ce qui concerne les achats dans le domaine de la TI, on pourrait tirer parti de manière plus transparente des réductions de prix sur le marché des ordinateurs en utilisant une formule des fluctuations liées à l'indice du marché permettant aux prix d'augmenter et de diminuer avec les mouvements de prix sur le marché (sections C.3.4, C.6.2 et C.6.3).
Effets de la politique de rotation sur la performance de l'Agence.	19. Enfin, mon rapport examine les avantages et les inconvénients de la politique de rotation du personnel de l'Agence. Ayant analysé la situation actuelle, j'aimerais faire certaines propositions qui pourraient permettre d'éviter des décisions qui auront un effet néfaste sur l'Agence (C.3.5).

A.2.2. Récapitulation des constatations et des recommandations à l'intention du Secrétariat

A.2.2.1. Questions financières

20. Je réitère ma recommandation annuelle de recouvrer les arriérés de contributions régulières (par. 68 à 71).
21. J'invite le Secrétariat à poursuivre les négociations avec les États successeurs sur le problème des contributions régulières de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie (par. 72 à 76).
22. Tant que la crise persistera, le Secrétariat devrait continuer à donner la priorité à la sécurité des placements plutôt qu'à l'obtention des taux d'intérêts les plus élevés possibles (par. 83 à 85).
23. Après que le Conseil des gouverneurs a approuvé un « système mixte indicatif de calcul des contributions » pour le Fonds de coopération technique (FCT), j'invite le Secrétariat à compléter sa mise en œuvre en modifiant le Règlement financier en conséquence (par. 88 à 90).

24. J'encourage le Secrétariat à continuer de maintenir des contacts bilatéraux étroits sur des politiques comptables spécifiques et des questions de mise en œuvre avec mes collaborateurs et moi-même en ce qui concerne l'adoption des IPSAS (par. 91 à 99).

25. Je suis persuadé que toutes les décisions seront prises en temps voulu et je suggère de finaliser le travail en cours sur le Règlement financier (par. 100 et 101).

A.2.2.2. Questions budgétaires

26. Je réitère ma recommandation demandant que le Secrétariat envisage, avec la mise en œuvre des IPSAS, la budgétisation en comptabilité d'exercice (par. 102 et 103).

27. J'aimerais encourager le Secrétariat à poursuivre l'élaboration d'un concept de mise en commun thématique des ressources extrabudgétaires reflétant les priorités de l'Agence telles qu'elles sont définies par le Statut (par. 122 à 126).

A.2.2.3. Questions administratives

A.2.2.3.1 Politique de rotation du personnel

28. Je recommande que la base d'une politique révisée de rotation du personnel soit le maintien d'un équilibre approprié entre la nécessité de la mémoire institutionnelle et celle d'une arrivée régulière de connaissances et de compétences récentes (par. 152 à 171).

29. Je recommande en outre que l'on veille à une combinaison judicieuse de contrats à long terme et de contrats à durée déterminée dans tous les départements. Une attention particulière peut être accordée aux cas spéciaux, par exemple, celui des garanties (par. 161).

30. Je recommande d'augmenter le pourcentage du personnel de la catégorie des administrateurs ayant des contrats à long terme (par. 162).

31. Il faudrait redoubler d'efforts pour atteindre au moins l'objectif actuel du taux moyen de femmes de l'ONU (environ 37 % de femmes) dans le cadre d'une politique révisée de rotation du personnel (par. 164).

32. J'invite instamment le Secrétariat à utiliser plus activement les outils disponibles pour mettre fin à l'emploi du personnel peu performant, y compris les procédures relatives à la période d'essai, à l'insuffisance de la performance, ainsi que la résiliation de contrats au bout de trois, cinq ou sept ans, ou à la fin d'autres périodes de contrat. La rotation du personnel ne devrait être que le dernier des instruments utilisés pour se débarrasser du personnel peu performant (par. 166 à 169).

33. Enfin, je recommande l'introduction de rapports biennaux aux organes directeurs sur la mise en œuvre, les coûts et les avantages de la rotation du personnel (par. 170 et 171).

A.2.2.3.2 Gestion des ressources humaines

34. Le Secrétariat devrait rationaliser davantage son système de gestion des ressources humaines (RH). Je l'encourage à continuer sur la voie des améliorations (par. 168).

35. Je recommande que le Secrétariat fasse rapport aux États Membres sur les mesures prises pour réorganiser la gestion des RH, y compris leurs incidences financières et en matière de gestion un an, après l'achèvement du processus de réformes (par. 169).

A.2.2.3.3 Achats

36. En ce qui concerne la gestion basée sur les résultats (GBR), je recommande d'établir des mécanismes pour réduire le nombre de demandes de faible valeur et les frais administratifs au Bureau des services d'achat (MTPS) (par. 132 à 138).

37. Il était prévu qu'une stratégie d'achat à l'échelle de l'Agence soit finalisée au plus tard le 31 mars 2010, puis révisée et mise en œuvre chaque année à partir du 1^{er} janvier. Je recommande d'établir un plan d'achats à l'échelle de l'Agence et en outre de collecter et de combiner les demandes de chaque département (par. 136 et 137).

38. Les demandeurs devraient être autorisés à acheter directement des équipements standard, à condition qu'un accord de fourniture de base soit en vigueur avec le vendeur concerné avant la mise en œuvre de l'AIPS (par. 136 et 137).

A.2.2.4. Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN)

39. Je recommande de clarifier les responsabilités et la coopération des autorités locales avant la mise en service d'un portique de détection des rayonnements (par. 175 et 176).

40. Je recommande que le choix du site soit soumis à une analyse minutieuse et que sa fonctionnalité prévue fasse l'objet d'une évaluation générale avant l'installation du portique (par. 177).

41. Cela devrait aussi aider à assurer une alimentation en électricité adéquate et à protéger contre le vol ou le vandalisme (par. 178).

A.2.2.5. Coopération technique (CT)

A.2.2.5.1 Processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

42. Je recommande que le Secrétariat exerce son influence pour veiller à ce que les rapports d'étape sur les projets soient communiqués et les indicateurs clefs des projets définis (par. 187).

43. Je réitère ma recommandation selon laquelle les accords de projets de l'Agence doivent comporter une clause invitant les États Membres à coopérer avec les vérificateurs internes et externes de l'Agence (par. 188)

44. Étant donné que l'Agence ne travaille pas avec des représentants sur le terrain et ne reçoit pas d'informations suffisantes et fiables du terrain, je recommande l'établissement de liens étroits avec le coordinateur des Nations Unies dans le pays bénéficiaire partenaire (par. 190).

45. Je soutiens fermement l'idée de l'Agence de s'associer à d'autres partenaires et je considère qu'il est de la plus haute importance que le Secrétariat cherche dès maintenant à participer au processus du PNUAD lorsque cela est jugé nécessaire (par. 191).

A.2.2.5.2 Constatations récurrentes

46. J'encourage le Secrétariat à examiner les risques et les potentialités de toutes les nouvelles variétés végétales mises au point en consultation avec l'« Organisation mondiale de la propriété intellectuelle » (par. 195).

47. Le Secrétariat devrait envisager d'achever le glossaire de la CT en montrant clairement les rôles respectifs des accords régionaux et des projets ordinaires de CT (par. 197).

48. Le Secrétariat devrait stipuler que les projets durant plus longtemps que prévu devraient être considérés comme clos en s'appuyant sur des critères concrets de clôture (par. 198).

A.2.2.5.3 Coopération régionale

49. Je recommande vivement que le Secrétariat redouble d'efforts pour intensifier la coopération concernant les accords régionaux afin que tous les participants puissent en tirer parti (par. 207).

50. Le Secrétariat devrait assigner des objectifs clairement définis et réalisables à tous ses projets et appliquer une approche basée sur les résultats (par. 208 et 209).

51. Les lignes directrices et les règles d'application pour les accords régionaux devraient être simplifiées et rationalisées (par. 213).

52. Je recommande vivement que le Secrétariat veille à ce que les équipes nationales de projet aient des connaissances adéquates de la gestion des projets avant que ceux-ci ne soient approuvés (par. 214 et 215)

A.2.2.6. Technologie de l'information

53. En ce qui concerne les épreuves ordinaires d'intrusion, je recommande vivement que le Secrétariat veille à ce que des recommandations acceptées soient appliquées (par. 222).

54. Je recommande de réaliser les économies possibles en adaptant la configuration standard du matériel aux besoins de l'Agence. Pour réaliser des économies significatives, je m'attends à ce que les accords de fourniture de base tiennent compte de prix réduits et de normes techniques améliorées (par. 229).

55. Je recommande que le Secrétariat ne confie des tâches simples comme le déballage ou l'installation de pilotes d'imprimantes à un fournisseur pour 70 euros de l'heure, mais se charge lui-même de ces services (par. 234).

56. En ce qui concerne les prestataires de services externes, je recommande de garder les risques pour la sécurité de la TI et de l'information à un niveau aussi bas que possible (par. 235).

57. Je suggère de gérer les questions de sécurité de l'information sans ambiguïté et de manière cohérente et j'encourage le Secrétariat à continuer de clarifier les rôles et les responsabilités (par. 238).

58. Je recommande que le Secrétariat applique sans plus tarder les mesures nécessaires pour l'harmonisation et l'intégration des bases de données scientifiques et techniques à l'Agence (par. 245).

A.2.2.7. Autres questions

59. J'aimerais demander instamment au Secrétariat ainsi qu'aux États Membres d'examiner de près tout exercice futur de vérification de la CE. Celle-ci ne devrait être autorisée à effectuer aucune autre vérification tant qu'elle n'aura pas au préalable examiné les rapports de vérification interne ou externe et toutes les autres informations reçues par le donateur (par. 117).

60. J'aimerais recommander que le Secrétariat finalise la politique de gestion des risques de l'Agence et l'applique le plus rapidement possible (par. 131).

A.2.3. Recommandations à l'intention des États Membres

61. Je recommande à nouveau que les États Membres s'efforcent de mener à bien le processus de ratification pour la budgétisation biennale (par. 106).

62. Les États Membres devraient veiller à ce que les fonds des ressources extrabudgétaires ne remplacent pas des ressources du budget ordinaire prévisibles pour le financement des activités de base de l'organisation (par. 119).

A.2.4. Recommandations résultant des constatations de l'année précédente

63. Je réitère mes recommandations visant à renforcer la position du responsable de l'information car j'ai encore noté des problèmes importants dus à l'absence d'un décideur central (par. 255).

64. Les efforts déployés par le Secrétariat pour réaliser des synergies dans l'organisation des deux grandes entités de TI de l'Agence devaient être étendus et ciblés, et inclure une politique de reprise après sinistre (par. 257)

65. La protection contre les incendies est encore inadéquate au centre de données pour l'ensemble de l'Agence (par. 259).

66. La clôture de sécurité des laboratoires de Seibersdorf n'était pas encore achevée parce que les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles (par. 260).

B. ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

B.1. GÉNÉRALITÉS

Je fais rapport sur l'évolution de la situation financière de l'Agence sur une période de cinq ans.

67. Dans les paragraphes ci-après, je donne des informations sur les tendances et des informations de référence sur les cinq dernières années. À cette fin, mes collaborateurs ont encore analysé plusieurs des chiffres clés de l'Agence et leur évolution dans le temps depuis 2005.

B.2. AVOIRS

B.2.1. Contributions régulières à recevoir

Les arriérés de contributions régulières ont diminué en 2009.

68. En 2009, le niveau des arriérés de contributions régulières a diminué d'environ 7,5 millions d'euros. Quatre États Membres ont réglé des arriérés élevés, réduisant ainsi considérablement le montant total des contributions régulières non acquittées.

Exercice	2005	2006	2007	2008	2009
Contributions régulières à recevoir	44 797	59 357	41 804	38 015	30 507

Tableau 1 : Contributions régulières à recevoir (CRR) en milliers d'euros

(source : état complémentaire S1)

(Aux fins de comparaison, le montant pour 2005 a été recalculé au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre 2005)

Le total des arriérés de contributions régulières reste élevé, même s'il est le plus bas des cinq dernières années.

Le Secrétariat engage activement les États Membres à réduire les arriérés de contributions.

Les États Membres ayant des arriérés importants devraient tout mettre en œuvre pour honorer leurs obligations.

69. Toutefois, le montant des arriérés de plusieurs États Membres a encore augmenté en 2009, en partie de plusieurs millions d'euros. Je considère le montant total des arriérés comme trop élevé et inacceptable et je recommande que le Secrétariat poursuive ses efforts pour récupérer les fonds. Bien que des plans de versement aient été conclus et des contributions reçues, j'encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour recouvrer tous les arriérés.

70. Le Secrétariat engage activement les États Membres à réduire leurs arriérés de contributions. Des réunions sont organisées régulièrement avec les représentants des États Membres en retard dans le versement de leurs contributions pour l'exercice en cours, ainsi qu'avec les représentants des États Membres ayant des arriérés. En outre, le Secrétariat envoie trois fois par an des rappels écrits aux États Membres ayant perdu leur droit de vote. Un État Membre supplémentaire a conclu un plan de versement en 2009 (portant aujourd'hui à sept le nombre total de plans de versement).

71. Le Secrétariat a accompli d'importants efforts pour recouvrer les arriérés de contributions régulières. Je ne peux que prier les quelques États Membres ayant des arriérés importants de tout mettre en œuvre pour honorer leurs obligations. Contribuer à la prospérité de l'Agence en respectant le barème des quotes-parts convenu est aussi une question d'équité vis-à-vis des autres États Membres.

B.2.2. Arriérés de contributions régulières de l'ex-Yougoslavie

Les arriérés de contributions de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie s'élèvent à 2,3 millions d'euros.

L'ONU a décidé que les arriérés de contributions accumulés par l'ex-Yougoslavie jusqu'au 27 avril 1992 seraient répartis entre les États successeurs de l'ancienne République fédérative.

72. Les comptes de l'AIEA montrent que l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie a des arriérés de contributions de 2,3 millions d'euros. Cette somme correspond aux contributions non acquittées pour les exercices 1990 à 2001. Jusqu'aux comptes de l'Agence pour 2000, les arriérés de contributions de la « Yougoslavie » apparaissaient comme ceux d'un État Membre, des notes de bas de page expliquant qu'il s'agissait d'un arrangement provisoire en attendant que soit réglée la question de la participation du pays à l'Agence.

73. À sa 74^{ème} séance plénière, le 24 décembre 2008, la Cinquième Commission a décidé que les arriérés de contributions accumulés par l'ex-Yougoslavie jusqu'au 27 avril 1992 seraient répartis entre les États successeurs de la République socialiste de Yougoslavie, compte tenu des dates auxquelles les différents États concernés ont respectivement informé le Secrétaire général qu'ils avaient cessé d'exister en tant qu'entités constitutives de la République fédérative socialiste de Yougoslavie. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté cette décision le 19 mars 2009, à sa 63^{ème} session (A/RES/63/249).

À ce jour, à l'exception de contacts officieux, les États successeurs n'ont pas répondu au Secrétariat.

Un montant considérable doit être déduit des soldes dus aux divers fonds. Pour l'AIEA, un montant de 1,34 million d'euros passera donc par profits et pertes.

La décision de l'ONU doit être confirmée par le Conseil des gouverneurs.

74. Le 31 août 2009, le Secrétariat a pris contact avec les États successeurs de l'ex-Yougoslavie pour les informer de la résolution de l'Assemblée générale ainsi que des montants totaux dus et leur a demandé leurs vues sur la manière de régler le problème de ces arriérés à l'Agence. À ce jour, à l'exception de contacts officieux, les États successeurs n'ont pas répondu au Secrétariat.

75. Il faudrait peut-être passer par profits et pertes le solde net des contributions régulières non acquittées (1 347 638 €) par l'ex-Yougoslavie pour les exercices postérieurs au 27 avril 1992. Si cet accord est appliqué, l'AIEA pourrait encore réclamer un montant total de 861 070 € aux États successeurs. Le document de l'ONU reste silencieux sur la question des contributions volontaires. On ne sait pas encore s'il sera possible de recouvrer aussi des ressources extrabudgétaires d'un montant d'environ 800 000 dollars des États-Unis, mais je recommande de poursuivre les négociations avec les États successeurs.

76. La décision de l'Assemblée générale est directement applicable à tous les organismes des Nations Unies. Les institutions spécialisées et l'AIEA devront soumettre une décision à leurs organes directeurs après être parvenues à un accord avec les États Membres successeurs. Je prie donc instamment les États successeurs de répondre à l'initiative du Secrétariat et de trouver une solution conjointe à cette question. J'invite également le Secrétariat à préparer la décision du Conseil à ce sujet.

B.2.3. Encaisse et dépôts à terme

La situation de trésorerie est fortement influencée par les avances.

77. La situation générale de trésorerie de l'Agence est fortement influencée par les avances versées pour la Banque du combustible nucléaire prévue. Ce montant est inscrit au Groupe de fonds III, Fonds pour les programmes extrabudgétaires.

Exercice	Fonds du budget ordinaire	Fonds de coopération technique	Fonds pour les programmes extrabudgétaires	États Membres et organisations internationales	Fonds d'affectation spéciale
	Groupe de fonds I	Groupe de fonds II	Groupe de fonds III	Groupe de fonds IV	Groupe de fonds VI
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
2005	66 559 210	49 808 040	65 312 023	19 672 440	1 556 807
2006	46 276 865	42 764 541	58 933 530	18 240 010	2 640 876
2007	65 784 115	42 805 495	61 326 960	18 387 852	3 076 456
2008	75 702 191	43 491 916	68 410 930	22 663 006	2 402 922
2009	65 862 656	50 923 935	118 228 390	25 691 863	5 620 773

Tableau 2 : Encaisse et dépôts à terme en euros au 31 décembre (source : état financier II)

(Aux fins de comparaison, les montants pour 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre 2005)

Les liquidités du budget ordinaire, qui avaient diminué de 10 millions d'euros, sont en grande partie engagées.

Les liquidités du FCT ne sont pas pleinement disponibles.

L'augmentation inhabituelle des ressources extrabudgétaires est due aux paiements anticipés d'États Membres pour la banque du combustible nucléaire prévue, lesquels ne peuvent encore être considérés comme des recettes.

La banque du combustible nucléaire n'a pas encore été approuvée par le Conseil des gouverneurs.

La participation de l'Agence à cette banque devrait être clarifiée avec les organes directeurs.

78. Par rapport à 2008, les liquidités du budget ordinaire ont diminué d'environ 10 millions d'euros (colonne 2). Cependant, une bonne partie de ces fonds est nécessaire pour couvrir les sommes dues (42 millions d'euros) ou est déjà engagée pour d'autres paiements après 2009 (14,6 millions d'euros). En termes budgétaires, plus de 56,6 millions d'euros ne sont donc pas disponibles pour d'autres engagements. De plus, la disponibilité de ces fonds doit encore être considérée à la lumière du montant total des versements anticipés faits par les États Membres en 2009 pour 2010, qui s'élevaient à 17,6 millions d'euros.

79. La disponibilité du montant total de l'encaisse et des dépôts à terme du Fonds de coopération technique en fin d'exercice (50,9 millions d'euros) est également limitée, car les ressources sont dans une large mesure déjà engagées. Comme les années précédentes, près d'un cinquième de ce montant (9,5 millions d'euros) est détenu dans des monnaies dont l'utilisation est soumise à des restrictions légales ou autres (voir l'état complémentaire 10).

80. L'augmentation des ressources extrabudgétaires (Groupe de fonds III) apparaît sous « Autres réserves », avec un chiffre d'environ 40 millions d'euros. Ce montant (37,3 millions d'euros) représente essentiellement des paiements anticipés de deux États Membres visant à financer les activités de l'Agence relatives à l'administration de la banque du combustible nucléaire. Étant donné que le Conseil des gouverneurs n'a pas encore pris de décision concernant l'établissement d'un programme extrabudgétaire à cette fin, ce montant ne peut pas encore être considéré comme une recette.

81. Dans le cadre de la Nuclear Threat Initiative (NTI), plus de 150 millions de dollars des États-Unis ont été promis. La banque du combustible nucléaire, qui devrait être financée grâce à ces ressources, n'a pas encore été approuvée par le Conseil des gouverneurs.

82. D'après les conditions de la NTI, les fonds (après plusieurs reports) devront être disponibles jusqu'en septembre 2010. Je recommande de clarifier d'urgence avec les organes directeurs la question de la participation de l'Agence à la banque du combustible nucléaire.

B.3. RECETTES ET DÉPENSES

L'Agence a ajusté sa politique d'investissement compte tenu de la crise du marché monétaire.

83. L'impact de la crise du marché monétaire et la forte baisse des taux d'intérêt, en particulier pour les investissements en dollars des États-Unis, a conduit l'Agence à ajuster sa politique d'investissement. Pendant l'exercice 2009, les taux d'intérêt ont diminué à moins de 1 %, alors qu'à la fin de l'exercice 2008, ils pouvaient encore atteindre environ 5 % pour les comptes de dépôt à terme et 3,5 % pour les comptes à vue.

La protection des avoirs de l'Agence a été améliorée pendant la crise actuelle.

84. Au cours de l'exercice 2008, l'Agence a déjà commencé à investir plus pour obtenir des taux d'intérêt raisonnables. Afin de diversifier son portefeuille et d'investir dans des instruments à court terme plus classiques, elle a décidé d'acquérir des emprunts d'État à court terme AAA (bons du Trésor des États-Unis) et des fonds du marché monétaire AAA émis par les gouvernements. Même si les taux d'intérêt de ces produits sont bien plus faibles que ceux offerts par les banques commerciales, la sécurité des avoirs de l'Agence a été renforcée. À la fin de l'exercice 2009, le montant total détenu dans ce type d'instruments équivalait à plus de 72 millions d'euros (voir l'état complémentaire S12).

Les investissements de l'Agence visent la sécurité.

85. Environ la moitié du montant détenu en bons du Trésor des États-Unis a trait aux avances versées pour la Banque internationale du combustible nucléaire (voir le paragraphe 80). J'apprécie que, dans un souci de stabilité financière, le Secrétariat ait donné la priorité à la sécurité des investissements plutôt qu'à la recherche des taux d'intérêt les plus élevés possibles.

B.4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

B.4.1. Recettes et dépenses

Les États Membres ont fait d'importantes contributions volontaires.

86. Les États Membres répondent de plus en plus à la demande de services de l'Agence en versant des contributions volontaires. Les chiffres pour les cinq années précédentes sont les suivants :

	2005	2006	2007	2008	2009
Fonds de coopération technique	62 562 302	60 847 122	60 329 704	54 101 725	61 325 762
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	33 262 587	29 042 936	42 160 968	29 648 407	58 054 310
Fonds extrabudgétaire de coopération technique	11 045 253	14 872 011	10 121 146	7 535 097	17 952 578
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	687 153	4 437 145	1 595 299	291 251	5 054 516
Total	107 557 295	109 199 214	114 207 117	91 576 480	142 387 166

Tableau 3 : Activités de CT et extrabudgétaires – recettes totales en euros
(source : état financier I)

(Aux fins de comparaison, les montants pour 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre 2005)

	2005	2006	2007	2008	2009
Fonds de coopération technique	61 136 120	66 061 986	60 973 083	53 202 892	62 365 729
Fonds pour les programmes extrabudgétaires	31 291 944	31 351 337	37 063 809	41 375 483	43 462 460
Fonds extrabudgétaire de coopération technique	9 430 799	16 962 882	11 363 934	7 441 949	11 382 543
Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	244 542	3 390 029	1 162 662	1 181 211	1 568 898
Total	102 103 405	117 766 234	110 563 488	103 201 535	118 779 630

Tableau 4 : Activités de CT et extrabudgétaires – dépenses totales en euros

(source : état financier I)

(Aux fins de comparaison, les montants pour 2005 ont été recalculés au taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro en vigueur au 31 décembre 2005)

Les recettes et les dépenses au titre du FCT ont augmenté d'environ 13 %.

87. Les recettes et les dépenses au titre du FCT ont augmenté d'environ 13 %, ce qui s'explique par la hausse (de 5 millions de dollars des États-Unis) du niveau de l'objectif convenu des contributions volontaires au FCT, qui s'établit à un total de 85 millions de dollars des États-Unis.

B.4.2. Pouvoir d'achat

Mes préoccupations concernant la perte de pouvoir d'achat du FCT sont levées si le « système mixte indicatif de calcul des contributions » est appliqué.

La proportion des contributions au FCT versées en euros devrait correspondre à celle des dépenses dans cette monnaie.

Le « système mixte indicatif de calcul des contributions » permettra d'établir l'objectif du FCT dans les deux monnaies à partir de 2011.

88. Dans mes deux derniers rapports, j'ai exprimé mes préoccupations concernant la perte de pouvoir d'achat du FCT lorsque le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro est défavorable (voir mon rapport de 2007, par. 90 à 93 et de 2008, par. 88 et 89). La structure des recettes dans ces monnaies devrait correspondre à celle des dépenses en dollars des États-Unis et en euros.

89. Dans mon rapport précédent, j'ai recommandé que le Secrétariat étudie des options pour obtenir une plus grande partie de versements en euros au Fonds de coopération technique (FCT) et faire correspondre autant que possible le ratio des contributions en euros à celui des dépenses dans cette monnaie (par. 88 et 89 de mon rapport de 2008).

90. Une proposition visant à régler cette question a été approuvée par le Conseil des gouverneurs le 3 août 2009. D'après cette proposition, l'objectif des contributions volontaires au FCT sera, à partir de 2011, établi en euros et en dollars des États-Unis pour correspondre aux dépenses escomptées dans ces deux monnaies (« système mixte indicatif de calcul des contributions »). Les changements correspondants à apporter au Règlement financier sont en cours d'élaboration.

C. CONSTATATIONS DÉTAILLÉES POUR 2009

C.1. QUESTIONS FINANCIÈRES

C.1.1. Normes comptables internationales du secteur public

C.1.1.1 Mise en œuvre à l'Agence

L'application des IPSAS à compter du 1 ^{er} janvier 2010 a été décidée par le Conseil des gouverneurs.	91. Le Conseil des gouverneurs a décidé d'adopter les IPSAS à compter du 1 ^{er} janvier 2010. J'ai l'honneur de présenter aux États Membres une mise à jour sur les faits nouveaux intervenus en 2009.
L'application des IPSAS devra être reportée au moins jusqu'en 2011.	92. L'application des IPSAS à l'AIEA dépend en grande partie du bon fonctionnement du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS). Le démarrage du projet AIPS a été reporté à l'été 2009, faute de ressources. D'après la planification du Secrétariat, la première phase de l'application de l'AIPS (phase 1) sera achevée avant la fin du premier trimestre de 2011. En conséquence, les comptes de l'Agence pourraient être établis conformément aux IPSAS au plus tôt pour 2011 (GOV/COM.9/OR.275, paragraphe 39).
Il n'est pas possible d'appliquer les IPSAS sans mettre en place un système fiable de planification des ressources.	93. J'ai souligné dans mon rapport de l'année dernière (voir par. 90 et suiv.) que la mise en place d'un système fiable de planification des ressources (ERP) était un facteur critique de réussite dans l'adoption des IPSAS. Et, en effet, le Programme alimentaire mondial, qui est la seule organisation du système des Nations Unies à avoir appliqué les IPSAS jusqu'à présent, avait déjà mis en place un système ERP bien avant que son administration et ses parties prenantes passent aux IPSAS.
L'AIPS et les IPSAS sont appliqués parallèlement Il ne faudrait pas oublier que les deux projets sont interdépendants.	94. L'AIEA prend les deux mesures en même temps. Cela crée un problème : d'une part, les IPSAS dépendent du bon fonctionnement du système ERP et, par ailleurs, il n'est pas possible de concevoir l'AIPS sans que des décisions n'aient été prises au sujet des IPSAS, par exemple pour savoir quel est le taux de change que devrait appliquer l'Organisation, il faut prendre une décision conforme aux IPSAS avant de pouvoir régler la question de la conception de l'AIPS.
Il existe encore plusieurs facteurs de risque à prendre en compte pour que les IPSAS soient appliquées de façon satisfaisante	95. Il existe un certain nombre de risques essentiels auxquels l'Agence est encore exposée : <ul style="list-style-type: none">- le Secrétariat veut appliquer l'AIPS et les IPSAS parallèlement, alors que les deux projets sont interdépendants ;- le groupe de travail à l'échelle des Nations Unies qui examine les politiques comptables IPSAS et établit les modalités d'application n'a pas encore achevé ses travaux, mais des décisions doivent être prises maintenant ;- les organisations du système des Nations Unies membres de ce groupe n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la question de l'application des IPSAS dans des cas particuliers (par exemple des locaux communs comme le Centre international de Vienne) ;- il faut assurer un financement permanent et fiable du projet AIPS ;- le Règlement financier doit être adapté aux IPSAS et à l'AIPS et présenté aux organes directeurs en temps voulu pour qu'il puisse être approuvé avant la fin de cette année.

Les prestations après la cessation de service figurent toujours dans les notes au lieu d'être indiquées dans les états financiers. Les IPSAS ne seront pas appliquées progressivement ; il est prévu de les appliquer en une fois le 1^{er} janvier 2011.

Les IPSAS ne seront pas appliquées en plusieurs phases. Cela évite d'avoir une image déformée de la réalité

Dans le cadre du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies, je m'occupe activement de questions relatives aux IPSAS

J'encourage le Secrétariat à continuer de collaborer avec moi en vue de l'adoption des IPSAS.

96. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai recommandé de faire figurer les prestations après la cessation de service dans le bilan de l'Agence cette année, au lieu de simplement les indiquer dans les notes (par. 78 et 79). Conformément à cette recommandation, le Secrétariat prévoyait à l'origine d'appliquer progressivement les IPSAS ; il aurait fallu pour cela appliquer IPSAS 25, Prestations versées au personnel, dans les états financiers de 2009. Toutefois, étant donné que la priorité avait été donnée à la pleine application des IPSAS et de l'AIPS en plusieurs phases à partir du 1^{er} janvier 2011, il n'avait pas été possible de faire ce qui avait été prévu au départ. Les obligations de l'Agence relatives aux prestations à la cessation de service (66 millions d'euros) et aux prestations au bénéfice des retraités comme l'assurance maladie après la cessation de service (169 millions d'euros) sont toujours présentées dans les notes aux états financiers (V et W) conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

97. Je souscris à cette décision, à savoir attendre que les IPSAS soient pleinement appliqués avant faire figurer les prestations après la cessation de service dans le bilan. L'application par phases risque toujours de donner une image déformée de la situation financière réelle.

98. En tant que président du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies, je participe activement à toutes les discussions portant sur les IPSAS. Tous les membres de ce groupe se sont mis d'accord sur certaines questions spécifiques relatives aux IPSAS. Les résultats de la réunion annuelle du Groupe de vérificateurs externes des Nations Unies concernant des questions relatives aux IPSAS ont été communiqués au Secrétaire général de l'ONU et au président de l'équipe spéciale IPSAS des Nations Unies.

99. Le Secrétariat et mon équipe ont des contacts étroits au niveau bilatéral au sujet de procédures comptables et de questions de mise en œuvre spécifiques. Tous les documents d'orientation établis par l'équipe spéciale IPSAS ont été examinés. Je suis persuadé que toutes les décisions seront prises en temps voulu et suggère de faire porter maintenant tous les efforts sur le Règlement financier. Compte tenu de notre expérience positive, j'encourage le Secrétariat à continuer de collaborer avec mon équipe en vue de l'adoption des IPSAS.

C.1.1.2 Règlement financier

Le Règlement financier conforme aux IPSAS devra être approuvé par le Conseil des Gouverneurs cette année.

Je suis prêt à participer à des consultations sur ce Règlement financier.

100. L'Agence doit élaborer un Règlement financier conforme aux IPSAS avant l'application des IPSAS à partir de 2011. À cette fin, il faudrait avoir achevé tous les travaux d'harmonisation possibles et élaboré un nouveau Règlement financier de sorte qu'il puisse être approuvé par le Conseil des gouverneurs cette année.

101. Mes collègues du Groupe de vérificateurs externes et moi-même portons un vif intérêt à toute modification, quelle qu'elle soit, du Règlement, en particulier celles qui ont une incidence sur divers aspects du contrôle interne, sur l'application des IPSAS ainsi que sur le mandat des vérificateurs extérieurs. Je me tiens à disposition pour participer à des consultations sur l'une ou l'autre de ces questions.

C.2. QUESTIONS BUDGÉTAIRES

C.2.1. Budgétisation en comptabilité d'exercice

Le Secrétariat devrait envisager d'adopter entièrement la comptabilité d'exercice à plus long terme.

Il est peu probable que l'AIEA établisse un budget en comptabilité d'exercice dans un avenir proche.

102. L'an dernier, j'ai encouragé le Secrétariat non seulement à inclure certains éléments de comptabilité d'exercice dans le budget pour 2010-2011, mais aussi à adopter entièrement la comptabilité d'exercice à plus long terme afin de pouvoir rendre compte du budget par comparaison avec les dépenses réelles dans le cadre des IPSAS (par. 23 de mon rapport de 2008).

103. En 2008, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a décidé de laisser en suspens la question de savoir si les organisations du système des Nations Unies devraient adopter la budgétisation en comptabilité d'exercice. Il est donc peu probable que l'AIEA établisse un budget en comptabilité d'exercice dans un avenir proche. J'ai néanmoins appris que la Division du budget et des finances (MTBF) et l'équipe de mise en œuvre de l'AIPS uniront leurs efforts pour assurer le respect des prescriptions dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des processus et des systèmes. J'encourage le Secrétariat à intensifier ses efforts afin d'atteindre le but fixé lors de la mise en œuvre de l'AIPS et des IPSAS.

C.2.2. Budgétisation biennale

La mise en œuvre de la budgétisation biennale n'a pas encore été officiellement acceptée par les États Membres.

À ce jour, seuls 44 États Membres sur 101 ont ratifié l'amendement relatif à l'introduction d'une budgétisation biennale.

Avec les IPSAS aussi, la budgétisation biennale est préférable.

104. Depuis mon rapport de vérification pour 2004, j'ai régulièrement déclaré qu'un amendement de l'article XIV A du Statut qui doit permettre d'introduire une budgétisation biennale a été approuvé par la Conférence générale en 1999 et doit être ratifié par les deux tiers des États Membres (101 sur 151 en décembre 2009) conformément à leurs règles constitutionnelles respectives, avant de pouvoir entrer en vigueur (article XVIII C ii) du Statut).

105. Bien que plus de dix ans se soient écoulés depuis l'adoption de la résolution de la Conférence générale, l'amendement n'est pas encore en vigueur du fait de l'insuffisance des ratifications. À ce jour, seuls 44 États Membres l'ont officiellement accepté.

106. Dans la mesure où l'adoption des IPSAS n'a pas d'incidence sur la mise en œuvre, car les procédures comptables IPSAS imposent seulement la présentation d'un rapport annuel mais non d'une budgétisation biennale, je recommande de nouveau aux États Membres de s'efforcer d'achever le processus de ratification.

C.3. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

C.3.1. Principe de la vérification unique

Les contributions volontaires assorties de conditions inacceptables devraient être refusées.

107. Au cours des années précédentes, j'ai indiqué que l'UE avait demandé des audits séparés de ses contributions volontaires sur la base d'un accord-cadre financier et administratif (FAFA). Ma recommandation de refuser ce genre de contribution car elle viole le principe de la vérification unique a été appuyée par le Conseil des gouverneurs.

Le Secrétariat devrait chercher à résoudre le problème lié à la vérification causé par l'UE et la Cour des comptes européenne.

Le Groupe de vérificateurs externes a porté cette question à l'attention de l'Assemblée générale.

Le groupe de travail sur le FAFA a enregistré des résultats positifs.

La CE tiendra compte, dans le processus de vérification, des résultats de l'audit interne et de la vérification extérieure et des résultats des missions de vérification précédentes.

Le Groupe de vérificateurs externes a demandé au Secrétaire général de l'ONU de faciliter la mise en œuvre des termes de référence modifiés, dans l'intérêt des organisations.

Il a en outre été demandé au Secrétaire général de l'ONU de veiller à ce que la CE ne commence pas les vérifications avant que toutes les autres sources aient été épuisées.

Cette procédure éliminerait la pression exercée sur les organismes clients.

108. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai recommandé que l'Agence continue de chercher à résoudre les problèmes causés par les contributions volontaires versées sous réserve d'une vérification spéciale par le donateur. J'ai demandé aux États Membres de noter qu'un niveau de vérification supplémentaire est imposé par la Cour des comptes européenne, outre la Commission européenne, dans le cas des contributions volontaires (par. 97 à 110).

109. En 2009, des progrès ont été réalisés car le Groupe de vérificateurs externes a porté cette question à l'attention du président de l'Assemblée générale de l'ONU et lui a demandé son aide.

110. Le groupe de travail sur le FAFA, aux travaux duquel j'ai participé, a de nouveau examiné cette question. En conséquence, le rôle des vérificateurs internes et externes des comptes des Nations Unies a été introduit dans les termes de référence communs pour les missions de vérification. Ces termes de référence communs ont été signés par l'ONU et l'UE en 2009. Bien que le FAFA reconnaisse la primauté des systèmes de supervision et de contrôle des Nations Unies, y compris le principe de la vérification unique, il permet néanmoins à la CE d'effectuer des contrôles sur place.

111. Les conclusions de la réunion du groupe de travail ont permis d'aborder ce problème sous un angle nouveau car, conformément aux termes de référence communs, la CE tiendra maintenant compte des résultats des audits internes et des vérifications extérieures dans son processus de vérification. Il serait aussi tenu compte des résultats des précédentes missions de vérification. À plus long terme, toutes les tâches de vérification pourraient être reprises dans le cadre des fonctions de supervision des organismes des Nations Unies.

112. Dans une lettre récente adressée au Secrétaire général de l'ONU, le Groupe de vérificateurs externes a demandé à celui-ci de tout mettre en œuvre, en collaboration avec les institutions spécialisées et l'AIEA, pour encourager la CE à utiliser l'assurance existante en matière de vérification avant de nouvelles vérifications. L'utilisation de dispositions existantes en matière de vérification extérieure peut permettre de réaliser des économies d'échelle et de réduire au minimum la charge globale que représente la vérification pour l'administration. De plus, les vérificateurs externes travaillent efficacement avec d'autres donateurs de façon rationnelle et économique, comme cela est le cas à l'ONUDI et au BIT.

113. Le Groupe de vérificateurs externes a encouragé, comme par le passé, le Secrétaire général de l'ONU à demander instamment à la CE et à la Cour des comptes européenne de consulter les vérificateurs externes des comptes des organisations concernées qui ont été désignés toutes les fois qu'elles considèrent qu'une nouvelle assurance ou vérification est nécessaire. Une nouvelle vérification ou un nouveau travail de vérification ne devrait être entrepris qu'à la seule condition que la CE juge que les résultats des organismes de supervision désignés des organisations concernées sont non satisfaisants.

114. Cette procédure éliminerait une bonne partie de la pression exercée sur les organismes clients, qui sont actuellement obligés d'accepter des opérations de vérification coûteuses et longues au détriment de tous les États Membres, alors que l'assurance nécessaire concernant la comptabilité est déjà donnée par le vérificateur extérieur nommé.

Nous avons fait rapport à la CE sur le résultat de nos vérifications des projets financés par l'UE.

La CE n'a pas annoncé d'autres visites pour le moment.

Le Secrétariat ne devrait pas permettre qu'il soit procédé à une autre mission de vérification à moins que la CE n'ait utilisé toute les informations disponibles et précisé la portée d'une nouvelle visite de vérification.

115. En règle générale, mes collaborateurs et moi-même faisons rapport à la CE sur les résultats de nos missions sur le terrain concernant des projets financés par l'UE, qui sont principalement les missions effectuées par le FSN, et demandons à la CE si elle a des questions.

116. Jusqu'à présent, la CE a pris note de mes rapports sans autres observations. Depuis sa première visite de vérification en automne 2006, la CE n'a pas effectué d'autres visites.

117. Je demande instamment au Secrétariat ainsi qu'aux États Membres d'observer de près toute opération de vérification à venir. La CE ne devrait pas être autorisée à procéder à une autre vérification à moins qu'elle n'ait examiné les rapports résultant de l'audit interne ou de la vérification extérieure et toute autre information reçue dans le cadre de l'établissement de rapports périodiques à l'intention du donateur. Ensuite, et après avoir vérifié les résultats d'une visite antérieure, elle devrait préciser la portée de sa nouvelle vérification.

C.3.2. Contributions volontaires

C.3.2.1 Financement des activités de base

Les activités de base devraient être financées exclusivement par les contributions régulières.

Les ressources extrabudgétaires ne devraient pas remplacer les ressources du budget ordinaire et prévisibles pour financer les activités de base d'une organisation.

Le Secrétariat a réaffecté une partie des ressources extrabudgétaires destinées à la sécurité nucléaire au financement des activités de base dans le Fonds du budget ordinaire.

La Conférence générale a approuvé cette augmentation du financement des activités de base.

118. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai recommandé que les activités de base de l'Agence, comme les inspections au titre des garanties et la sûreté et la sécurité nucléaires, soient financées exclusivement par les contributions régulières. J'ai soutenu les efforts du Secrétariat en ce qui concerne le projet de programme et budget pour 2010-2011 (par. 111 à 116).

119. La question des contributions volontaires a été abordée à la réunion de 2009 du Groupe de vérificateurs externes. Comme mes collègues, je considère que les ressources extrabudgétaires sont les bienvenues, mais qu'elles ne devraient pas remplacer les ressources du budget ordinaire et prévisibles pour financer les activités de base d'une organisation. Ces ressources devraient avant tout servir à compléter les ressources du budget ordinaire et ne devraient pas s'y substituer.

120. Comme il est indiqué dans le projet de programme et budget 2010-2011 (GOV/2009/1), le Directeur général a proposé de réaffecter une partie des ressources extrabudgétaires destinées à la sécurité nucléaire au financement des activités de base dans le Fonds du budget ordinaire comme suit : 6,7 millions d'euros en 2010 et 3,4 millions d'euros en 2011.

121. La Conférence générale a approuvé le programme et budget de l'Agence 2010 (GC(53)/5) qui reflète une augmentation du financement des activités de base pour la sécurité nucléaire de 3,1 millions d'euros en 2010. Un montant supplémentaire de 1,5 million d'euros est proposé pour 2011. Je considère cela comme une première étape qui régularise en partie le financement de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

C.3.2.2 Approche thématique du financement

Les programmes financés par des

122. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai recommandé que les programmes de CT et autres programmes financés par des contributions

contributions volontaires devraient être menés à bien sur la base d'une approche thématique.

Les contributions volontaires ne doivent pas remettre en question l'ordre de priorité des mandats approuvés par le Conseil.

Les États Membres ont indiqué qu'ils étaient intéressés par l'idée d'un regroupement par thème et qu'ils y étaient favorables.

Le Secrétariat devrait établir les priorités de l'Agence, telles qu'elles sont définies par le Statut.

Du fait de la mise en place de l'AIPS, les travaux de mise en œuvre avaient dû être reportés. La CT devrait développer le concept.

volontaires et exécutés par l'Agence soient menés à bien sur la base d'une approche thématique. Les donateurs pourraient choisir de contribuer à un programme dans le cadre de la planification et des priorités de l'organisation.

123. À mon avis, l'utilisation des contributions volontaires ne doit jamais remettre en question l'ordre de priorité des mandats approuvés par le Conseil des gouverneurs ni exercer une influence sur le Secrétariat lors de la mise en œuvre de ces mandats. Le regroupement des ressources extrabudgétaires par thème serait le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

124. Dans le cadre du Comité du programme et du budget, certains États Membres ont fait part de leur intérêt pour une partie de cette recommandation, à savoir l'idée d'un regroupement par thème et dit qu'ils y étaient favorables. Le Secrétariat prévoit d'établir une proposition visant à regrouper les ressources extrabudgétaires par thème.

125. J'encourage le Secrétariat à donner suite à cette proposition et à établir les priorités de l'Agence, telles qu'elles sont définies par le Statut. Un plan détaillé devrait être soumis aux organes directeurs pour décision et être suivi avec précision.

126. Le Secrétariat a répondu que MTBF va devoir investir des moyens considérables dans les projets IPSAS et AIPS en 2010-2011, et que, de ce fait, la poursuite de l'examen d'un regroupement par thème sera remise à plus tard. Je tiens à souligner que ces travaux devraient tout d'abord être effectués par le Département de la CT.

C.3.3. Gestion du risque

Définition du risque

127. Le Secrétariat définit le risque comme étant la possibilité qu'un événement ait une incidence positive ou négative sur la capacité de l'Agence de s'acquitter de son mandat, d'atteindre ses objectifs, de mettre en œuvre ses plans ou de parvenir aux résultats escomptés. Le risque peut être lié aux objectifs stratégiques, programmatiques et opérationnels et à toutes les activités menées par l'Agence.

L'AIEA doit faire face à des risques sensibles.

128. L'AIEA doit faire face à des risques plus sensibles que la plupart des autres organisations internationales. Le Secrétariat devrait donc être conscient des risques auxquels il s'expose sur les plans opérationnel et financier et par rapport à sa réputation. Avec son propre système de gestion des risques, le Secrétariat pourrait maîtriser les divers autres mécanismes pour prévenir ces risques. Il est difficile de mettre en place un système efficace de gestion des risques dans la culture organisationnelle, mais cela est une nécessité.

La mise en place du système de gestion des risques de l'Agence n'est pas encore achevée.

129. Compte tenu de cette situation, mes collaborateurs et moi-même avons jugé qu'il était nécessaire de mettre en place un système de gestion des risques à l'AIEA. Le Secrétariat a introduit l'identification et l'analyse des risques. J'ai toutefois noté qu'une évaluation globale des risques n'était pas encore achevée, bien qu'une politique de gestion des risques et des lignes directrices s'y rapportant aient été déjà établies.

Le système de gestion des risques n'est pas encore au point..

Le système de gestion des risques devrait être mis en œuvre. Je suivrai l'évolution de la situation.

130. Je suis reconnaissant au Secrétariat d'avoir introduit le concept de la gestion des risques dans la planification du programme et budget 2010-2011. J'approuve le contenu de ce concept, même si la mise en place du système de gestion des risques n'est pas encore achevée.

131. Je recommande que le Secrétariat achève l'évaluation globale des risques de l'Agence et mette pleinement en œuvre le système de gestion des risques dans les plus brefs délais. Mes collaborateurs et moi-même suivrons l'évolution de la mise en place d'un système efficace de gestion des risques à l'AIEA.

C.3.4. Achats

Le Service des achats progresse dans la consolidation de ses fonctions.

Des mesures ont été prises pour remédier à l'absence d'une approche stratégique de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Les systèmes d'achat de TI sont encore inefficients et le seront toujours tant que l'AIPS ne sera pas disponible.

L'utilisation d'accords de fourniture de base est en partie non satisfaisante.

132. Dans une lettre de recommandations de janvier 2009, j'ai rendu compte des progrès accomplis dans la consolidation des fonctions d'achat à MTPS. Cependant, il reste énormément à faire. Le Secrétariat a pris des mesures pour répondre à cette préoccupation et met actuellement en place une stratégie d'achat à l'échelle de l'Organisation. Cette stratégie, fondée sur une évaluation des risques pour les catégories de biens et services achetés par l'Agence, a été finalisée le 31 mars 2010 ; désormais, elle sera révisée et mise en œuvre le 1^{er} janvier de chaque année.

133. Compte tenu de l'inefficience de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Secrétariat, le nombre de transactions d'achat à faible valeur était toujours élevée. Je suis sûr que la stratégie d'achat à l'échelle de l'Agence répondra à cette préoccupation et que d'autres mesures prises par le Secrétariat permettront de réduire sensiblement le nombre de ce type de transactions. On s'accorde à reconnaître qu'avec le soutien sans réserve des divisions clients, MTPS est maintenant dans la phase de conception/planification du projet et, après une période de transition en 2010, ne se contentera plus de réagir aux exigences.

134. Plus de trois ans après l'établissement de MTPS, un impact positif sur les fonctions d'achat apparaît clairement. Cependant, le Secrétariat utilise encore deux systèmes vétustes de TI qui demandent de gros efforts de maintenance. Il n'y a pas d'interface avec l'AFMIS. Cela entraîne des redondances aussi à MTBF mais on s'accorde à reconnaître que les deux systèmes d'achat existants doivent être remplacés par l'AIPS, et le Secrétariat ne devrait plus investir dans des systèmes qui seront redondants d'ici au premier trimestre 2011.

135. Le Secrétariat utilise un accord de fourniture de base pour l'achat d'ordinateurs de bureau et d'écrans. Une annonce distincte pour les écrans aurait permis d'économiser plus de 10 000 € en 2007. Pendant plus de dix ans, le Secrétariat a acheté du matériel et des meubles de bureau à un fournisseur principal sans qu'il n'y ait d'accord de fourniture de base effectif. Dans le cadre de la stratégie d'achat de l'Agence pour 2010, tous les accords de fourniture de base et les accords de base potentiels sont passés en revue pour déterminer comment optimiser les coûts et les coûts de transaction afin que l'Agence puisse bénéficier du meilleur résultat global en matière de coûts.

Le projet AIPS améliorera encore le processus d'achat au Secrétariat.	136. Le Secrétariat améliore actuellement le processus d'achat avant la mise en œuvre de l'AIPS. Les modifications en profondeur apportées à la planification des règles et procédures financières du Secrétariat font partie intégrante du projet AIPS. La phase 1 de l'AIPS permettra de mettre en place un système financier et d'achat intégré.
Un Plan stratégique pour les achats a été élaboré.	137. Le Secrétariat a pourvu le poste d'administrateur principal chargé de la gestion des approvisionnements en août 2008 et a élaboré le Plan stratégique pour les achats. Par ailleurs, MTPS a l'intention de mettre l'accent sur la planification stratégique, les normes techniques et le renforcement des relations de travail avec les demandeurs. J'ai appris qu'en 2010, le Secrétariat mettra en œuvre la stratégie d'achat à l'échelle de l'Agence. Je souscris pleinement à cette démarche.
Il faudrait tirer parti de toutes les synergies et économies possibles.	138. Je me félicite des mesures prises par l'Agence et soutiens pleinement leur application dans les plus brefs délais. En outre, le Secrétariat devrait tirer parti de toutes les synergies et économies possibles comme cela est indiqué dans mes recommandations.

C.3.5. Ressources humaines

Examen des activités de la Division des ressources humaines	139. Depuis le début de mon mandat, mes collaborateurs ont examiné maintes fois les activités menées dans le domaine des ressources humaines (MTHR). En 2009, ils ont examiné la question du personnel temporaire et, plus généralement, les effets globaux de la politique de rotation du personnel définie par l'Agence.
---	--

C.3.5.1 Gestion des contrats et des postes

Le personnel temporaire employé par l'Agence représentait 18,4 % des effectifs	140. En juin 2009, l'Agence employait 393 personnes titulaires de contrats temporaires, ce qui représentait 18,4 % de l'effectif total. Sur ces 393 personnes, 189 étaient recrutées pour une courte durée et 204 pour une durée moyenne avec publication d'un avis de vacance de poste (voir le tableau 5).
--	--

Type	Effectif		
Assistance temporaire (AT)	393 (18,4 % de l'effectif total)		
Courte durée	189 (8,8 % de l'effectif total)	117	Contrat mensuel de courte durée
		72	Contrat temporaire à durée déterminée sans publication d'un avis de vacance de poste
Durée moyenne	204 (9,4 % de l'effectif total)	204	Contrat temporaire à durée déterminée avec publication d'un avis de vacance de poste

Tableau 5 : chiffres concernant les différents types d'assistance temporaire, avec indication des pourcentages par rapport à l'effectif total.

Raisons et durée maximale de l'assistance temporaire.

141. Le Statut et Règlement du personnel de l'Agence et les lignes directrices complémentaires (Statut et Règlement du personnel) définissent l'assistance temporaire comme étant une assistance requise pendant une période limitée spécifiée pour les raisons suivantes :

- l'absence d'un fonctionnaire en congé de maternité, en arrêt de maladie prolongé ou en congé spécial prolongé ;
- un poste vacant jusqu'à qu'il soit pourvu par voie de recrutement ;
- une augmentation non prévue de la charge de travail ou de nouvelles activités ou
- des conférences ou d'autres activités de durée limitée.

La durée maximale d'engagement du personnel temporaire recruté pour une période de courte durée est généralement de deux ans et celle du personnel temporaire recruté pour une période de durée moyenne varie entre deux ans et sept ans au maximum.

Le libellé du Statut et Règlement du personnel est ambigu et manque en partie de cohérence.

142. Mes collaborateurs ont remarqué que le libellé du Statut et Règlement du personnel est ambigu et qu'il manque en partie de cohérence, notamment en ce qui concerne les types de contrats et le respect de la durée maximale fixée pour l'assistance temporaire.

L'OIOS a déjà examiné ce problème en 2005.

143. L'OIOS a déjà examiné ce problème en 2005 et recommandé, par exemple, que le Manuel administratif « soit révisé afin d'y inclure la politique spécifique applicable aux engagements pour une durée moyenne et aux engagements de courte durée » et que « son libellé soit plus précis ». Malgré les recommandations de l'OIOS, le Secrétariat n'a donné suite à cette recommandation qu'en 2009 compte tenu de la réforme du système de gestion des postes en cours à l'Agence, et des réformes du système de gestion des contrats dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Il existe deux types de contrat différents pour les titulaires de contrat de courte durée.

144. La pratique en matière de recrutement de personnel temporaire a évolué depuis le Règlement et Statut du personnel SEC/NOT 1692, et la règle est de considérer un changement d'affectation comme un nouveau contrat. En 2009, le Secrétariat a recruté du personnel temporaire pour des périodes de courte durée sur la base de deux types de contrat différents.

- Contrats mensuels de courte durée
- Contrats temporaires à durée déterminée sans publication d'un avis de vacance de poste.

Ces types de contrats devraient être rationalisés et un avis de vacance de poste devrait être publié pour tout poste nécessitant un recrutement supérieur à deux ans.

25 % des contrats à durée déterminée et au moins 7 % des contrats de durée moyenne dépassaient les durées maximales.

145. En juin 2009, environ 25 % des contrats temporaires de courte durée (contrats mensuels de courte durée et contrats à durée déterminée sans publication d'un avis de vacance de poste) et au moins 7 % des contrats de durée moyenne dépassaient les durées maximales mentionnées ci-dessus, à savoir deux ans et sept ans respectivement. La durée la plus longue du contrat de courte durée a été de sept ans et 11 mois et la durée la plus longue du contrat de durée moyenne a été supérieure à 14 ans. Ces exceptions étaient dues à la pratique qui est de considérer une nouvelle affectation comme un nouveau contrat.

<p>La réforme des systèmes de gestion des postes et des contrats a été poursuivie en 2009.</p>	<p>146. Pendant que j'examinais la pratique du Secrétariat en matière de recrutement de personnel temporaire, la Division des ressources humaines (MTHR) poursuivait ses travaux sur la réforme du système de gestion des postes. La réforme consécutive des contrats de courte durée a été achevée au début 2010. La réforme des contrats de courte durée devrait tenir compte de la réforme du système de gestion des contrats au sein du système des Nations Unies qui a débuté en 2009.</p>
<p>MTHR a regroupé les postes inscrits au tableau d'effectifs et les postes de durée moyenne sous une seule rubrique et les contrats temporaires à durée déterminée pertinents sont devenus des contrats à durée déterminée.</p>	<p>147. Tout d'abord, MTHR a regroupé les postes inscrits au tableau des effectifs et les postes de durée moyenne sous une seule rubrique. Les postes de durée moyenne ont été progressivement supprimés à partir de janvier 2010. Pour autant que ces postes soient entièrement financés au titre du budget ordinaire et qu'il soit nécessaire en permanence de remplir les fonctions, les contrats de ces fonctionnaires seront transformés ; les contrats temporaires de courte durée (avec publication d'un avis de vacance de poste) deviendront des contrats à durée déterminée. D'après MTHR, la quasi-totalité des 204 contrats temporaires de courte durée ayant fait l'objet de la publication d'un avis de vacance de poste seraient transformés.</p>
<p>La réforme du système de gestion des RH sera finalisée au début 2010.</p>	<p>148. D'après le Secrétariat, la réforme des systèmes de gestion des postes et des contrats est toujours en cours et elle sera finalisée au début 2010. MTHR a déjà annoncé que toutes les politiques incohérentes concernant les engagements de courte durée et de durée moyenne seront remplacées par les politiques mises en place dans le cadre de la réforme.</p>
<p>Je me félicite du processus de réforme entrepris par le Secrétariat. La rationalisation du système de gestion des postes marque une première étape.</p>	<p>149. J'accueille avec satisfaction la réforme du système de gestion des postes et des contrats entreprise par le Secrétariat. La rationalisation du système de gestion des postes par le regroupement des postes inscrits au tableau d'effectifs et des postes de durée moyenne sous une seule rubrique et la transformation des contrats temporaires de courte durée directement pertinents en contrats à durée déterminée constituent un premier pas dans la bonne direction, notamment parce que les deux types de postes étaient déjà utilisés de façon quasi identique dans le passé.</p>
<p>Il reste à voir quelles seront les autres mesures que prendra le Secrétariat pour rationaliser son système de gestion des RH.</p>	<p>150. Le processus de réforme des systèmes de gestion des postes et des contrats étant encore ouvert, il reste à voir quelles seront les autres mesures que le Secrétariat prendra pour rationaliser ces systèmes. J'encourage le Secrétariat à continuer d'apporter régulièrement des améliorations. Il faudrait aussi, entre autres mesures, réduire encore le nombre de types de contrat.</p>
<p>Rapport sur les incidences de la réforme sur le plan financier et le plan de la gestion.</p>	<p>151. Je recommande que le Secrétariat fasse rapport aux États Membres sur les mesures prises ainsi que sur les incidences de la réforme de la gestion des postes et des contrats sur le plan financier et le plan de la gestion, un an après l'achèvement du processus de réforme (le 30 juin 2011 au plus tard).</p>

C.3.5.2 Politique de rotation du personnel

<p>La politique de rotation du personnel a certains effets négatifs qui pourraient être évités sur la performance de l'Agence et elle devrait être réévaluée.</p>	<p>152. L'AIEA a mis en place une politique de rotation du personnel dès le début. Cette politique limite à sept ans au maximum la durée de l'emploi pour la plupart des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (Postes P) dans l'Organisation. Les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs obtiennent un premier contrat de trois ans et au maximum deux autres contrats d'une durée de deux ans chacun (contrat à durée déterminée). Environ 40 % des fonctionnaires P ont un contrat de longue durée. J'accepte pleinement le</p>
---	---

Le Statut de l'Agence dispose que l'Agence doit maintenir l'effectif de son personnel permanent à un chiffre minimum.

La Conférence générale veut recruter davantage de fonctionnaires venant de pays qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés.

Le Secrétariat a établi un point de référence non officiel fixant à 40 % du pourcentage de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs titulaires de contrats de longue durée.

principe de la politique de rotation. Celle-ci a néanmoins eu des effets négatifs qui pourraient être évités sur l'Agence et elle devrait par conséquent être réévaluée.

153. La politique de rotation est établie sur la base du Statut de l'Agence qui dispose ce qui suit : « *il faut maintenir l'effectif du personnel permanent à un chiffre minimum* » et « *la considération dominante, dans le recrutement et l'emploi..... du personnel, doit être d'assurer à l'Agence les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités ... et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible* ». Le Statut n'indique pas de pourcentage définissant la proportion de fonctionnaires permanents.

154. Par ailleurs, la Conférence Générale (CG) a demandé à maintes reprises au Secrétariat « *de recruter davantage de fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés* » et « *note avec préoccupation que la représentation des pays en développement et de certains autres États Membres ..., notamment aux postes de responsabilité et de décision, demeure inadéquate* ». Les États Membres ont en outre encouragé le Secrétariat à s'efforcer de respecter un équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes dans chaque domaine.

155. Afin d'appliquer les dispositions du Statut et les résolutions de la Conférence générale, le Secrétariat considère que, de toute évidence, moins de la moitié des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs devraient être titulaires d'un contrat de longue durée à un moment quelconque. Par conséquent, le Secrétariat a établi un point de référence non officiel pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs titulaires d'un contrat de longue durée, à savoir pas plus de 40 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs environ.

C.3.5.2.1 Pratiques actuelles en matière de recrutement

En 2009, 39,5 % des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs étaient titulaires d'un contrat de longue durée.

156. Au 1^{er} octobre 2009, environ 39,5 % de tous les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs (à l'exclusion des titulaires de contrats de courte durée) étaient titulaires d'un contrat de longue durée. Jusqu'en 2009, le Secrétariat ne suivait que le pourcentage des personnes occupant des postes inscrits au tableau d'effectifs. Maintenant que les postes inscrits au tableau d'effectifs et les postes de durée moyenne ont été regroupés dans un seul registre, le pourcentage de fonctionnaires titulaires d'un contrat de longue durée peut être suivi avec plus de transparence. Le graphique ci-dessous indique le pourcentage de fonctionnaires P titulaires d'un contrat de longue durée (total et par département) pour les cinq dernières années.

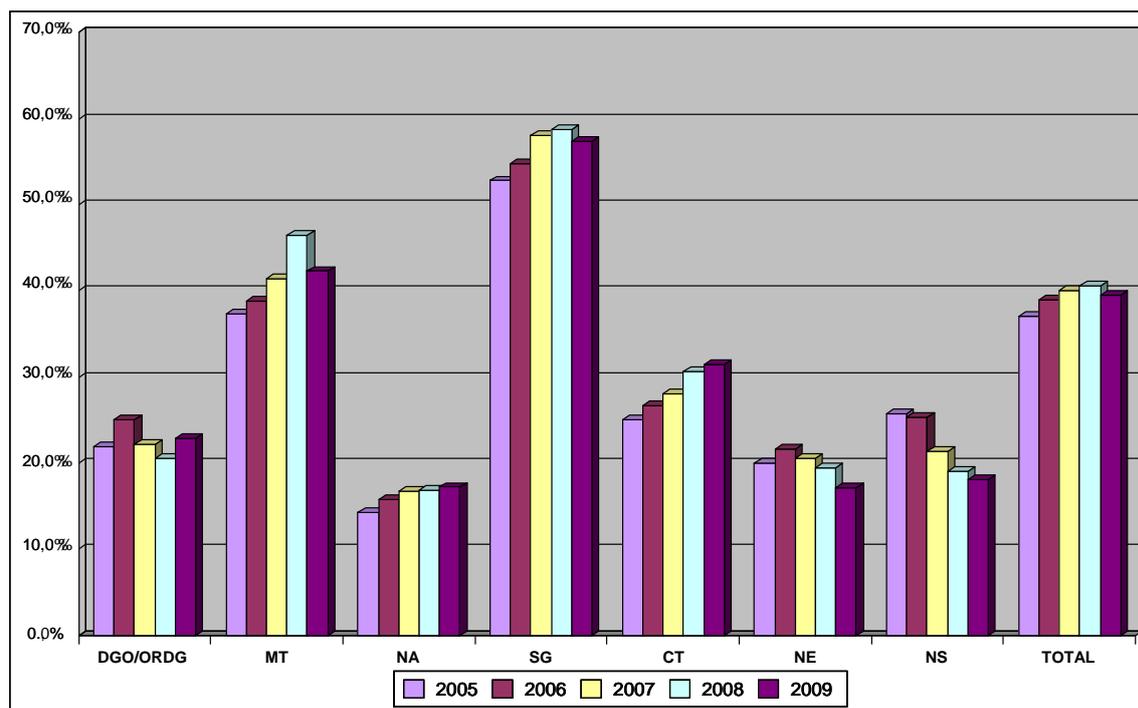


Tableau 6 : Pourcentage de fonctionnaires P titulaires d'un contrat de longue durée 2005-2009 (au 1^{er} octobre de chaque année)

Les besoins particuliers du Département des garanties en personnel de haut niveau réduisent les possibilités dans les autres départements.

157. Le Département des garanties a un pourcentage de fonctionnaires titulaires d'un contrat de longue durée plus élevé que les autres départements. Son pourcentage a augmenté, passant de 53 % à 57 % au cours des cinq dernières années, ce qui réduit les possibilités de contrats de longue durée dans les autres départements. Selon le Secrétariat, cette situation est due aux besoins particuliers de ce département pour recruter et fidéliser des personnes hautement spécialisées, principalement des inspecteurs et des analystes. En outre, le graphique montre des écarts importants entre les différents départements.

Le pourcentage est élevé dans le Département de la gestion compte tenu de la complexité de l'administration.

158. Dans le Département de la gestion, le pourcentage a augmenté, passant de 37 % à 42 % et il se rapproche de la moyenne de l'Agence. Selon le Secrétariat, le pourcentage est plus élevé dans le Département de la gestion par rapport à d'autres départements compte tenu de la complexité de l'administration et de la nécessité de conserver les connaissances en matière d'administration et de gestion au fil des années.

Le pourcentage est inférieur dans les départements techniques compte tenu de la nécessité d'acquérir en permanence les compétences et les connaissances les plus récentes.

159. À l'inverse, dans le Département des sciences et des applications nucléaires, le Département de l'énergie nucléaire et le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, le pourcentage est seulement de 14 % à 26 %. Dans le Département de l'énergie nucléaire et le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, le pourcentage a diminué au cours des cinq dernières années de 3 et 8 points respectivement. Le Secrétariat justifie le faible niveau dans les départements techniques par la nécessité d'acquérir en permanence les compétences et les connaissances scientifiques les plus récentes dans ces domaines.

Il deviendra plus difficile de recruter du personnel dans les domaines scientifiques et techniques.

160. Selon le Secrétariat, le recrutement de personnel au cours des cinq prochaines années sera plus difficile, notamment dans les domaines du génie nucléaire, de la physique nucléaire et de la chimie nucléaire. Le Secrétariat a envisagé d'entreprendre plusieurs initiatives en vue d'accroître le nombre de candidats ayant les qualifications voulues pour occuper des postes vacants, notamment des missions de recrutement ciblées et des activités de recherche

sélective. Le Secrétariat a mentionné la possibilité d'élargir ces initiatives et a aussi envisagé de perfectionner les compétences du personnel P par voie interne en assouplissant la politique de rotation du personnel, ou éventuellement en recrutant des personnes de plus de 62 ans ou en prolongeant le contrat des fonctionnaires de plus de 62 ans. Dans ce contexte, la politique de rotation du personnel risque de dissuader de nombreux candidats potentiels hautement qualifiés et l'Agence risque de donner l'impression d'être un employeur moins attrayant, notamment pour les personnes promises à un brillant avenir.

Le Secrétariat devrait veiller à ce qu'il y ait une répartition judicieuse entre les engagements de longue durée et de courte durée dans tous les départements et envisager des solutions flexibles.

161. Je crois comprendre les raisons indiquées ci-dessus pour lesquelles le pourcentage de personnel P ayant des contrats de longue durée est plus élevé dans le Département des garanties. Néanmoins, cette justification vaut aussi pour d'autres départements compte tenu de la complexité de la gestion de leurs projets, du fonctionnement d'instruments et de procédures hautement sophistiqués, des tâches scientifiques et techniques tout à fait particulières, etc. Il faudrait envisager des solutions flexibles pour qu'il ne soit pas nécessaire d'appliquer le principe de la rotation à des fonctionnaires qui font un bon travail. Le but devrait être d'assurer un juste équilibre entre la mémoire institutionnelle et la capacité d'attirer des compétences nouvelles.

Je recommande une approche commune à l'échelle de l'Agence à un niveau supérieur à 40 %.

162. Je recommande une approche commune à l'échelle de l'Agence à un niveau supérieur à 40 %. Je suis conscient que, dans certains domaines, le Secrétariat doit être en mesure de réagir face à l'évolution des besoins des programmes et des projets scientifiques. En revanche, une attention particulière pourrait être accordée à des spécialités, par exemple dans le Département des garanties. Le Secrétariat devrait progressivement augmenter le pourcentage de fonctionnaires titulaires d'un contrat de longue durée.

Des compétences nouvelles pourraient être acquises grâce à des programmes spéciaux.

163. Le but du Secrétariat, qui est d'acquérir des compétences nouvelles sans perdre la mémoire institutionnelle, pourrait aussi être atteint en employant des jeunes diplômés dans le cadre de programmes spéciaux, indépendamment du système commun des contrats. Je citerai comme exemple de ce qui précède le programme établi dans les laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf à l'intention des étudiants de troisième cycle en utilisant des contrats de louage de services.

C.3.5.2.2 Effets de la politique de rotation du personnel sur l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes

Dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, le pourcentage de femmes au Secrétariat était de 23 % ; c'est l'un des taux les plus bas des organisations du système des Nations-Unies, quelles qu'elles soient.

164. En 2009, 42 % de la totalité des effectifs à l'Agence étaient des femmes. Dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, le pourcentage de femmes au Secrétariat était de 23 % ; c'est l'un des taux les plus bas des organisations du système des Nations-Unies, quelles qu'elles soient. Dans le système des Nations Unies, le pourcentage moyen était d'environ 37 %. Il ressortait d'une enquête réalisée en 2005 auprès du personnel sur l'équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes au niveau des administrateurs à l'Agence que la politique de rotation du personnel jouait un rôle non négligeable dans le fait que le taux de femmes dans les catégories mentionnées était toujours faible. On estimait qu'il s'agissait là de l'obstacle le plus important à la possibilité de faire carrière et, dans le même temps, au recrutement et à la fidélisation de femmes très qualifiées.

La rotation du personnel est un handicap pour parvenir à un équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes.

165. Je tiens à souligner que la rotation du personnel est aussi un handicap pour parvenir à un équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes. Par conséquent, le Secrétariat devrait viser à atteindre l'objectif de taux moyen de femmes à l'ONU (37 %) comme étant un taux minimum, lors de la réévaluation de la politique de rotation du personnel.

C.3.5.2.3 Système d'examen du comportement professionnel

Les gestionnaires considèrent souvent la rotation du personnel comme un instrument permettant de se séparer des fonctionnaires dont la performance est insuffisante.

166. À l'heure actuelle, un pourcentage élevé de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs titulaires d'un contrat à durée déterminée restent à l'Agence pendant sept ans. Les gestionnaires considèrent la rotation du personnel comme un instrument permettant de se séparer des fonctionnaires dont la performance est insuffisante sans avoir de confrontation personnelle dans le cadre de la procédure d'évaluation.

On n'a pas besoin de la rotation du personnel pour se débarrasser des fonctionnaires dont la performance est insuffisante..

167. L'une des raisons souvent avancées pour justifier la rotation du personnel est le fait de pouvoir se séparer des fonctionnaires dont la performance est insuffisante. À mon avis, la politique de rotation du personnel ne devrait pas être appliquée de cette façon, car elle a des effets négatifs, notamment sur la motivation du personnel. Je suis persuadé qu'il existe des moyens plus appropriés pour se séparer des fonctionnaires dont la performance est insuffisante.

Pendant les engagements à durée déterminée, le Secrétariat a au moins trois occasions de se séparer des fonctionnaires dont la performance est insuffisante.

168. Pendant les engagements à durée déterminée, le Secrétariat a au moins trois occasions de se séparer des fonctionnaires dont la performance est insuffisante, la première étant pendant ou à la fin de la période d'essai d'une année. Les « procédures relatives à l'insuffisance de la performance » pourraient être aussi utilisées à n'importe quel moment. Il est aussi possible de se séparer de ces fonctionnaires à la fin du premier contrat de trois ans et à la fin de la première prolongation de contrat. Les personnes dont le comportement professionnel est non satisfaisant ne devraient pas être gardées plus longtemps qu'il n'est nécessaire.

Comme préalable, il faut réexaminer l'application du système actuel d'examen du comportement professionnel..

169. Pour ce faire, il est indispensable d'avoir un système d'examen du comportement professionnel qui soit efficace, crédible et juste, un système probatoire et des procédures applicables en cas de comportement professionnel non satisfaisant. Le Secrétariat a indiqué que le système actuel répond à ces exigences ; les gestionnaires devraient donc être censés en faire valoir en amont.

C.3.5.2.4 Établissement de rapports et coûts afférents à la rotation du personnel

Il n'y a pas de transparence s'agissant de ce qu'il faut faire pour appliquer la politique de rotation du personnel.

170. Le Secrétariat n'établit pas de rapports périodiques sur l'application de la politique de rotation du personnel, par exemple le nombre de fonctionnaires qui ont quitté l'Agence et de personnes qui ont été recrutées chaque année. L'absence de rapport signifie en outre qu'on ignore les coûts et les avantages afférents à la rotation du personnel. Outre les coûts financiers directs (voyage, déménagement, primes de rapatriement, etc.), la rotation du personnel a aussi un impact considérable sur la charge de travail à MTHR. En effet, elle accroît la charge de travail (publication d'avis de vacance de poste, dispositions concernant les voyages, recrutement, versement des primes aux fonctionnaires, la formation et perfectionnement du personnel), et elle nécessite plus de personnel, notamment à MTHR. La gestion des

Le Secrétariat devrait faire rapport aux gouvernements tous les deux ans sur l'application de la politique de rotation du personnel.

départements techniques est également concernée compte tenu du grand nombre d'activités liées au recrutement (par exemple, entrevues).

171. Je constate qu'il y a un manque de transparence en ce qui concerne l'application de la politique de rotation du personnel et les coûts y afférents. Pour y remédier, je recommande que le Secrétariat fasse rapport tous les deux ans aux États Membres sur cette question. Le rapport devrait contenir les principaux chiffres concernant la rotation du personnel, par exemple le nombre de fonctionnaires qui ont quitté l'Agence et de personnes qui ont été recrutées chaque année, le nombre de contrats à durée déterminée qui sont devenus des contrats de longue durée et le pourcentage de fonctionnaires titulaires d'un contrat de longue durée, par département. Le rapport devrait aussi indiquer les coûts afférents à l'évaluation et au recrutement des fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les primes de cessation de service et de rapatriement des fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les frais de justice, la dotation en personnel de MTHR et les coûts de formation et de perfectionnement du personnel.

C.4. Sécurité nucléaire

C.4.1. Introduction

En 2009, mes collaborateurs ont effectué une mission sur le terrain liée à des projets sur la sécurité nucléaire dans quatre pays africains.

Buts des projets

La mise en œuvre, prévue pour une durée de 15 mois, a été prolongée jusqu'en décembre 2008. À l'été 2009, seul un portique de détection des rayonnements avait été installé avec succès.

172. En juillet et août 2009, mes collaborateurs se sont rendus dans quatre pays africains pouvant bénéficier d'un appui dans le cadre de l'accord de contribution de la Communauté européenne avec l'AIEA, signé le 22 décembre 2006. L'UE appuie les activités de l'AIEA dans les domaines de la sécurité et de la vérification nucléaires ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive.

173. Les résultats pour le Projet 3, exécuté au titre de l'accord susmentionné et intitulé « Renforcement des capacités des États en matière de détection du trafic et de lutte contre le phénomène » étaient les suivants :

- meilleure connaissance du contexte dans lequel s'inscrit le trafic illicite de matières nucléaires
- mise en place, grâce à l'aide d'experts, de cadres nationaux permettant de lutter contre le trafic illicite et d'améliorer la coordination nationale du contrôle des mouvements transfrontières de matières nucléaires ainsi que d'équipements et de technologies nucléaires sensibles
- modernisation de l'équipement de surveillance des frontières à des points de passage frontaliers choisis
- mise en place d'une formation destinée au personnel des services de répression.

174. La phase de mise en œuvre de l'accord de contribution a démarré le 1^{er} février 2007. Avec une phase d'évaluation, la période de mise en œuvre devait durer 15 mois, c'est-à-dire que le projet devait prendre fin au plus tard le 30 avril 2008. Elle a été prolongée jusqu'à fin décembre 2008. Au cours des visites sur place effectuées pendant l'été 2009, mes collaborateurs ont constaté qu'un portique de détection des rayonnements n'avait été installé avec succès que dans un seul des quatre pays.

C.4.2. Appui et problèmes techniques

L'absence de coopération entre les autorités responsables locales a conduit à des défaillances car le personnel local n'avait été intégré à aucun processus coordonné d'appui et de formation.

Des problèmes techniques tels que l'absence de protection arrière et de fausses mesures ont été relevés. Les responsabilités et la coopération des autorités locales devraient être clarifiées avant la mise en service d'un portique de détection des rayonnements.

175. Ce portique de détection des rayonnements a été mis en service deux mois avant la visite sur place. Après son installation et son lancement dans un entrepôt de l'aéroport, le personnel local chargé d'en assurer le fonctionnement n'a été intégré à aucun processus coordonné d'appui et de formation. Cette situation s'expliquait par l'absence de coopération entre les autorités responsables locales et était contraire à la recommandation formulée dans le concept d'opération établi par l'AIEA. L'exploitation d'un appareil aussi technique, coûteux et sensible peut être plus difficile du fait que plusieurs autorités ont différentes responsabilités à l'intérieur et autour de l'installation, et aucune d'entre elles ne s'estime en mesure de gérer l'installation seule.

176. Mes collaborateurs ont également relevé deux problèmes techniques :
- Contrairement aux recommandations du rapport d'essai de réception de l'AIEA, le portique n'a pas été protégé à l'arrière contre les dommages éventuels d'articles entreposés directement à proximité.

– Les mesures étaient fausses lorsque la lumière de l'entrepôt était allumée.

Je recommande de clarifier par écrit les responsabilités et la coopération des autorités locales avant la mise en service d'un portique de détection des rayonnements. Je recommande également que le Secrétariat établisse un projet de modèle d'accord à cette fin.

C.4.3. Changement d'emplacement

Dans un cas, il a fallu changer l'emplacement initialement prévu pour l'installation d'un portique, ce qui a entraîné des retards.

177. Dans le projet suivant, mes collaborateurs ont appris qu'il avait fallu changer l'emplacement initialement choisi pour un portique, ce qui avait retardé son installation. Un nouveau bâtiment du service des douanes avait été construit à proximité immédiate de cet emplacement. Le détecteur à rayons X du service des douanes, installé dans le bâtiment, empêchait le fonctionnement sans interférence du portique. Ainsi, il a fallu réaménager l'emplacement pour penser à ériger de nouvelles clôtures pour empêcher les véhicules de dépasser l'installation sans être contrôlés. Ces clôtures n'ont pas encore été construites.

Lorsque de tels retards surviennent, en particulier dans le cadre d'un changement d'emplacement, il faudrait envisager de reporter la livraison du matériel. Je recommande, avant d'installer un portique de détection des rayonnements, d'achever la préparation du site pour la fonctionnalité prévue.

C.4.4. Réaménagement

Sur un autre site, il a fallu réaménager l'emplacement du portique, ce qui a entraîné certains problèmes. La question de la protection physique contre le vol et le vandalisme n'a pas été réglée non plus.

178. Un réaménagement s'est avéré nécessaire sur un autre site, avec plusieurs lignes ferroviaires et deux gares où était initialement prévu d'installer deux portiques (un dans chaque direction), près d'une gare. Plus tard, il a été décidé d'installer un appareil à chaque gare. Cela a entraîné des difficultés d'installation que l'AIEA était en train de régler avec le vendeur et les contreparties locales. La question de la protection physique contre le vol et le vandalisme n'a été réglée dans aucun des deux emplacements. En outre, il n'y avait aucune alimentation électrique.

Je recommande, avant d'installer un portique, d'assurer l'alimentation électrique et la protection contre le vol ou le vandalisme.

C.4.5. Évaluation des risques concernant la protection physique

L'évaluation des risques concernant la protection physique n'a abouti à aucune disposition précise sur aucun site.

179. Une évaluation des risques concernant la protection physique a été menée pour ces projets à partir d'un questionnaire sur le choix des sites, mais elle n'a abouti à aucune disposition précise sur aucun site. Une évaluation des risques plus large, couvrant les dommages physiques les plus divers possibles, n'a pas encore été achevée. Par conséquent, il faut considérer davantage les critères utilisés et les conséquences tirées de l'évaluation des risques. Ces aspects doivent être pris en compte dans le document n°1 de la collection Sécurité nucléaire, actuellement en cours de révision.

La livraison du matériel devrait être adaptée à l'avancement du projet.

180. L'avancement d'un projet peut être influencé par divers événements qui exigent des ajustements de calendrier. Tout particulièrement, la livraison du matériel devrait être adaptée à l'avancement du projet. Si le matériel est livré trop tôt par exemple, cela peut entraîner de longues périodes d'entreposage et des risques (coûts d'entreposage, risque de vol ou de dommages, perte de valeur, etc.).

C.5. Coopération technique

C.5.1. Coopération dans le cadre du processus du PNUAD

Le Secrétariat n'a pas apporté d'améliorations significatives à la coopération avec les autres organismes des Nations Unies ces dernières années.

181. Dans les rapports que j'ai présentés depuis 2004, et dans de nombreuses notes de gestion sur les missions de terrain, j'ai à plusieurs reprises indiqué que la coopération et l'échange d'informations avec les organismes compétents concernant les projets de l'Agence dans les domaines correspondants étaient importants et que des arrangements et des mesures appropriés devaient être mis en place à cette fin.

Le Secrétariat n'a pas utilisé toutes ses possibilités pour parvenir à un niveau de coopération satisfaisant.

182. Les vérifications des années passées montrent que le Secrétariat n'a pas utilisé toutes ses possibilités pour parvenir à un niveau de coopération satisfaisant. En outre, les constatations respectives formulées à l'issue des missions sur le terrain de 2008 et 2009 ont étayé ma conclusion. De manière générale, ce n'est que dans quelques domaines que l'on a pu relever des améliorations essentielles, comme le partenariat avec l'OMS dans le cadre du « Programme commun de lutte contre le cancer », établi en mars 2009. J'apprécie les efforts modestes déployés par le Secrétariat, mais ces mesures ne peuvent être que les prémices d'un processus de développement permanent.

Sans représentant sur le terrain, l'Agence doit s'appuyer sur les informations et l'assistance fournies par des tiers.

183. À la différence des autres organismes de coopération technique, l'Agence n'a pas les ressources nécessaires pour avoir des représentants sur le terrain dans les pays bénéficiaires. Elle doit s'appuyer sur les informations et l'assistance fournies par des tiers. Pour faire face à cette situation plutôt inhabituelle, le Secrétariat coopère avec des responsables des pays bénéficiaires.

Les agents de liaison nationaux, qui jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des projets, sont des responsables des pays bénéficiaires.

184. Les points de contact pour les activités locales de l'Agence dans les pays bénéficiaires sont les agents de liaison nationaux, qui jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des projets. Cependant, ils sont avant tout des représentants de leur État Membre et, jusque-là, ne sont pas toujours des intermédiaires appropriés entre l'Agence et le pays bénéficiaire en tant que partenaire dans la mise en œuvre du projet. Leurs rôles et responsabilités n'avaient pas été définis auparavant, mais en février 2008, le Secrétariat a publié un document intitulé « Rôles et responsabilités de l'agent de liaison national ».

De nombreux rapports d'étape sur les projets n'ont pas été communiqués comme demandé.

La non communication de certains rapports d'étape est un vieux problème qui ne peut être réglé grâce aux nouvelles possibilités offertes par le cadre de gestion du cycle de programme.

La non communication des rapports d'étape sur les projets devrait avoir des conséquences pour les États Membres.

Les vérificateurs internes et externes ont souvent des difficultés pour identifier une contrepartie pour les aider dans les missions sur le terrain.

Les accords de projets de l'Agence doivent comporter une clause de coopération.

Le fait que l'Agence ne soit pas présente sur le terrain nécessite des solutions intelligentes.

L'Agence ne participe que très peu au cadre de coopération de l'ONU.

185. De nombreux rapports d'étape sur les projets n'étaient pas disponibles à l'Agence parce qu'ils n'avaient pas été communiqués comme demandé dans les lignes directrices. L'Agence n'a donc pas pu suivre suffisamment les projets. Des indicateurs clefs n'ont été définis que dans certains projets.

186. Dans mon rapport de 2005, j'ai déjà fait état du problème de la non communication de tous les rapports d'étape. J'avais recommandé que l'Agence veille à ce qu'ils soient tous élaborés en temps voulu et que des mesures soient prises en cas de non-respect. Les missions menées sur le terrain en 2008 et 2009 ont corroboré cette constatation, même si en 2006, le Secrétariat a indiqué que le Cadre de gestion du cycle de programme (CGCP) rendrait plus efficace le suivi des résultats. Enfin, en janvier 2010, le Secrétariat a indiqué qu'en août 2009, l'application du nouveau CGCP avait été lancée et avait facilité la communication, par les contreparties, de rapports d'étape sur les projets en vertu de leurs obligations.

187. Il me paraît extrêmement important que le Secrétariat exerce toute son influence pour veiller à ce que les rapports d'étape sur les projets soient communiqués régulièrement et que les indicateurs clefs des projets soient définis. Lorsqu'un État Membre n'honore pas ses obligations, il faudrait les lui rappeler fermement par écrit. S'il n'y a aucune amélioration, d'autres mesures devraient être envisagées.

188. En outre, les vérificateurs internes et externes n'ont pas de contrepartie pour les aider dans les missions sur le terrain, ni de bureaux ou de matériel sur place. Les États Membres ne voient pas toujours qu'ils sont tenus de fournir une assistance pour les vérifications prévues et les missions d'évaluation que mènent les vérificateurs intérieurs et extérieurs. Il est parfois difficile d'obtenir une réponse des États Membres pour une visite annoncée.

189. J'ai déjà soulevé ce problème dans mon rapport de 2007. J'avais alors recommandé que les accords de projets de l'Agence comportent une clause demandant aux États Membres de coopérer avec l'Agence dans ce domaine. Il n'y a eu aucun changement notable de procédure depuis lors. Les difficultés rencontrées dans l'organisation des missions sur le terrain en 2008 et 2009 étayaient ma conclusion. Par ailleurs, la visibilité des activités de l'Agence est nulle et son personnel est inconnu des autres organismes œuvrant dans des domaines connexes.

190. Étant donné que l'Agence n'a pas de représentants sur le terrain et ne reçoit pas d'informations suffisantes et fiables du terrain, ni des agents de liaison nationaux ou à travers des rapports d'étape appropriés sur les projets, j'estime qu'il est indispensable de trouver des méthodes intelligentes pour assurer une gestion efficace des projets. La principale méthode pour y parvenir serait de collaborer étroitement avec le coordonnateur de l'ONU, en tant que représentant officiel de tous les organismes non résidents dans chaque pays.

191. Je suis conscient que le succès d'un projet dépend considérablement de la coopération fructueuse entre l'Agence et l'État Membre bénéficiaire, en tant que partenaire de la mise en œuvre. Néanmoins, un autre excellent moyen de faire face au problème de coopération de l'Agence serait de recourir au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), conçu pour promouvoir la cohérence des programmes des Nations Unies. Toutefois, l'Agence ne participe que très peu aux processus du PNUAD. Fin 2008, elle n'avait participé qu'à trois processus du PNUAD sur plus d'une centaine dans le monde ; l'an dernier,

L'absence de représentation sur le terrain et l'insuffisance de renseignements communiqués exigent une participation au PNUAD. Je doute que le Secrétariat ait conscience de cette nécessité.

Le Secrétariat devrait chercher à coopérer avec le PNUAD chaque fois que cela est raisonnable.

quatre documents supplémentaires ont été signés et il manque encore une signature. Le Secrétariat participe actuellement à 19 autres processus du PNUAD.

192. J'avais déjà soulevé ce problème dans mon rapport de 2005 et les suivants et encouragé le Secrétariat à faire siens les objectifs du PNUAD si cela est raisonnablement possible, c'est-à-dire dans les domaines où l'Agence n'a pas de mandat de premier plan, ce qui est le cas pour les deux tiers du programme actuel de CT. Le Secrétariat a déclaré qu'une participation active au processus du PNUAD faciliterait considérablement la réalisation de cet objectif. Malgré cette déclaration, j'ai trouvé décevant qu'un document relatif à la politique de partenariat et de mobilisation de ressources (SEC/DIR/88), publié par le Secrétariat le 9 février 2010, n'ait même pas mentionné l'existence d'un processus du PNUAD.

193. Je prie instamment l'Agence de collaborer avec d'autres partenaires et je considère qu'il est de la plus haute importance que le Secrétariat cherche dès maintenant à participer au processus du PNUAD. Je salue les efforts de l'Agence visant à introduire cette approche et recommande d'accroître encore la participation au PNUAD. Ce processus permet non seulement une coopération efficace dans l'intérêt de l'État bénéficiaire mais aussi accroît la visibilité des efforts de l'Agence en matière de CT, lesquels ne sont pas très connus des organismes intervenant dans ce domaine. Je continuerai à suivre cette question très attentivement.

C.5.2. Autres constatations récurrentes

Il faudrait sensibiliser aux droits de protection des nouvelles variétés mutantes.

Le Secrétariat devrait chercher à collaborer avec l'OMPI/UPOV pour connaître des options possibles.

Pour les parties prenantes aux projets de CT, les règles à appliquer ne sont pas claires.

Le glossaire de la CT est incomplet.

194. Un autre problème que j'ai soulevé à plusieurs reprises dans mes rapports précédents concerne la protection de la propriété intellectuelle de l'Agence. Les projets relatifs à la sélection par mutation ont débouché sur des variétés mutantes commercialisables. Ni le Secrétariat ni les établissements de contrepartie impliqués, dans leur majorité, n'ont pris de mesures pour protéger les droits de propriété intellectuelle. J'avais aussi signalé ce problème dans mes rapports précédents et ma note de gestion sur les questions liées à l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA).

195. J'encourage le Secrétariat à examiner les risques et les potentialités des nouvelles variétés végétales mises au point. Il devrait donc chercher à collaborer avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et/ou l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales pour étudier les arrangements possibles. Le Secrétariat a noté que les droits de propriété intellectuelle relatifs aux mutants devaient être protégés.

196. Le manuel de coopération technique pour les projets ordinaires de CT est dépassé depuis 2007 et est actuellement en cours de révision. Les lignes directrices relatives à la planification et à la conception des projets de coopération technique de l'AIEA sont également dépassées mais donnent encore des informations fondamentales et précieuses quant à la conception des projets et à la planification des travaux. Le manuel de CT et les lignes directrices devraient être révisés et complétés avec des outils, des techniques et les meilleures pratiques de gestion des projets de CT. Le Secrétariat a déclaré que ces deux documents en sont au stade final de la révision.

197. En tant qu'instrument de base indispensable à une bonne compréhension, le glossaire de la CT ne définit que quelques-uns des termes

Les projets de CT qui durent plus longtemps que prévu devraient être généralement considérés comme clos.

spécifiques utilisés dans les accords régionaux. Le Secrétariat devrait envisager de l'étoffer, en définissant clairement les rôles respectifs des parties à ces accords et aux projets de CT. Le Secrétariat a indiqué que le glossaire de la CT, dans le cadre de la mise à jour du manuel de CT, inclurait la terminologie relative à tous les projets de CT.

198. De nombreux projets de CT durent plus longtemps que prévu. D'après le manuel de CT, il peut être recommandé de clore prématurément ou d'annuler un projet. Aucun projet de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA) n'a été clos récemment pour ce motif. Le Secrétariat devrait stipuler que les projets qui durent plus longtemps que prévu devraient généralement être considérés comme clos en s'appuyant sur des critères concrets. Il a déclaré qu'un système de suivi a été mis en place. Nous étudierons cette question dans nos futures vérifications.

Des insuffisances précédemment détectées ont encore été constatées.

199. Mes collaborateurs ont encore constaté des insuffisances dont j'avais déjà parlé dans mes précédents rapports :

- les insuffisances du flux de l'information aux établissements de contreparties pertinents
- les fluctuations du personnel qualifié mis à disposition par les pays bénéficiaires.

C.5.3. Questions générales concernant la mission sur le terrain sur les projets de CT RCA

Mes collaborateurs ont effectué une mission sur le terrain dans trois pays bénéficiaires du RCA.

200. En août-septembre 2009, mes collaborateurs ont effectué une mission sur le terrain dans trois pays asiatiques bénéficiaires afin d'examiner sur place la mise en œuvre par le Secrétariat de projets régionaux de CT dans le cadre du RCA.

Le RCA est un accord intergouvernemental autonome appuyé par l'Agence. Il vise essentiellement à promouvoir l'autonomie entre les États Membres. L'Agence n'est pas partie à cet accord.

201. Le RCA, accord intergouvernemental de la région Asie et Pacifique, a été établi en 1972 sous les auspices de l'AIEA. La République de Corée accueille le Bureau régional du RCA, situé à Taejon. Dix-sept États Membres de la région Asie et Pacifique sont actuellement signataires de cet accord. Le RCA dispose de ses propres mécanismes de gestion. L'AIEA n'est pas partie au RCA mais contribue à la fourniture de services de secrétariat ainsi qu'à l'exécution et au financement des projets RCA.

Pour les projets RCA, les procédures de cet accord et de l'Agence s'appliquent.

202. L'Agence exécute les projets régionaux en tant que projets régionaux « ordinaires » ou des projets régionaux RCA. Pour la mise en œuvre des projets RCA, les procédures du RCA et de l'Agence s'appliquent. Les principaux objectifs du RCA sont d'évoluer vers l'autonomie régionale et d'exploiter au maximum les infrastructures et les compétences disponibles en Asie à l'aide de la méthode de « coopération technique entre pays en développement ». À cette fin, les unités de ressources régionales ont été établies dans le cadre du RCA.

C.5.4. Constatations ayant trait au RCA

Les constatations faites dans trois États Membres parties au RCA sont aussi généralement pertinentes.

203. Les principales constatations et recommandations sont présentées dans le présent chapitre. Elles ne concernent pas uniquement le RCA mais sont aussi pertinentes pour les projets de CT en général.

<p>La mise en œuvre était similaire pour les projets RCA et les projets régionaux « ordinaires ». Les établissements de contreparties ignoraient souvent les différences entre les projets RCA et les autres projets régionaux.</p>	<p>204. Mes collaborateurs n'ont pas trouvé de différence notable entre la mise en œuvre des projets RCA et des projets régionaux « ordinaires ». Plusieurs coordonnateurs nationaux de projets dans les pays parties au RCA visités avaient des difficultés à reconnaître la différence de nature entre ces deux catégories de projets. Les établissements de contrepartie ignoraient généralement les conditions spéciales et les restrictions liées à la fourniture d'appui dans le cadre des projets RCA. Mes collaborateurs avaient fait des constatations similaires l'an dernier au cours de leur vérification dans les États parties à l'AFRA.</p>
<p>Les établissements de contreparties se sentaient mal à l'aise en raison du manque d'information sur les fonds disponibles.</p>	<p>205. Dans certains cas, les établissements de contrepartie se sentaient mal à l'aise car ils n'étaient pas certains des montants dont ils disposaient sur les budgets des projets. Mes collaborateurs avaient fait des constatations similaires l'an dernier au cours de leur vérification dans les États Membres parties à l'AFRA.</p>
<p>La coopération entre les quatre accords régionaux en place doit être intensifiée.</p>	<p>206. Aux fins de la coopération dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, quatre accords régionaux ont été établis. Le « Forum quadripartite » devrait être une plate-forme d'échange d'informations sur les questions relatives aux accords régionaux. Les parties au RCA ont finalement mis fin à leur participation à ce forum, estimant qu'elle ne leur apportait aucun avantage.</p>
<p>Je recommande vivement que le Secrétariat redouble d'efforts pour intensifier la coopération entre les accords régionaux.</p>	<p>207. J'estime que le « Forum quadripartite » constitue une excellente plate-forme pour l'échange d'informations. Je recommande donc vivement que le Secrétariat redouble d'efforts pour intensifier la coopération entre les accords régionaux afin que tous les participants puissent en tirer profit. Le Secrétariat a déclaré qu'il avait été décidé d'adopter une approche proactive pour l'organisation de ce forum à partir de 2010.</p>
<p>Les projets RCA vérifiés couvrent essentiellement le même domaine. Les projets se poursuivent après les délais prévus.</p>	<p>208. Certains projets RCA vérifiés couvrent essentiellement le même domaine que celui qui avait déjà reçu auparavant un appui financier. À mon avis, les projets de CT, une fois approuvés, ne donnent pas droit à un appui continu sous la forme de nouveaux projets, même s'ils n'ont pas été achevés dans les délais prévus. J'ai déjà soulevé ce problème dans mes rapports précédents.</p>
<p>L'appui de la CT devrait avoir des objectifs clairement définis et réalisables.</p>	<p>209. Le Secrétariat a convenu que l'appui de la CT devait avoir des objectifs clairement définis et réalisables. Il a en outre souligné qu'une approche exhaustive et transparente était actuellement suivie dans le cadre du CGCP.</p>
<p>Une approche exhaustive et transparente devrait être suivie.</p>	<p>210. Les vérifications des années passées montrent qu'il est encore possible d'apporter des améliorations et le Secrétariat devrait mettre tout en œuvre pour améliorer son approche à cet égard. Il devrait également veiller à ce que la planification financière corresponde au contenu des projets.</p>
<p>L'utilisation des unités de ressources régionales doit être améliorée.</p>	<p>211. Le concept d'unités de ressources régionales était en principe reconnu mais sa mise en application a souvent été entravée par l'insuffisance d'informations. Les établissements de contreparties ne connaissaient pas tous les informations relatives aux unités de ressources régionales existantes ni la manière d'utiliser leurs compétences.</p>
<p>Le Secrétariat a conçu une nouvelle base de données pour fournir des informations aux parties concernées.</p>	<p>212. Mes collaborateurs ont déjà soulevé un problème similaire dans notre vérification relative à l'AFRA l'an dernier. Les détails d'utilisation devraient être établis et mis à la disposition des représentants nationaux RCA pour diffusion ultérieure aux coordonnateurs nationaux de projets concernés. Le Secrétariat a déclaré qu'une nouvelle base de données est maintenant mise au point.</p>

Les « lignes directrices et règles d'application pour le programme RCA » sont difficiles à comprendre.	213. Les équipes nationales de projet ont grandement apprécié les « lignes directrices et règles d'application pour le programme RCA » mais ont estimé qu'elles devaient être simplifiées. Je recommande de réviser ce document pour prendre en compte les règles relatives aux projets ordinaires régionaux de CT, car les équipes nationales de projet y participent également.
Une meilleure connaissance de la gestion des projets augmenterait l'efficacité des projets RCA.	214. Une bonne compréhension des normes de gestion de projets permettra au personnel de projets de donner des avis éclairés. Je recommande vivement que le Secrétariat veille à ce que les connaissances appropriées en matière de gestion de projets soient disponibles avant l'approbation d'un projet.
Les utilisateurs ne bénéficient pas pleinement du CGCP en raison du manque d'informations. Il n'y a aucun organisme représentatif pour faire connaître leurs besoins.	215. Les utilisateurs des projets RCA ne peuvent pas encore pleinement bénéficier du CGCP en raison du manque d'informations adéquates. Il n'existe aucune institution les représentant. Le Secrétariat devrait envisager de regrouper l'aide en ligne et d'autres documents du CGCP dans un manuel de l'utilisateur accessible sur le site Web du CGCP. La responsabilité relative aux besoins des utilisateurs devrait être assumée par une institution les représentant. En attendant, le Secrétariat a annoncé qu'un manuel de l'utilisateur consolidé serait mis à la disposition des États Membres au cours du deuxième trimestre 2010.
Dans de nombreux projets, l'estimation de la durée n'est ni fixe ni fiable.	216. La durée des projets a souvent été prolongée du fait d'estimations irréalistes, de normes différentes, de la définition incomplète des besoins et de l'insuffisance des capacités d'exécution. Le Secrétariat devrait insister sur la nécessité d'une planification réaliste et plus détaillée de tous les aspects de la mise en œuvre du projet. Les responsabilités des États Membres dans le cadre de leur participation devraient être clairement définies avant l'approbation d'un projet.
Les plans de travail ne sont que partiellement comparables.	217. La structure des plans de travail nationaux varie selon les pays. Il n'existe pas de modèle de plan de travail obligatoire pour tous les États Membres. J'estime qu'il est nécessaire de mettre au point un tel modèle, en tenant compte des meilleures pratiques en matière de normes de gestion des projets. Le plan de travail régional et national d'un État Membre devrait figurer dans le CGCP en tant que plan de travail exhaustif donnant un aperçu clair pour les parties prenantes à tout moment.

C.6. Technologie de l'information

Mes collaborateurs et moi avons continué à examiner les services de TI de l'Agence. Les résultats sont présentés ci-après.	218. Comme indiqué dans mes rapports des années passées, j'ai continué à examiner la gestion de la TI par l'Agence. J'apprécie le fait que le Secrétariat ait continué à appliquer nombre de mes recommandations. Certains aspects doivent encore être mis en œuvre. Mes collaborateurs ont fait le point des questions encore en suspens dans une note de gestion. Je présente les principaux contenus de ce rapport dans la mesure où les faits ont été clarifiés avec le Secrétariat.
--	--

C.6.1. Évaluations de la sécurité des systèmes de TI et tests d'intrusion et de vulnérabilité

Le Secrétariat a dépensé un demi-million de dollars des États-Unis pour des évaluations de la sécurité des systèmes de TI.	219. Ces six dernières années, le Secrétariat a engagé comme sous-traitant, à quatre reprises, une entreprise spécialisée dans les évaluations de la sécurité des systèmes de TI et dans les tests d'intrusion et de vulnérabilité. L'ensemble de ces contrats a coûté environ un demi-million de dollars des États-Unis.
--	---

Les rapports contenaient des questions similaires et des recommandations récurrentes.

Le sous-traitant a indiqué que la plupart des recommandations avaient été formulées auparavant.

Les recommandations acceptées doivent être mises en œuvre.

220. Mes collaborateurs ont noté que chacun des rapports présentés par le sous-traitant abordait de nombreuses questions similaires et répétait des recommandations de même nature. Dans le suivi des recommandations du sous-traitant effectué par le Secrétariat, ces questions étaient pour la plupart notées comme « acceptées », « mises en œuvre » ou « en cours ». Je suis conscient que la mise en œuvre demande parfois du temps. Toutefois, cela n'a aucun sens, à mon avis, de donner plusieurs fois le même mandat à un sous-traitant aussi cher pour aboutir aux mêmes constatations pendant plusieurs années.

221. Dans son rapport de 2009, le sous-traitant lui-même a déclaré : « Il importe de noter que toutes les recommandations de cette année, sauf une, avaient été formulées par le passé, et parfois même à plusieurs reprises ».

222. Bien que les tests d'intrusion périodiques soient utiles pour mesurer le niveau de sécurité des systèmes de TI, les recommandations précédentes devraient être mises en œuvre pour que les prochains tests de ce type puissent confirmer qu'elles ont été appliquées efficacement.

C.6.2. Achats dans le domaine de la TI – ordinateurs de bureau

L'Agence utilise un accord de fourniture de base pour l'achat des ordinateurs de bureau.

Malgré les progrès techniques et la baisse des prix, l'accord de fourniture de base est resté fondamentalement inchangé pendant trois ans.

Dans le cadre de l'accord de base, un ordinateur de bureau coûtait 110 euros de plus que le prix offert par un vendeur en ligne.

Même avec une garantie plus longue, on aurait pu économiser environ 100 000 euros au cours des trois dernières années.

223. Mes collaborateurs ont vérifié l'achat d'ordinateurs de bureau au titre d'un accord de fourniture de base passé avec une société (Société A). L'accord donne les descriptions techniques d'un ordinateur de bureau standard à l'usage de l'AIEA, une liste d'options, les prix de tous les articles ainsi que des règles concernant le changement des prix et des configurations. L'objectif était d'amender cet accord autant que nécessaire compte tenu de l'évolution du marché de l'informatique.

224. Les configurations et les prix prévus par l'accord de fourniture de base sont restés fondamentalement inchangés pendant trois ans. Toutes les six révisions de cet accord n'ont apporté que des changements mineurs et n'ont tenu compte ni de la baisse des prix sur le marché - qui est d'environ 50 % - ni des améliorations de performance survenues en parallèle.

225. Mes collaborateurs ont comparé les prix à l'aide d'un outil de configuration d'un vendeur en ligne, et constaté qu'il y avait une différence significative de 110 euros pour un ordinateur de bureau standard de même configuration. Dans le cadre d'un accord de fourniture de base et avec l'achat d'environ 750 unités par an, on devrait obtenir des prix encore plus avantageux.

226. Le Secrétariat a déclaré que certains facteurs accessoires, comme une garantie plus longue et un appui au niveau interne, étaient dûment pris en considération. Toutefois, ces services disponibles sur demande entraînent des coûts supplémentaires. Même en tenant compte de ces facteurs, il y a encore une différence significative d'au moins 80 euros par unité aux prix actuels. Pendant les trois années du présent accord de fourniture de base, l'Agence a commandé entre 2 100 et 2 400 ordinateurs. J'estime que si les prix avaient été ajustés régulièrement, les économies possibles seraient voisines de 100 000 euros.

Le Secrétariat était d'accord avec cette observation mais n'a pas encore pris de mesure.

227. Le Secrétariat a convenu que la tarification des articles de TI au titre de l'accord de fourniture de base serait, à l'avenir, examinée deux fois par an. Malheureusement, la dernière révision ne reflète pas encore cela. Toutefois, j'ai noté que le Secrétariat avait maintenant pris des mesures pour y remédier dans un futur proche.

La configuration du modèle standard ne répond pas aux besoins de l'Agence. Les mises à jour ont entraîné des coûts supplémentaires.

228. Une deuxième raison de ces niveaux de prix inutilement élevés est que la « configuration minimale » est dépassée et requiert des mises à jour coûteuses. Il ressort de l'examen de 29 achats effectués en 2009, concernant 409 ordinateurs de bureau que :

- 99,76 % des ordinateurs étaient commandés avec diverses mémoires additionnelles
- 81,66 % des ordinateurs étaient commandés avec différentes mises à jour de processeurs
- un nombre significatif d'ordinateurs étaient commandés avec des mises à jour d'adaptateurs graphiques.

Toutes les mises à jour ont entraîné des coûts supplémentaires. On peut noter, au vu de la proportion croissante de ces mises à jour, que la configuration du modèle standard ne répond pas aux besoins de l'Agence.

Je recommande de réaliser les économies possibles en adaptant la configuration minimale du matériel informatique aux besoins de l'Agence.

229. J'ai déjà recommandé à plusieurs reprises de réaliser les économies possibles en adaptant la configuration standard du matériel aux besoins de l'Agence. Compte tenu des importantes économies possibles, je réitère ma recommandation et j'espère qu'à l'avenir, les accords de fourniture de base tiendront compte de la baisse des prix et de l'amélioration des normes techniques.

C.6.3. Achats dans le domaine de la TI – services relatifs aux imprimantes

Le fournisseur était chargé du déballage des imprimantes et de l'installation des pilotes de périphériques locaux.

230. Mes collaborateurs ont relevé un nombre considérable de demandes de services à la société B en 2009. Outre la réparation des imprimantes, le vendeur était également chargé des services simples tels que le déballage, l'installation des pilotes d'imprimantes locales, le remplacement des cartouches d'encre ou le nettoyage des bacs à papier. Ces activités sont des services communs courants fournis généralement par un service d'assistance aux utilisateurs ou d'appui de premier niveau.

Le fournisseur facturait un montant horaire de 70 euros pour des services simples.

231. Le fournisseur facturait presque toutes les demandes de services à 70 euros net de l'heure, sans tarification différenciée appropriée. Ce tarif était bien trop élevé pour les services simples fournis. Ce taux horaire correspondait à la rémunération d'un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs.

L'Agence a passé un accord de fourniture de base pour la réparation d'imprimantes hors garantie depuis 2009.

232. Le Secrétariat a déclaré qu'un accord de fourniture de base avait été passé en avril 2009 pour la réparation d'imprimantes HP avec la société C. Depuis lors, le service de réparation est assuré par le vendeur si l'imprimante est sous garantie et par la société C, au titre de l'accord de fourniture de base, dans le cas contraire.

Le nouveau fournisseur perçoit le même tarif horaire pour tous les services. La tarification n'est pas adaptée à la qualité du service.

233. L'accord de fourniture de base prévoit encore un tarif de 64,34 euros de l'heure, avec une tarification minimale d'une demi-heure. Il n'y a encore aucune distinction entre la nature des travaux et la qualité du service. Je recommande qu'à l'avenir les prix soient fixés en fonction de la qualité du service.

Le personnel d'appui à la TI pourrait effectuer de nombreuses tâches à un coût moins élevé que celui d'un fournisseur.

Il existe un risque pour la sécurité de l'information car le personnel d'appui du vendeur d'imprimantes a des privilèges d'administrateurs.

234. Je recommande également que le Secrétariat ne charge pas le fournisseur de services simples tels que le déballage ou l'installation de pilotes d'imprimantes. Le temps nécessaire au dépannage pourrait être réduit et les coûts moins élevés si les coordonnateurs de la TI ou le personnel du groupe d'assistance en étaient chargés.

235. Dans la réponse que j'ai reçue du Secrétariat, j'ai également appris que le personnel d'appui du vendeur d'imprimantes utilisait des comptes d'utilisateur de domaine de l'Agence avec des privilèges d'administrateurs. Même si ces « privilèges sont très limités et spécialisés », je recommande de limiter autant que possible le risque pour la sécurité de la TI et des informations, en particulier si ce personnel travaille sur des ordinateurs de bureau dans des domaines sensibles.

C.6.4. Responsabilités en matière de sécurité de l'information

J'ai relevé de multiples positions, rôles et groupes ayant des fonctions et des responsabilités en matière de sécurité de l'information à l'Agence.

Leurs fonctions particulières et les interfaces entre eux n'étaient pas clairement définies ; la gestion de la sécurité de l'information n'était donc pas efficace.

J'ai proposé de clarifier les rôles et les responsabilités.

Le Secrétariat a approuvé ma recommandation et élaboré un plan d'amélioration.

Je recommande de renforcer les efforts constatés. Pour répondre aux exigences de normes de gestion adéquates et assurer la sécurité de l'information de l'Agence dans le futur, il faut mettre en œuvre un système de gestion de la

236. Dans mon examen de la sécurité de l'information de l'Agence, j'ai relevé de multiples positions, rôles et groupes ayant des fonctions et responsabilités en la matière comme le responsable de l'information, le Directeur de la Division de la technologie de l'information, le responsable de la sécurité des informations de l'Agence, le Directeur de la Division de la gestion des informations, le Coordonnateur central pour la sécurité, le responsable de la classification de l'Agence, le Comité de la technologie de l'information (CTI) et le groupe d'orientation de la politique de sécurité des informations.

237. D'une part, je me réjouis de la prise de conscience accrue évidente de la question de la sécurité de l'information à l'Agence. D'autre part, de nombreuses parties chargées de gérer et d'appliquer la sécurité de l'information ne garantissent pas un niveau de sécurité élevé. Étant donné que les fonctions particulières et les interfaces liées entre elles n'étaient pas clairement définies, la probabilité de chevauchement de fonctions ou de lacunes dans les responsabilités était élevée. Je dois ajouter que la sécurité de l'information à l'Agence n'est pas gérée efficacement et n'a pas produit le résultat souhaité.

238. J'ai proposé de gérer les questions de sécurité de l'information sans ambiguïté et de manière cohérente et encouragé le Secrétariat à clarifier les rôles et les responsabilités en la matière.

239. Le Secrétariat a approuvé ma recommandation et mis au point un plan d'amélioration de la politique de sécurité de l'information comme première étape de l'amélioration des politiques correspondantes. Pour l'avenir, ce plan indique qu'il est recommandé de revoir entièrement la politique à l'aide de la norme ISO 27002 relative aux politiques de sécurité. Il a été présenté par le responsable de l'information au Comité de coordination des programmes et sera diffusé comme document SEC/DIR dans un futur proche.

240. Je recommande de renforcer les efforts positifs accomplis pour clarifier les rôles et les responsabilités dans le domaine de la sécurité de l'information. J'appuie l'idée de la direction de revoir entièrement la politique. Afin de parvenir à un niveau de sécurité de l'information adéquat, le Secrétariat doit veiller à la mise en œuvre efficace d'un système de gestion de la sécurité de l'information basé sur les normes internationales ISO 27001 et 27002. Cette tâche doit être accomplie par un fonctionnaire responsable à l'échelle de l'Agence, qui doit être désigné et doté de ressources sans ambiguïté. À cet égard, je souhaite rappeler au Secrétariat mes recommandations concernant la

sécurité de l'information.

gouvernance de la TI, et en particulier sur le rôle du responsable de l'information.

C.6.5. Sources d'informations scientifiques et techniques

L'Agence exploite plus de 200 sources d'informations scientifiques et techniques.

241. L'Agence exploite plus de 200 sources d'informations scientifiques et techniques telles que des bases de données, des applications et d'autres supports informatiques de collecte d'informations. Le nombre exact de ces sources à usage interne et externe n'a pu être déterminé car la documentation nécessaire n'était pas disponible.

Différentes approches et technologies ont été utilisées.

242. Ces sources d'informations ont généralement été mises au point par le personnel des domaines fonctionnels de l'Agence chargés de leurs contenus respectifs. De nombreuses approches et technologies différentes ont été utilisées pour exécuter les fonctions requises en mettant l'accent sur le contenu.

Il n'existait aucune ligne directrice contraignante à l'échelle de l'Agence concernant la mise au point et l'exploitation de sources d'informations scientifiques et techniques.

243. Il n'existait aucune ligne directrice contraignante à l'échelle de l'Agence concernant la mise au point et l'exploitation de sources d'informations scientifiques et techniques, tant sur leurs aspects techniques, comme les codes de logiciel, que sur les aspects de leur contenu comme la qualité, la cohérence et la redondance des données. Par conséquent, il existe diverses sources d'informations non coordonnées, en partie redondantes et de qualité douteuse.

Des initiatives ont été prises ces dernières années pour harmoniser ou intégrer ces sources d'informations ; toutefois, la situation reste décevante.

244. Même si des initiatives ont été prises ces dernières années pour harmoniser ou intégrer ces sources d'informations comme le projet de rationalisation des bases de données de l'AIEA, la mise en œuvre du portail Nucleus en tant que point d'accès commun aux sources d'informations scientifiques, techniques et réglementaires de l'AIEA ou la création du groupe de direction Nucleus, la situation actuelle reste décevante. Un certain nombre de mesures destinées à y remédier, qui ont été initialement demandées par le Comité de coordination des programmes (CCP) et planifiées par la direction, sont restées en suspens depuis des années.

Je salue les mesures prises pour harmoniser ou intégrer les bases de données scientifiques et techniques. Je recommande d'exécuter les mesures nécessaires pour parvenir à une situation satisfaisante pour les utilisateurs internes et externes.

245. Je salue les mesures positives déjà prises pour harmoniser ou intégrer les bases de données scientifiques et techniques au sein de l'Agence. Je pense que la qualité du contenu et la manière de présenter certaines informations scientifiques et techniques sont - en tant que compétence essentielle et caractéristique même de l'Agence - importantes pour sa réputation et son image dans le monde des experts internationaux et fondamentales pour ses propres travaux. Je recommande donc que le Secrétariat applique les mesures nécessaires sans plus tarder afin de répondre adéquatement aux besoins internes et externes.

Je suggère de renforcer les structures actuelles, qui sont insuffisantes. Le responsable de l'information et le groupe de direction Nucleus devraient être chargés de cette tâche.

246. Cette tâche devrait être menée par le personnage central de la TI, le responsable de l'information. Il a un statut neutre par rapport à tous les propriétaires de contenus dans les domaines d'activité et pourrait améliorer les structures rigides actuelles. Le groupe de direction Nucleus devrait être chargé de la coordination des questions relatives aux contenus et conseiller le responsable de l'information à cet égard. Je recommande de donner au responsable de l'information et au groupe de direction Nucleus les pouvoirs, outils et ressources nécessaires à cette fin.

D. Suite donnée à mes constatations et mes recommandations de l'an dernier et des années précédentes

D.1. Questions administratives

Un système pilote de facturation à l'échelle de l'Agence pour les services d'achat a été introduit et semble efficace.

Des consultants seront engagés au niveau des administrateurs dans le cadre des honoraires fixés.

247. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai recommandé d'envisager de mettre en place à l'échelle de l'Agence un système de facturation pour les services d'achat.

Le Secrétariat a introduit une carte d'achat pilote pour acquérir des articles de faible valeur sur Internet ou en cas d'urgence. Son utilisation pilote semble efficace de sorte que le Secrétariat a l'intention d'étendre à tous les achats de faible valeur/à faible risque d'ici la fin du troisième trimestre 2010.

248. J'ai recommandé que l'Agence ne recrute des consultants qu'au niveau des administrateurs et respecte la limite fixée pour les honoraires de consultants. Le Secrétariat m'a informé que des consultants seraient engagés au niveau des administrateurs dans le cadre des honoraires fixés. Les rares besoins d'approbation exceptionnelle seront soumis au Directeur général. J'apprécie les efforts faits et garderai la question à l'examen.

D.2. Voyages

La recommandation demandant de séparer l'établissement de rapports de mission de la présentation de demandes de remboursement a été mise en œuvre.

Les règles existantes empêchent l'Agence de faire d'importantes économies. Celles relatives aux voyages des fonctionnaires ont été révisées mais n'ont pas encore été publiées officiellement.

Une décision sur la manière de réduire le montant forfaitaire pour les voyages à l'occasion du congé dans les foyers est toujours en attente.

249. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai souligné que le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage pouvait être accéléré. À cet égard, j'ai recommandé qu'on envisage de séparer l'établissement des rapports de mission de la présentation de demandes de remboursement. Cette recommandation a été appliquée par l'Agence à partir du 1^{er} janvier 2009. Mes collaborateurs et moi examinerons cette année si elle a eu des effets positifs.

250. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai recommandé d'envisager une prolongation raisonnable de la durée de voyage acceptable afin de réaliser d'importantes économies dans le coût des missions. Pendant la vérification des voyages, j'ai noté que la durée prévue par les règles existantes empêchait l'Agence d'économiser des montants significatifs. J'ai recommandé de modifier ces règles de manière à ce que la durée soit prolongée dans les cas où les coûts pourraient être réduits d'au moins 10 %. Les règles ont depuis été révisées mais n'ont pas encore été publiées officiellement.

251. J'ai encouragé le Secrétariat à considérer la recommandation de l'OIOS de réduire le montant forfaitaire pour les voyages à l'occasion du congé dans les foyers de 75 % à 65 %. Une décision sur la manière d'appliquer cette proposition était attendue au premier trimestre 2009 mais aucune annonce officielle n'a encore été faite. Étant donné que les règles relatives aux voyages des fonctionnaires n'ont pas encore été publiées officiellement, je continuerai de suivre la situation pendant l'année.

D.3. Garanties et sécurité nucléaire

Le Secrétariat a pris des mesures correctives supplémentaires pour améliorer le contrôle des stocks.

252. Dans mes rapports précédents, j'ai recommandé que chaque cas de matériel d'inspection pour les garanties manquant soit expliqué par la personne responsable. Par ailleurs, l'OIOS devrait jouer un rôle plus actif dans la gestion du matériel et le suivi de l'inventaire. Le Secrétariat a indiqué que toutes les procédures de recueil des explications relatives au matériel manquant fournies

par les personnes responsables étaient actuellement en place. En outre, l'OIOS a suivi l'inventaire du matériel d'inspection pour les garanties en décembre 2009 et a présenté un rapport détaillé sur la question. Je garderai celle-ci à l'examen.

D.4. Centre des incidents et des urgences

Le Secrétariat prévoit de mettre en œuvre mes recommandations concernant le Centre des incidents et des urgences.

253. Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai recommandé que le personnel de l'AIEA coopère plus étroitement avec le Centre des incidents et des urgences (IEC). En outre, le Secrétariat devrait appliquer des règles et des procédures de routine permettant à l'IEC de recruter du personnel pour une formation régulière et des exercices. Dans le contexte du système d'astreinte de l'IEC, les appels téléphoniques d'exercice devraient aussi être faits en dehors des heures de bureau. Nous apprécions que le Secrétariat prévoit d'améliorer les séances de formation et effectue de tels appels comme recommandé.

D.5. Technologie de l'information

Il y a eu des améliorations dans la politique de TI. Des efforts continus dans ce domaine sont nécessaires.

254. S'agissant de la politique de TI, il existe des insuffisances importantes en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application des normes, la transparence de la dotation en personnel de TI, les stratégies de coordination et de mise en œuvre, le plan de sécurité de la TI et les études de faisabilité économique. En outre, j'ai recommandé que le Secrétariat élabore des spécifications et les applique quotidiennement. Le Secrétariat m'a informé qu'il avait régulièrement introduit des améliorations et ajustements importants dans ces domaines. Nous apprécions les mesures initiales prises et encourageons le Secrétariat à poursuivre ses efforts.

Je réitère ma recommandation suggérant de renforcer la fonction du responsable de l'information. Il devrait être chargé de l'ensemble du budget de la TI.

255. J'avais recommandé de renforcer la fonction du responsable de l'information. Le Secrétariat n'y était pas favorable car il est d'avis que celui-ci dispose actuellement de pouvoirs organisationnels adéquats. Néanmoins, je réitère ma recommandation car j'ai encore noté des défaillances importantes et caractéristiques de l'absence d'un responsable central. Un exemple de la nécessité de renforcer la fonction du responsable de l'information concerne sa quête de transparence dans le budget de TI de l'Agence. Du fait de l'absence de processus coordonné de budgétisation, il a essayé d'avoir une vue d'ensemble grâce à la collecte de données. Bien que de nombreuses informations aient été communiquées à titre volontaire, l'objectif de transparence n'a pas été atteint car un certain nombre de services s'occupant de TI n'y ont pas contribué. Je pense que le responsable de l'information ne devrait pas seulement demander, il devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour obliger tous les services à fournir des réponses. Afin d'assurer une organisation efficace de la TI, ces responsabilités sont essentielles en tant que fondement de décisions stratégiques et d'une politique plus centralisée et plus intégrée de budgétisation de la TI.

Les efforts visant à réaliser des synergies dans l'organisation de la TI devraient être étendus et ciblés.

256. Dans mes rapports précédents, j'ai recommandé de réaliser le maximum de synergies dans l'organisation de la TI. Les directeurs de MTIT et de SGIM ont déclaré dans un document commun qu'ils souhaitaient travailler en totale coordination pour que les ressources de l'Agence liées à la TI soient de plus en plus organisées de manière optimale. J'ai salué cette intention mais j'ai signalé des insuffisances dans mon dernier rapport. Celles-ci concernaient le niveau de détail du plan de travail, l'absence de calendrier précis et la participation des services s'occupant de TI autres que MTIT et SGIM. Le

J'encourage l'Agence à coordonner ses activités concernant l'infrastructure de reprise après sinistre.	<p>Secrétariat m'a informé qu'il œuvrait maintenant pour diffuser plus largement les concepts figurant dans ce document au personnel de MTIT et SGIM afin de garantir une culture d'entreprise pleinement collaborative et coopérative pour la gestion de la TI. En outre, MTIT définit les accords de niveau de service avec les autres services s'occupant de la TI. À mon avis, même si ces accords permettent certaines synergies, les effets en seraient améliorés si les efforts liés étaient élargis et ciblés. Outre l'instauration d'une culture de gestion d'entreprise dans les deux grandes entités s'occupant de la TI, il faudrait des objectifs mesurables et des examens documentés des progrès accomplis. Dans ce contexte, je pense donc encore qu'il faudrait exécuter un plan de projet détaillé.</p>
Des mesures ont été prises pour harmoniser les normes de sécurité de la TI au Siège et dans les bureaux extérieurs.	<p>257. J'ai invité l'Agence à envisager une approche de « l'organisation unique » pour l'élaboration et l'application d'une infrastructure de reprise après sinistre. Le Secrétariat m'a informé que MTIT est chargée de cette infrastructure et des essais sont prévus pour 2010. D'autre part, j'ai noté qu'il existait des plans distincts pour cette infrastructure dans d'autres entités s'occupant de la TI, comme SGIM, ce qui illustre aussi l'échec de la création de synergies dans le domaine de la TI. J'encourage l'Agence à coordonner ses activités à cet égard ainsi qu'à intégrer les questions de continuité des opérations de manière plus intensive. Je réexaminerai cette question ultérieurement.</p> <p>258. J'ai souligné que les normes de sécurité concernant les articles de TI étaient moins strictes dans les bureaux extérieurs qu'au Siège. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait pris des mesures à cet égard ; à titre d'exemple, SGIM est actuellement en train d'aligner les bureaux extérieurs pour les garanties sur les normes du Siège, et certaines activités de sécurité de la TI ont été prévues dans les laboratoires de Seibersdorf et Monaco. Je salue les mesures prises et j'en suivrai les effets.</p>

D.6. Recommandations résultant des constatations des années précédentes

Le Secrétariat devrait accorder un rang de priorité élevé à la sécurité physique du centre de données pour l'ensemble de l'Agence.	<p>259. La protection contre les incendies est encore inadéquate au centre de données pour l'ensemble de l'Agence. J'ai encouragé le Secrétariat à exécuter la phase III du projet pour créer d'urgence un centre de données unique et mobiliser les fonds nécessaires en donnant la priorité aux projets de TI. Je maintiendrai cette question à l'examen.</p>
La sécurité s'est améliorée à Seibersdorf ; la construction de la clôture de sécurité n'est toujours pas achevée. Je suivrai l'évolution de cette question.	<p>260. Dans mes rapports de 2004 à 2008, j'ai fait état des dangers inhérents à la situation en matière de sécurité sur le site du laboratoire de l'AIEA à Seibersdorf. Le Secrétariat m'a informé de progrès relatifs au contrôle de l'accès et au stationnement. Le problème de l'installation de la clôture de sécurité n'a pas encore été réglé. Le terrain nécessaire a été officiellement cédé à l'AIEA. La construction de la clôture de sécurité sera achevée lorsque des fonds seront disponibles. Je suivrai l'évolution de la situation et, si nécessaire, je continuerai à faire rapport sur cette question.</p>

E. AUTRES QUESTIONS

E.1. CAS DE FRAUDE OU DE PRÉSUMPTION DE FRAUDE

L'OIOS n'a relevé aucune preuve de fraude à l'Agence.

261. En 2009, l'OIOS n'a trouvé aucune preuve de fraude mais a encore déterminé des contrôles internes déficients. Néanmoins, un cas de présomption de fraude à l'encontre de l'Agence a été identifié. La question a été portée devant l'organisme compétent des Nations Unies.

E.2. PERTES D'AVOIRS, PASSATION PAR PROFITS ET PERTES, ET VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX

E.2.1. Passation par profits et pertes et pertes d'avoirs

Créances passées par profits et pertes.

262. Un montant de 63 538,94 euros qui se décompose comme indiqué ci-après a été passé par profits et pertes en 2009 :

Créances au titre de voyages	38 574,97 €
Créances au titre de ventes	7 187,90 €
Factures ponctuelles	17 776,06 €

Articles déclarés perdus

263. Au total, sept articles non consommables achetés pour 19 914 € et d'une valeur comptable de 0 € ont été perdus en 2009.
Au total, neuf articles liés aux garanties achetés pour 14 098 € et d'une valeur comptable de 31 € ont été déclarés perdus en 2009.

E.2.2. Versements à titre gracieux

Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux.

264. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux en 2009.

F. REMERCIEMENTS

265. Je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la coopération et l'assistance qu'ils m'ont prodiguées durant ma vérification. Je leur suis très reconnaissant de l'aide qu'ils m'ont apportée durant tout le processus de vérification externe.

(signé)

Norbert Hauser

Vice-Président de la Cour fédérale des comptes
Allemagne
Vérificateur extérieur

Abréviations

AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIPS	Système d'information intégré à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme
CCP	Comité de coordination des programmes
CE	Commission européenne
CGCP	Cadre de gestion du cycle de programme
CT	Coopération technique
DGO	Cabinet du Directeur général
ERP	Système de planification des ressources
FAFA	Accord-cadre financier et administratif
FBO	Fonds du budget ordinaire
FCT	Fonds de coopération technique
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
GBR	Gestion basée sur les résultats
IEC	Centre des incidents et des urgences
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
MT	Département de la gestion
MTBF	Division du budget et des finances
MTHR	Division des ressources humaines
MTIT	Division de la technologie de l'information
MTPS	Bureau des services d'achat
NA	Département des sciences et des applications nucléaires
NLO	Agent de liaison national
NS	Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires
NTI	Nuclear Threat Initiative
OIOS	Bureau des services de supervision interne
ORDG	Bureaux faisant rapport au Directeur général

PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
RH	Ressources humaines
SG	Département des garanties
SGIM	Division de la gestion des informations
Statut et Règlement du personnel	Statut et Règlement du personnel de l'Agence et lignes directrices complémentaires
TI	Technologie de l'information
UE	Union européenne

PARTIE II

États financiers

Texte d'une lettre du 29 mars 2010 adressée par le Directeur général au Vérificateur extérieur

Monsieur,

En vertu de l'article 11.03 a) du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et signés par le Directeur de la Division du budget et des finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

Yukiya Amano
Directeur général

ÉTAT I

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET MODIFICATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

	FONDS GÉNÉRAL												T O T A L								
	FONDS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDS DE ROULEMENT GROUPE DE FONDS I				FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE GROUPE DE FONDS II				FONDS POUR LES PROGRAMMES EXTRABUDGÉTAIRES GROUPE DE FONDS III					FONDS EXTRABUDGÉTAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE GROUPE DE FONDS IV				FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE, FONDS DE RÉSERVE ET FONDS SPÉCIAUX GROUPE DE FONDS VI			
	État compl./ Note	2009	2008	État compl./ Note	2009	2008	État compl./ Note	2009	2008	État compl./ Note	2009	2008		État compl.	2009	2008					
RECETTES																					
Contributions régulières	S1	278 758 728	270 511 880	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	278 758 728	270 511 880					
Contributions volontaires		-	-	57 747 890	27 813 902	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137 500 064	86 613 725					
Dépenses de programme recouvrables	S8	57 500 801	51 403 218	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	259 007	354 017					
Coûts de participation nationaux	S9a	259 007	354 017	3 202 586	534 648	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 202 586	534 648					
Recettes diverses	S9b	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Activités productrices de recettes	N - E. (a)	742 945	681 788	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	742 945	681 788					
Fonds reçus en vertu d'arrangements interorganisations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Activités financées conjointement	N - E. (b)	2 902 550	2 991 023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	670 711	(38 036)					
Intérêts		961 102	3 945 524	191 156	1 826 712	304 688	1 834 505	60 471	467 779	-	-	-	-	-	2 902 550	2 991 023					
Ajustements de change		37 095	478 750	187 887	(16 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 517 417	8 074 520					
Autres divers		713 983	126 262	(15 675)	(16 870)	1 732	-	4 539	-	-	-	-	-	-	224 982	478 750					
TOTAL RECETTES		284 116 403	278 735 227	61 325 762	54 101 725	58 054 310	29 648 407	17 952 578	7 535 097	5 054 516	291 251	57	426 503 569	370 311 707	404 399 761	367 832 409					
TOTAL DÉPENSES	S6	285 620 131	264 630 874	62 565 729	53 202 892	43 462 460	41 375 483	11 382 543	7 441 949	1 568 898	1 181 211	S4	-	-	-	-					
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts	S4	-	12 842 696	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 842 696					
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	S4	(1 503 728)	1 261 657	(1 039 967)	898 833	14 591 850	(11 727 076)	6 570 035	93 148	3 485 618	(889 960)		22 103 808	(10 363 398)	(665 082)	2 120 612					
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	N - G. (a)	(1 403 861)	1 995 607	738 779	125 005	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 507 377	(1 956 960)					
Réserve pour contributions non recouvrées	N - G. (b)	1 507 377	(1 956 960)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		(1 400 212)	1 300 304	(301 188)	1 023 838	14 591 850	(11 727 076)	6 570 035	93 148	3 485 618	(889 960)		22 946 103	(10 199 746)	4 750 691	4 581 206					
E engagements au titre d'exercices antérieurs, d'engagements sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	S4	327 786	-	2 467 417	2 204 326	1 413 057	1 590 543	537 052	784 398	5 379	1 939		4 750 691	4 581 206	29 300 492	17 053 810					
Virements aux / (des) réserves	N - I.	6 333 000	17 390	-	-	29 063 422	10 940 490	(6 095 930)	6 095 930	-	-	-	-	-	-	-					
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	S5, N - H.	16 274	(152)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 274	(152)					
Sommes crédiées aux États Membres		(4 523 832)	(8 635 092)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 523 832)	(8 635 092)					
Ajustements pour la conversion comptable des monnaies		-	-	(1 021 520)	1 673 402	(292 823)	652 029	(53 831)	34 427	-	-	-	-	-	(1 368 174)	2 359 858					
Solles des fonds en début d'exercice		36 264 346	43 581 896	19 097 871	14 196 305	48 918 131	47 462 145	12 409 401	5 401 498	2 091 853	2 979 874		118 781 602	113 621 718	169 903 156	118 781 602					
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		37 017 362	36 264 346	20 242 580	19 097 871	93 693 637	48 918 131	13 366 727	12 409 401	5 582 850	2 091 853		169 903 156	118 781 602	169 903 156	118 781 602					

(signé) GARY A. EIDEET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT II

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDOS
au 31 décembre 2009
(en euros)

	FONDOS GÉNÉRAL										T O T A L				
	FONDOS DU BUDGET ORDINAIRE ET FONDOS DE ROULEMENT					FONDOS DE COOPÉRATION TECHNIQUE					FONDOS D'AFFECTATION SPÉCIALE, FONDS DE RÉSERVE ET FONDOS SPÉCIAUX		État compl.	2009	2008
	GROUPE DE FONDOS I		GROUPE DE FONDOS II			GROUPE DE FONDOS III		GROUPE DE FONDOS IV			GROUPE DE FONDOS VI				
État compl./ Note	2009	2008	État compl./ Note	2009	2008	État compl./ Note	2009	2008	État compl./ Note	2009	2008	État compl.	2009	2008	
ACTIF															
Encaisse et dépôts à terme		75 702 191													212 670 965
Investissement pour l'Économat	N - K.	808 879	43 491 916												808 879
Sommes à recevoir															
Contributions régulières à recevoir des États Membres	S1 & N - L.	30 506 932													38 015 274
Contributions volontaires à recevoir	S8		694 308												694 308
Dépenses de programme recouvrables à recevoir	S9a		1 698 480												1 698 480
Coûts de participation nationaux à recevoir	S9b		209 389												209 389
Autres	N - M.1.	14 079 539	4 263 783												20 822 902
TOTAL ACTIF		111 258 006	50 627 621												323 110 663
PASSIF															
Avances de contributions	S1, S3	17 650 285	1 268 026												18 998 465
Engagements non réglés	N - N.	42 010 807	27 919 842												106 677 474
Provision pour réévaluation de bilan	N - P.	5 783 333	5 474 058												6 352 466
Provision pour soldes non engagés de crédits ouverts															
	N - Y.	57 810													12 842 696
	N - Z.	4 910 621													130 425
Provision pour la mise en oeuvre d'un ERP															6 155 803
Dépenses de programme recouvrables non recouvrées	S9a		1 698 480												1 698 480
Coûts de participation nationaux non recouvrés	S9b		209 389												209 389
Sommes à payer	N - O.1.	3 847 788	164 268												4 012 056
Autres															
TOTAL PASSIF		74 240 644	31 529 750												106 677 474
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDOS															
Contributions régulières non recouvrées	S1	10 923 172													10 923 172
Réserve pour le Fonds pour les investissements majeurs	N - L.	11 133 000													11 133 000
Autres réserves															
	S2, S3	15 226 730													15 226 730
Fonds de roulement	N - K.	808 879													808 879
Fonds de roulement de l'Économat	S4	(1 074 419)													(1 074 419)
Excédent (déficit)															
Soldes des fonds															
TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDOS		37 017 362	19 097 871												56 115 233
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDOS		111 258 006	50 627 621												323 110 663

(signé) GARY A. FIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT III

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(en euros)

	2009	2008
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :		
Excédent (insuffisance) net des recettes par rapport aux dépenses (état I)	22 946 103	(10 199 746)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	5 735 931	4 556 578
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	575 459	(485 944)
Augmentation (diminution) des avances de contributions	(13 320 722)	10 666 436
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	19 349 574	(20 391 998)
Augmentation (diminution) des sommes à payer	3 464 837	5 669 310
Augmentation (diminution) d'autres éléments passifs	(13 413 075)	16 794 302
Moins : Intérêts	(1 517 417)	(8 074 520)
Ajustements de change	(224 982)	(478 750)
MOUVEMENTS NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	23 595 708	(1 944 332)
PRODUIT DES INVESTISSEMENTS ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		
Plus : Intérêts	1 517 417	8 074 520
Ajustements de change	224 982	478 750
MOUVEMENTS NETS LIÉS AUX INVESTISSEMENTS ET AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES	1 742 399	8 553 270
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE LIÉS À D'AUTRES SOURCES :		
Économies sur le règlement, ou annulation, d'engagements au titre d'exercices antérieurs	4 750 691	4 581 206
Augmentation (diminution) de la provision pour dépenses de programme recouvrables et coûts de participation nationaux non recouverts (FCT)	143 094	(678 481)
Virements aux réserves	29 300 492	17 053 810
Augmentation (diminution) nette du Fonds de roulement	16 274	(152)
Sommes créditées aux États Membres	(4 523 832)	(8 635 092)
Ajustement pour conversion comptable de monnaies	(1 368 174)	2 359 858
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE NETS LIÉS À D'AUTRES SOURCES	28 318 545	14 681 149
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	53 656 652	21 290 087
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	212 670 965	191 380 878
TOTAL ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE (état complémentaire S13)	266 327 617	212 670 965
se décomposant comme suit :		
Groupe de fonds I - Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	65 862 656	75 702 191
Groupe de fonds II - Fonds de coopération technique	50 923 935	43 491 916
Groupe de fonds III - Fonds pour les programmes extrabudgétaires	118 228 390	68 410 930
Groupe de fonds IV - Fonds extrabudgétaire de coopération technique	25 691 863	22 663 006
Groupe de fonds VI - Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	5 620 773	2 402 922
	266 327 617	212 670 965

(signé) GARY A. EIDET
Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV

ÉTAT DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts			Dépenses				Fonds pour les investissements majeurs	Solde f/
	Ajustés b/	Virements c/	Revisés	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	27 043 883	(598)	27 043 285	25 053 977	1 368 517	323 290	26 745 784	297 501	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 206 241	-	31 206 241	27 723 416	2 659 236	823 589	31 206 241	-	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires c/	22 264 947	12 356	22 277 303	20 969 047	832 565	475 691	22 277 303	-	-
4. Vérification nucléaire	113 023 007	(9 771)	113 013 236	91 008 620	13 384 128	1 429 779	105 822 527	7 190 709	-
5. Politique générale, gestion et administration	73 441 377	(1 844)	73 439 533	65 765 132	5 822 588	678 207	72 265 927	1 173 606	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	15 738 126	(143)	15 737 983	15 333 687	225 492	101 757	15 660 936	77 047	-
Total partiel	282 717 581	-	282 717 581	245 853 879	24 292 526	3 832 313	273 978 718	8 738 863	-
Virements au Fonds pour les investissements majeurs d/	-	-	-	8 738 863	-	-	8 738 863	(8 738 863)	-
Crédits ouverts - Budget	282 717 581	-	282 717 581	254 592 742	24 292 526	3 832 313	282 717 581	-	-
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 361 589	-	2 361 589	2 638 229	-	264 321	2 902 550	-	(540 961)
T O T A L a/	285 079 170	-	285 079 170	257 230 971	24 292 526	4 096 634 c/	285 620 131	-	(540 961)

a/ Correspond à la somme de l'état IV.1 « Partie opérationnelle et courante du budget ordinaire », et de l'état IV.2 « Partie investissements essentiels du budget ordinaire ».

b/ Résolution GC(52)/RES/5 de la Conférence générale (octobre 2008) - réévalués au taux de change moyen de l'ONU, à savoir 1,3893 \$ pour 1 €

c/ Sur la base de la décision du Conseil des Gouverneurs sur le document GOV/1999/15, un montant de 12 356 € a été viré au programme sectoriel 3 « Sécurité et sécurité nucléaires », pour couvrir le coût de l'assistance d'urgence fournie en Équateur. Les soldes non utilisés du chapitre budgétaire en fin d'exercice ont servi à rembourser cette avance.

d/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(53)/5) d'août 2009, ce montant a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

e/ Sur ce montant, 2 960 636 € concernent les coûts d'appui répartis de l'Agence et 1 135 998 € les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf.

f/ Le montant de 540 961 € représente le coût de services supplémentaires fournis aux organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV.1

ÉTAT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE ET COURANTE DU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts			Dépenses				Fonds pour les investissements majeurs	Solde
	Ajustés a/	Virements b/	Révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	26 997 682	(598)	26 997 084	25 019 277	1 368 517	323 290	26 711 084	286 000	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	31 030 678	-	31 030 678	27 722 801	2 659 236	648 641	31 030 678	-	-
3. Sûreté et sécurité nucléaires	22 163 305	12 356	22 175 661	20 916 613	832 565	426 483	22 175 661	-	-
4. Vérification nucléaire	109 954 839	(9 771)	109 945 068	90 456 220	13 384 128	1 429 779	105 270 127	4 674 941	-
5. Politique générale, gestion et administration	72 000 335	(1 844)	71 998 491	64 615 092	5 822 588	678 207	71 115 887	882 604	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	15 458 918	(143)	15 458 775	15 212 986	124 092	53 430	15 390 508	68 267	-
Total partiel	277 605 757	-	277 605 757	243 942 989	24 191 126	3 559 830	271 693 945	5 911 812	-
Virements au Fonds pour les investissements majeurs c/	-	-	-	5 911 812	-	-	5 911 812	(5 911 812)	-
Crédits ouverts - Budget	277 605 757	-	277 605 757	249 854 801	24 191 126	3 559 830	277 605 757	-	-
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 361 589	-	2 361 589	2 638 229	-	264 321	2 902 550	-	(540 961)
T O T A L	279 967 346	-	279 967 346	252 493 030	24 191 126	3 824 151	280 508 307	-	(540 961)

a/ Résolution GC(52)/RES/5 de la Conférence générale (octobre 2008) - réévalués au taux de change moyen de l'ONU; à savoir 1,3893 \$ pour 1 €

b/ Sur la base de la décision du Conseil des Gouverneurs sur le document GOV/1999/15, un montant de 12 356 € a été viré au programme sectoriel 3 « Sûreté et sécurité nucléaires », pour couvrir le coût de l'assistance d'urgence fournie en Équateur. Les soldes non utilisés du chapitre budgétaire en fin d'exercice ont servi à rembourser cette avance.

c/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(53)/5) d'août 2009, ce montant a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

d/ Sur ce montant, 2 863 101 € concernent les coûts d'appui répartis de l'Agence et 961 050 € les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf.

e/ Le montant de 540 961 € représente le coût de services supplémentaires fournis aux organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV.2

ÉTAT DE LA PARTIE INVESTISSEMENTS ESSENTIELS DU BUDGET ORDINAIRE
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(en euros)

Description du programme sectoriel	Crédits ouverts			Dépenses				Fonds pour les investissements majeurs	Solde
	Ajustés a/	Virements	Révisés	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total		
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	46 201	-	46 201	34 700	-	-	34 700	11 501	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	175 563	-	175 563	615	-	174 948	175 563	-	-
3. Sécurité et sécurité nucléaires	101 642	-	101 642	52 434	-	49 208	101 642	-	-
4. Vérification nucléaire	3 068 168	-	3 068 168	552 400	-	-	552 400	2 515 768	-
5. Politique générale, gestion et administration	1 441 042	-	1 441 042	1 150 040	-	-	1 150 040	291 002	-
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	279 208	-	279 208	120 701	101 400	48 327	270 428	8 780	-
Total partiel	5 111 824	-	5 111 824	1 910 890	101 400	272 483	2 284 773	2 827 051	-
Virements au Fonds pour les investissements majeurs b/	-	-	-	2 827 051	-	-	2 827 051	(2 827 051)	-
Crédits ouverts - Budget	5 111 824	-	5 111 824	4 737 941	101 400	272 483	5 111 824	-	-
Travaux remboursables pour d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 111 824	-	5 111 824	4 737 941	101 400	272 483	5 111 824	-	-

a/ Résolution GC(52)/RES/5 de la Conférence générale (octobre 2008) - réévalués au taux de change moyen de l'ONU, à savoir 1,3893 \$ pour 1 €

b/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(53)/5) d'août 2009, ce montant a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

c/ Sur ce montant, 97 535 € concernent les coûts d'appui répartis de l'Agence et 174 948 € les Laboratoires de l'Agence à Seibersdorf.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

ÉTAT IV (SUPPLÉMENTAIRE A)

ÉTAT DES SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2008
pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

(en euros)

Description du programme sectoriel	Solde non engagé des crédits ouverts en 2008			Dépenses effectuées sur le solde restant disponible pour les programmes sectoriels					Fonds pour les investissements majeurs d/	Solde
	Soldes non engagés reportés a/	Réservés le projet AIPS b/	Solde restant disponible pour les programmes sectoriels	Décaissements	Engagements non réglés	Engagements non réglés pour les services partagés et les activités de laboratoire	Total			
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible, et sciences nucléaires	217 837	-	217 837	201 988	4 232	2 030	208 250	9 587	-	
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3. Sûreté et sécurité nucléaires	1 211	-	1 211	1 211	-	-	1 211	-	-	
4. Vérification nucléaire	10 533 708	1 000 000	9 533 708	1 171 658	7 447 434	-	8 619 092	914 616	-	
5. Politique générale, gestion et administration	1 796 675	590 000	1 206 675	686 531	300 577	31 603	1 018 711	187 964	-	
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	293 265	100 000	193 265	142 983	-	-	142 983	50 282	-	
Total partiel	12 842 696	1 690 000	11 152 696	2 204 371	7 752 243	33 633	9 990 247	1 162 449	-	
Virements au Fonds pour les investissements majeurs d/	-	-	-	1 162 449	-	-	1 162 449	(1 162 449)	-	
T O T A L	12 842 696	1 690 000	11 152 696	3 366 820	7 752 243	33 633	11 152 696	-	-	

a/ D'après les comptes de l'Agence pour 2008 (document GC(53)/4 de juillet 2008) (État IV).

b/ Sur la base de la décision du Conseil des gouverneurs Based dans le document (GOV/2008/21) de juillet 2008, un montant de 1 690 000 € a été transféré au Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS).

c/ Ce montant représente les coûts d'appui répartis de l'Agence pour les services liés aux applications du traitement des données.

d/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(53)/5) d'août 2009, ce montant a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

(signé) GARY A. EIDET

Directeur de la Division du budget et des finances

PARTIE III

ÉTATS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE

État au 31 décembre 2009

(en euros)

État Membre	2009			Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,693 €	Versements anticipés et crédits pour 2010 c/
	Sommes mises en recouvrement	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Sommes dues au taux de 0,693 €	Versements et crédits en 2009 b/		
Afghanistan, République islamique d'	2 263	-	2 263	-	10 283	41 710	45
Afrique du Sud	646 167	-	646 167	-	-	-	9 592
Albanie	13 655	181	11 727	1 747	-	1 747	-
Algérie	189 234	-	189 234	-	-	-	2 488
Allemagne	23 855 129	473 618	23 381 511	-	-	-	392 345
Angola	6 848	-	6 848	-	-	-	45
Arabie saoudite	1 685 316	-	1 685 316	-	-	-	23 436
Argentine	723 699	-	723 699	-	746 934	-	31 399
Arménie	4 598	-	4 598	-	9 814	-	60
Australie	4 965 993	-	4 965 993	-	-	-	72 117
Autriche	2 478 870	1 222	2 477 648	-	-	-	38 909
Azerbaïdjan	11 552	181	11 284	67	11 427	-	-
Bangladesh	22 941	97	22 844	-	-	67	220
Belgium	43 737	4 543	39 194	-	-	-	587
Belgique	3 037 146	-	3 037 146	-	-	-	48 410
Belize	2 275	45	-	2 230	-	2 230	-
Bénin	2 254	-	-	2 254	-	14 085	-
Bolivie	13 654	-	-	13 654	-	52 214	-
Bosnie-Herzégovine	13 704	-	13 704	-	-	-	260
Botswana	29 584	-	-	29 584	879	24 128	-
Bresil	1 947 006	-	1 947 006	-	3 355 738	-	50 039
Bulgarie	43 944	43 944	-	43 944	-	-	543
Burkina Faso	4 526	-	4 526	-	2 506	-	118
Cameroun	20 481	272	-	20 209	19 720	20 209	-
Canada	8 300 327	8 300 327	-	-	-	-	8 624 698
Chili	356 997	-	-	356 997	438 457	583 198	-
Chine	5 877 861	54 104	5 823 757	-	-	-	67 457
Cyprus	121 130	-	121 130	-	-	-	1 765
Colombie	229 167	5 067	224 100	-	13 203	-	29 976
Corse, République de	5 348 789	-	5 348 789	-	-	-	66 281
Costa Rica	70 549	-	-	70 549	38 627	418 650	-
Côte d'Ivoire	20 490	-	20 490	-	20 601	-	317
Croatie	110 638	93 819	16 819	-	-	-	118 567
Cuba	118 340	-	-	118 340	86 403	226 822	-
Danemark	2 052 267	106 781	1 945 486	-	-	-	2 141 137
Égypte	196 945	-	196 945	-	-	-	3 936
El Salvador	43 239	-	-	43 239	-	448 648	-
Émirats arabes unis	839 272	-	839 272	-	-	-	10 677
Équateur	45 516	633	28 890	15 993	-	15 993	-
Érythrée	2 254	45	-	2 209	-	2 209	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2009			Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,693 €	Versements anticipés et crédits pour 2010 c/
	Sommes mises en recouvrement	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Sommes dues au taux de 0,693 €	Versements et crédits en 2009 b/		
Espagne	8 208 496	217 384	7 991 112	8 208 496	-	-	114 147
Estonie	34 574	-	34 574	34 574	-	-	407
États-Unis d'Amérique	70 748 788	1 173 913	56 811 174	57 985 087	18 924 038	12 763 701	-
Éthiopie	6 886	-	6 886	6 886	-	-	136
Fédération de Russie	3 334 158	94 912	3 239 246	3 334 158	-	-	49 812
Finlande	1 568 951	-	1 568 951	1 568 951	-	-	24 114
France	17 594 617	370 120	17 224 497	17 594 617	-	-	273 130
Gabon	18 760	-	18 760	18 760	-	-	-
Géorgie	6 759	810	5 949	6 759	-	-	91
Ghana	9 103	-	9 103	9 103	-	-	-
Grèce	1 455 606	20 369	1 435 237	1 455 606	-	-	19 545
Guatemala	70 549	-	-	70 549	-	-	-
Haïti	4 509	-	-	4 509	-	-	8 456
Honduras	11 434	2 381	2 198	4 579	91	3 947	-
Hongrie	549 981	335 277	214 704	549 981	-	-	6 855
Îles Marshall	2 275	-	-	2 275	-	-	-
Inde	1 000 955	-	1 000 955	1 000 955	-	-	8 257
Indonésie	354 466	-	354 466	354 466	-	-	13 844
Iran, République islamique d'	395 982	-	395 436	395 436	-	-	4 660
Iraq	31 976	69	31 907	31 976	676 716	546	-
Irlande	1 239 844	198 348	1 041 496	1 239 844	-	-	429
Islande	102 855	-	102 855	102 855	-	-	15 880
Israël	1 147 298	-	1 147 298	1 147 298	70	-	1 538
Italie	13 883 543	642 852	13 240 691	13 883 543	-	-	21 128
Jamahiriya arabe libyenne	139 912	-	139 912	139 912	-	-	215 252
Jamaïque	22 757	-	-	22 757	20 098	35 624	150 715
Japon	45 812 348	679 539	45 132 809	45 812 348	-	-	-
Jordanie	27 309	-	-	27 309	-	-	881 871
Kazakhstan	64 875	-	64 875	64 875	3 709	108	-
Kenya	22 868	-	22 868	22 868	-	-	814
Kirghizistan	2 275	-	-	2 275	35 199	-	746
Koweït	507 597	-	507 597	507 597	-	-	-
Letonie	39 319	22 678	16 641	39 319	-	-	14 117
L'ex-République yougoslave de Macédoine	11 532	527	11 005	11 532	-	-	7 329
Liban	74 766	769	73 997	74 766	72 261	-	44 579
Libéria	2 254	-	-	2 254	-	-	266
Liechtenstein	28 903	28 903	-	28 903	-	-	633
Lituanie	68 607	44 500	24 107	68 607	-	-	-
Luxembourg	236 197	-	236 197	236 197	-	-	4 247
Madagascar	4 509	-	-	4 509	4 292	607	47 669
Malaisie	426 906	-	426 906	426 906	-	-	3 484
Malawi	2 252	-	2 252	2 252	-	-	-
Mali	2 284	347	1 937	2 284	2 113	-	6 696
Malte	37 326	-	37 326	37 326	-	-	45
Maroc	92 200	2 998	89 202	92 200	-	-	253

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S1 (suite)

État Membre	2009			Exercices antérieurs		Total des sommes dues au taux de 0,693 €	Versements anticipés et crédits pour 2010 c/
	Sommes mises en recouvrement	Versements anticipés et crédits a/	Versements	Sommes dues au taux de 0,693 €	Versements et crédits en 2009 b/		
Sri Lanka	34 102	543	33 559	-	-	-	542
Suède	2 948 342	-	2 948 342	-	-	-	45 198
Suisse	3 381 324	103 266	3 278 058	-	-	-	54 246
Tadjikistan	2 286	332	1 954	-	-	-	118
Tchad	2 254	-	-	2 254	-	2 702	-
Thaïlande	407 858	-	407 858	-	-	-	442 173
Tunisie	68 857	-	68 857	-	-	-	1 041
Turquie	835 101	32 345	802 756	-	-	-	12 199
Ukraine	98 216	-	98 216	-	-	-	1 312
Uruguay	60 189	1 584	58 605	-	17 021	-	1 584
Venezuela, République bolivarienne du	442 597	5 610	65 368	371 619	253 082	-	-
Vietnam	52 554	-	52 554	-	-	371 619	679
Yémen	15 979	226	15 545	208	-	208	-
Zambie	2 264	-	2 264	-	1 939	-	45
Zimbabwe	18 144	-	17 730	414	16 978	-	-
Total partiel	278 459 927	33 107 600	225 772 072	19 574 228	27 195 618	8 278 106	17 601 391
Nouveaux Membres :							
Bahreïn d/	91 311	-	91 311	-	-	-	-
Burundi e/	2 254	-	-	2 254	-	-	2 254
Cambodge f/	2 254	-	-	2 254	-	219 657	-
Congo g/	2 770	-	-	2 770	-	-	2 770
Lesotho h/	2 254	-	-	2 254	-	-	2 254
Oman i/	203 985	-	203 985	-	-	-	28 894
Total partiel	304 828	-	295 296	9 532	-	219 657	28 894
Anciens Membres :							
République populaire démocratique de Corée j/	-	-	-	-	-	128 576	-
Yougoslavie k/	-	-	-	-	-	2 296 833	-
Total partiel	-	-	-	-	-	2 425 409	-
TOTAL	278 764 755	33 107 600	226 067 368	19 583 760	27 195 618	10 923 172	17 630 285

a/ Versements anticipés reçus pendant l'exercice 2008, complets ou partiels, de contributions au budget ordinaire pour 2009 (28 784 923 €), crédits au titre des excédents de caisse (4 321 764 €) et crédits au titre du Fonds de roulement (913 €) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2009.

b/ Versements reçus pendant l'exercice 2009 (27 108 297 €) et crédits au titre des excédents de caisse (87 321 €).

c/ Versements anticipés de contributions au budget ordinaire pour 2010 (14 620 364 €) et crédits au titre des excédents de caisse (3 009 921 €) déduits des contributions au budget ordinaire pour 2010.

d/ Bahreïn est devenu Membre de l'Agence le 23 juin 2009.

e/ Le Burundi est devenu Membre de l'Agence le 24 juin 2009.

f/ Le Cambodge s'est retiré de l'Agence le 26 mars 2003. Il est redevenu Membre le 23 novembre 2009.

g/ Le Congo est devenu Membre de l'Agence le 15 juillet 2009.

h/ Le Lesotho est devenu Membre de l'Agence le 13 juillet 2009.

i/ Oman est devenu Membre de l'Agence le 5 février 2009.

j/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

k/ A la suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S2

FONDS DE ROULEMENT
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009
(en euros)

	2009	2008
Solde au 1er janvier	15 204 593	15 815 168
Sommes reçues/(remboursements) d'États Membres	<u>18 420</u>	<u>(610 575)</u>
Solde au 31 décembre	<u>15 223 013</u>	<u>15 204 593</u>
Niveau fixé	15 210 000	15 210 000
Plus : Augmentation nette due aux contributions des nouveaux États Membres	<u>16 730</u>	<u>456</u>
Total (état II/état complémentaire S3)	15 226 730	15 210 456
Moins : À recevoir d'États Membres (état complémentaire S3)	(3 717)	(5 863)
Plus : Versements anticipés/crédits reçus d'États Membres (état complémentaire S3)	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde au 31 décembre	<u>15 223 013</u>	<u>15 204 593</u>

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3

AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT

État au 31 décembre 2009

(en euros)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés et crédits pour 2009
Afghanistan, République islamique d'	152	152	-	-
Afrique du Sud	42 588	42 588	-	-
Albanie	913	913	-	-
Algérie	12 472	12 472	-	-
Allemagne	1 258 475	1 258 475	-	-
Angola	456	456	-	-
Arabie saoudite	109 816	109 816	-	-
Argentine	47 607	47 607	-	-
Arménie	304	304	-	-
Australie	262 220	262 220	-	-
Autriche	130 198	130 198	-	-
Azerbaïdjan	761	761	-	-
Bangladesh	1 521	1 521	-	-
Bélarus	2 890	2 890	-	-
Belgique	161 682	161 682	-	-
Belize	152	152	-	-
Bénin	152	152	-	-
Bolivie	913	913	-	-
Bosnie-Herzégovine	913	913	-	-
Botswana	1 977	1 977	-	-
Brésil	128 525	128 525	-	-
Bulgarie	2 890	2 890	-	-
Burkina Faso	304	304	-	-
Cameroun	1 369	1 369	-	-
Canada	436 831	436 831	-	-
Chili	23 576	23 576	-	-
Chine	391 353	391 353	-	-
Chypre	6 388	6 388	-	-
Colombie	15 362	15 362	-	-
Corée, République de	318 802	318 802	-	-
Costa Rica	4 715	4 715	-	-
Côte d'Ivoire	1 369	1 369	-	-
Croatie	7 301	7 301	-	-
Cuba	7 909	7 909	-	-
Danemark	108 447	108 447	-	-
Égypte	12 928	12 928	-	-
El Salvador	2 890	845	2 045	-
Émirats arabes unis	44 261	44 261	-	-
Équateur	3 042	3 042	-	-
Érythrée	152	152	-	-
Espagne	435 462	435 462	-	-
Estonie	2 282	2 282	-	-
États-Unis d'Amérique	3 802 500	3 802 500	-	-
Éthiopie	456	456	-	-
Fédération de Russie	176 132	176 132	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés et crédits pour 2009
Finlande	82 742	82 742	-	-
France	924 464	924 464	-	-
Gabon	1 217	1 217	-	-
Géorgie	456	456	-	-
Ghana	608	608	-	-
Grèce	87 458	87 458	-	-
Guatemala	4 715	4 411	304	-
Haïti	304	304	-	-
Honduras	761	761	-	-
Hongrie	35 744	35 744	-	-
Îles Marshall	152	152	-	-
Inde	66 011	66 011	-	-
Indonésie	23 576	23 576	-	-
Iran, République islamique d'	26 465	26 465	-	-
Iraq	2 129	2 129	-	-
Irlande	65 251	65 251	-	-
Islande	5 476	5 476	-	-
Israël	61 448	61 448	-	-
Italie	745 138	745 138	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	9 126	9 126	-	-
Jamaïque	1 521	1 521	-	-
Japon	2 439 076	2 439 076	-	-
Jordanie	1 825	1 825	-	-
Kazakhstan	4 259	4 259	-	-
Kenya	1 521	1 521	-	-
Kirghizistan	152	-	152	-
Koweït	26 770	26 770	-	-
Lettonie	2 586	2 586	-	-
L'ex-République yougoslave de Macédoine	761	761	-	-
Liban	5 019	5 019	-	-
Libéria	152	152	-	-
Liechtenstein	1 521	1 521	-	-
Lituanie	4 563	4 563	-	-
Luxembourg	12 472	12 472	-	-
Madagascar	304	304	-	-
Malaisie	27 834	27 834	-	-
Malawi	152	152	-	-
Mali	152	152	-	-
Malte	2 434	2 434	-	-
Maroc	6 084	6 084	-	-
Maurice	1 673	1 673	-	-
Mauritanie, République islamique de	152	152	-	-
Mexique	331 122	331 122	-	-
Monaco	456	456	-	-
Mongolie	152	152	-	-
Monténégro	152	152	-	-
Mozambique	152	152	-	-
Myanmar	761	761	-	-
Namibie	913	913	-	-
Népal	456	-	456	-
Nicaragua	304	304	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés et crédits pour 2009
Niger	152	152	-	-
Nigeria	6 997	6 997	-	-
Norvège	114 683	114 683	-	-
Nouvelle-Zélande	37 569	37 569	-	-
Ouganda	456	456	-	-
Ouzbékistan	1 217	1 217	-	-
Pakistan	8 670	8 670	-	-
Palaos	152	152	-	-
Panama	3 346	3 346	-	-
Paraguay	761	761	-	-
Pays-Bas	274 845	274 845	-	-
Pérou	11 408	11 408	-	-
Philippines	11 408	11 408	-	-
Pologne	73 464	73 464	-	-
Portugal	77 267	77 267	-	-
Qatar	12 472	12 472	-	-
République arabe syrienne	2 282	2 282	-	-
République centrafricaine	152	-	152	-
République de Moldova	152	152	-	-
République démocratique du Congo	456	456	-	-
République dominicaine	3 498	3 498	-	-
République tchèque	41 219	41 219	-	-
République-Unie de Tanzanie	913	913	-	-
Roumanie	10 191	10 191	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	974 505	974 505	-	-
Saint-Siège	152	152	-	-
Sénégal	608	608	-	-
Serbie	3 042	3 042	-	-
Seychelles	304	304	-	-
Sierra Leone	152	152	-	-
Singapour	50 953	50 953	-	-
Slovaquie	9 278	9 278	-	-
Slovénie	14 145	14 145	-	-
Soudan	1 521	1 521	-	-
Sri Lanka	2 282	2 282	-	-
Suède	157 119	157 119	-	-
Suisse	178 413	178 413	-	-
Tadjikistan	152	152	-	-
Tchad	152	152	-	-
Thaïlande	27 226	27 226	-	-
Tunisie	4 563	4 563	-	-
Turquie	55 821	55 821	-	-
Ukraine	6 540	6 540	-	-
Uruguay	3 955	3 955	-	-
Venezuela, République bolivarienne du	29 355	29 355	-	-
Vietnam	3 498	3 498	-	-
Yémen	1 065	1 065	-	-
Zambie	152	152	-	-
Zimbabwe	1 217	1 217	-	-
Total partiel	15 210 000	15 206 891	3 109	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S3 (suite)

État Membre	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées	Sommes dues	Versements anticipés et crédits pour 2009
<u>Nouveaux Membres :</u>				
Bahreïn a/	5 019	5 019	-	-
Burundi b/	152	-	152	-
Cambodge c/	152	-	152	-
Congo d/	152	-	152	-
Lesotho e/	152	-	152	-
Oman f/	11 103	11 103	-	-
Total partiel	16 730	16 122	608	-
TOTAL	15 226 730	15 223 013	3 717	-

- a/ Bahreïn est devenu Membre de l'Agence le 23 juin 2009.
b/ Le Burundi est devenu Membre de l'Agence le 24 juin 2009.
c/ Le Cambodge est redevenu Membre de l'Agence le 23 novembre 2009.
d/ Le Congo est devenu Membre de l'Agence le 15 juillet 2009.
e/ Le Lesotho est devenu Membre de l'Agence le 13 juillet 2009.
f/ Oman est devenu Membre de l'Agence le 5 février 2009.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S4

**FONDS DU BUDGET ORDINAIRE
ÉTAT DES EXCÉDENTS DE CAISSE
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(en euros)

	2009	2008
<u>Au titre de l'exercice</u>		
Sommes reçues	264 324 701	249 713 584
Décaissements (état IV)	<u>(257 230 971)</u>	<u>(237 219 900)</u>
Excédent (insuffisance) des sommes reçues par rapport aux décaissements	7 093 730	12 493 684
Engagements non réglés (état IV)	(28 389 160)	(27 410 974)
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts (états I et II)	<u>-</u>	<u>(12 842 696)</u>
Déficit provisoire	(21 295 430)	(27 759 986)
Contributions à recevoir (état complémentaire S1)	19 583 760	28 599 479
Sommes diverses à recevoir	<u>207 942</u>	<u>422 164</u>
Excédent (insuffisance) des recettes par rapport aux dépenses (état I)	(1 503 728)	1 261 657
<u>Résorption de l'excédent (du déficit) provisoire de l'exercice précédent</u>		
Déficit provisoire de l'exercice précédent	(27 759 986)	(28 071 268)
Réception de :		
Contributions pour les exercices antérieurs (état complémentaire S1)	27 195 618	32 427 018
Économies sur le règlement des engagements de dépenses d'exercices précédents (état I)	327 786	-
Recettes diverses	<u>422 164</u>	<u>168 703</u>
Excédent (déficit) de caisse de l'exercice précédent - Excédent de caisse de 2007	185 582	4 524 453
Autres excédents : (état complémentaire S5)		
Excédents de caisse conservés en attendant le versement de contributions	<u>243 727</u>	<u>243 106</u>
Total excédent (état II)	(1 074 419)	6 029 216

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

I. PARTS DES ÉTATS MEMBRES DANS L'EXCÉDENT DE CAISSE DE 2008

(en euros)

État Membre	Barème des contributions pour 2008 %	Montant €
Afghanistan, Rép. Islamique d'	0,001	2
Afrique du Sud	0,228	423
Albanie	0,005	9
Algérie	0,067	124
Allemagne	8,512	15 796
Angola	0,002	4
Arabie saoudite	0,590	1 095
Argentine	0,256	475
Arménie	0,002	4
Australie	1,774	3 292
Autriche	0,881	1 635
Azerbaïdjan	0,004	7
Bangladesh	0,008	15
Bélarus	0,015	28
Belgique	1,094	2 030
Belize	0,001	2
Bénin	0,001	2
Bolivie	0,005	9
Bosnie-Herzégovine	0,005	9
Botswana	0,011	20
Brésil	0,691	1 282
Bulgarie	0,015	28
Burkina Faso	0,002	4
Cameroun	0,007	13
Canada	2,955	5 484
Chili	0,127	236
Chine	2,091	3 880
Chypre	0,043	80
Colombie	0,082	152
Corée, République de	1,858	3 448
Costa Rica	0,025	46
Côte d'Ivoire	0,007	13
Croatie	0,039	72
Cuba	0,042	78
Danemark	0,733	1 360
Égypte	0,069	128
El Salvador	0,015	28
Émirats arabes unis	0,299	555
Équateur	0,016	30
Érythrée	0,001	2
Espagne	2,945	5 465
Estonie	0,012	22
États-Unis d'Amérique	25,719	47 728
Éthiopie	0,002	4
Fédération de Russie	1,191	2 210

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

État Membre	Barème des contributions pour 2008 %	Montant €
Finlande	0,560	1 039
France	6,253	11 604
Gabon	0,007	13
Géorgie	0,002	4
Ghana	0,003	6
Grèce	0,510	947
Guatemala	0,025	46
Haïti	0,002	4
Honduras	0,004	7
Hongrie	0,192	356
Îles Marshall	0,001	2
Indie	0,353	655
Indonésie	0,126	234
Iran, Rép. Islamique d'	0,141	262
Iraq	0,011	20
Irlande	0,441	818
Islande	0,037	69
Israël	0,416	772
Italie	5,041	9 355
Jamahiriya arabe libyenne	0,049	91
Jamaïque	0,008	15
Japon	16,498	30 616
Jordanie	0,010	19
Kazakhstan	0,023	43
Kenya	0,008	15
Kirghizistan	0,001	2
Koweït	0,181	336
Lettonie	0,014	26
L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,004	7
Liban	0,027	50
Libéria	0,001	2
Liechtenstein	0,010	19
Lituanie	0,024	45
Luxembourg	0,084	156
Madagascar	0,002	4
Malaisie	0,150	278
Malawi	0,001	2
Mali	0,001	2
Malte	0,013	24
Maroc	0,032	59
Maurice	0,009	17
Mauritanie, Rép. Islamique de	0,001	2
Mexique	1,780	3 303
Monaco	0,003	6
Mongolie	0,001	2
Monténégro	0,001	2
Mozambique	0,001	2
Myanmar	0,004	7
Namibie	0,005	9
Népal a/	0,003	6

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

État Membre	Barème des contributions pour 2008 %	Montant €
Nicaragua	0,002	4
Niger	0,001	2
Nigeria	0,037	69
Norvège	0,776	1 440
Nouvelle-Zélande	0,254	471
Ouganda	0,002	4
Ouzbékistan	0,006	11
Pakistan	0,046	85
Palaos	0,001	2
Panama	0,018	33
Paraguay	0,004	7
Pays-Bas	1,859	3 450
Pérou	0,061	113
Philippines	0,061	113
Pologne	0,393	729
Portugal	0,450	835
Qatar	0,084	156
République arabe syrienne	0,012	22
République centrafricaine	0,001	2
République de Moldova	0,001	2
République démocratique du Congo	0,002	4
République dominicaine	0,019	35
République tchèque	0,222	412
République-Unie de Tanzanie	0,005	9
Roumanie	0,054	100
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	6,591	12 231
Saint-Siège	0,001	2
Sénégal	0,003	6
Serbie	0,016	30
Seychelles	0,002	4
Sierra Leone	0,001	2
Singapour	0,345	640
Slovaquie	0,050	93
Slovénie	0,096	178
Soudan	0,008	15
Sri Lanka	0,012	22
Suède	1,063	1 973
Suisse	1,207	2 240
Tadjikistan	0,001	2
Tchad	0,001	2
Thaïlande	0,145	269
Tunisie	0,024	45
Turquie	0,299	555
Ukraine	0,035	65
Uruguay	0,021	39
Venezuela, République bolivarienne du	0,157	291
Vietnam	0,019	35
Yémen	0,006	11
Zambie	0,001	2
Zimbabwe	0,006	11
TOTAL (état complémentaire S4)	100,003 b/	185 582

a/ Nouvel État Membre admis à l'Agence après l'approbation du barème des contributions.

b/ Le total est supérieur à 100 %, car il comprend les nouveaux États Membres auxquels une contribution a été demandée en plus de ce que prévoyait le barème en vigueur. Cette différence a cependant été prise en compte dans le calcul du montant des crédits à restituer.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S5 (suite)

II. AUTRES EXCÉDENTS DE CAISSE CONSERVÉS EN ATTENDANT LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en euros)

Exercice	31 décembre 2008	Montant restitué	31 décembre 2009
1965-1968	286	286	-
1979-1995	130 551	302	130 249
1996	42 840	1 129	41 711
1997	22 346	5 606	16 740
1998	23 370	409	22 961
1999	7 289	422	6 867
2001	2 603	139	2 464
2002	760	22	738
2004	3 809	49	3 760
2005	9 252	469	8 783
2007	4 524 453	4 514 999	9 454
TOTAL (état compl. S4)	4 767 559	4 523 832	243 727

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6

BUDGET ORDINAIRE DE 2009
ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE
AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en euros)

Chef de dépense	Budget ajusté 2009 a/	Dépenses			Soldes non utilisés (dépassements)	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales		
Traitements - Postes approuvés - P	71 470 474	66 094 660	-	66 094 660	5 375 814	-
Personnel temporaire - P/MD	9 859 493	9 401 292	-	9 401 292	458 201	-
Personnel temporaire - P/CD	148 780	635 403	-	635 403	(486 623)	-
Traitements - Postes approuvés - G	34 089 981	32 150 265	-	32 150 265	1 939 716	-
Personnel temporaire - G/MD	4 515 959	4 860 576	-	4 860 576	(344 617)	-
Personnel temporaire - G/CD	200 218	1 049 373	-	1 049 373	(849 155)	-
Dépenses communes de personnel	49 336 786	49 347 762	-	49 347 762	(10 976)	-
Heures supplémentaires	353 652	353 446	-	353 446	206	-
Total partiel : Dépenses de personnel	169 975 343	163 892 777	-	163 892 777	6 082 566	-
Voyages - Fonctionnaires	12 683 416	7 270 843	2 799 791	10 070 634	2 612 782	-
Voyages - Non-fonctionnaires	6 632 439	6 392 962	269 582	6 662 544	(30 105)	-
Total partiel : Voyages	19 315 855	13 663 805	3 069 373	16 733 178	2 582 677	-
Services d'interprétation	663 071	525 825	49 134	574 959	88 112	-
Représentation et réceptions	241 940	301 562	169	301 731	(59 791)	-
Formation	985 248	1 025 519	504 917	1 530 436	(545 188)	-
Matériel : pris à bail ou loué	480 076	312 377	8 472	320 849	159 227	-
Matériel acheté/travaux de construction	9 278 213	2 847 962	6 317 381	9 165 343	112 870	-
Fournitures et accessoires	5 693 284	4 345 709	1 351 162	5 696 871	(3 587)	-
Dépenses générales de fonctionnement	11 367 214	5 863 257	1 341 759	7 205 016	4 162 198	-
Contrats	6 233 461	1 872 407	4 561 880	6 434 287	(200 826)	-
Consultants/experts sous contrats de courte durée	-	3 653 590	1 409 523	5 063 113	(5 063 113)	-
Contrats de recherche et de services techniques	5 232 518	2 115 287	2 326 372	4 441 659	790 859	-
Divers	3 162 402	3 304 225	31 845	3 336 070	(173 668)	-
Total partiel : Autres coûts directs	43 337 427	26 167 720	17 902 614	44 070 334	(732 907)	-
Contributions aux coûts de gestion des bâtiments du CIV	10 453 607	10 205 929	1 608 408	11 814 337	(1 360 730)	-
Contributions aux coûts des services de sécurité du CIV	5 870 044	3 848 724	1 610 731	5 459 455	410 589	-
Contributions aux coûts du CIV	16 323 651	14 054 653	3 219 139	17 273 792	(950 141)	-
Coûts directs de mise en œuvre	11 667 189	11 407 769	670 855	12 078 624	(411 435)	-
Coûts de gestion et d'exploitation	4 577 791	4 296 484	282 613	4 579 097	(1 306)	-
Total partiel : Activités de laboratoire	16 244 980	15 704 253	953 468	16 657 721	(412 741)	-
Services de traduction et de rédaction	5 391 212	5 225 245	70 434	5 295 679	95 533	-
Services d'impression	1 838 948	1 578 134	296 856	1 874 990	(36 042)	-
Services informatiques d'application	886 961	130 417	1 501 434	1 631 851	(744 890)	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	1 494 946	842 211	652 841	1 495 052	(106)	-
Services médicaux	983 633	862 107	28 666	890 773	92 860	-
Services d'administration des contrats	632 622	641 331	7 000	648 331	(15 709)	-
Services de protection et de contrôle radiologiques	1 180 179	1 180 336	49 131	1 229 467	(49 288)	-
Total partiel : Coûts partagés	12 408 501	10 459 781	2 606 362	13 066 143	(657 642)	-
Total Partie opérationnelle et courante	277 605 757	243 942 989	27 750 956	271 693 945	5 911 812	-
Investissements essentiels	5 111 824	1 910 890	373 883	2 284 773	2 827 051	-
Total partiel	282 717 581	245 853 879	28 124 839	273 978 718	8 738 863	-
Fonds pour les investissements majeurs b/	-	8 738 863	-	8 738 863	(8 738 863)	-
Total des programmes de l'Agence	282 717 581	254 592 742	28 124 839	282 717 581	-	-
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 361 589	2 638 229	264 321	2 902 550	-	(540 961) c/
TOTAL GÉNÉRAL (état IV)	285 079 170	257 230 971	28 389 160	285 620 131	-	(540 961)

a/ Résolution GC(52)/RES/5 de la Conférence générale d'octobre 2008 - réévalué au taux de change moyen de l'ONU, soit 1,3893 \$ pour 1 €

b/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(53)/5) d'août 2009, un montant de 8 738 863 € a été transféré au Fonds pour les investissements moyens pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

c/ Le montant de 540 961 € représente le coût de services supplémentaires fournis aux organisations sises au CIV et à des projets financés par le Fonds de coopération technique et des ressources extrabudgétaires.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S6 (SUPPLÉMENTAIRE A)

SOLDES NON ENGAGÉS DES CRÉDITS OUVERTS EN 2008
ÉTAT RÉCAPITULATIF PAR CHEF DE DÉPENSE
AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en euros)

Chef de dépense	Soldes non engagés des crédits ouverts reportés de 2008	Dépenses			Soldes non utilisés (dépassements)	Solde
		Décaissements	Engagements non réglés	Dépenses totales		
Traitements - Postes approuvés - P	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - P/MD	-	31 372	-	31 372	(31 372)	-
Personnel temporaire - P/CD	36 000	28 054	-	28 054	7 946	-
Traitements - Postes approuvés - G	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - G/MD	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire - G/CD	-	1 548	-	1 548	(1 548)	-
Dépenses communes de personnel	-	21 198	-	21 198	(21 198)	-
Heures supplémentaires	-	2 491	-	2 491	(2 491)	-
Total partiel : Dépenses de personnel	36 000	84 663	-	84 663	(48 663)	-
Voyages - Fonctionnaires	25 000	15 595	2 978	18 573	6 427	-
Voyages - Non-fonctionnaires	197 000	163 454	-	163 454	33 546	-
Total partiel : Voyages	222 000	179 049	2 978	182 027	39 973	-
Services d'interprétation	-	17 399	-	17 399	(17 399)	-
Représentation et réceptions	-	7 063	-	7 063	(7 063)	-
Formation	44 000	26 686	82 898	109 584	(65 584)	-
Matériel : pris à bail ou loué	2 681 288	-	-	-	2 681 288	-
Matériel acheté/travaux de construction	668 117	514 894	1 300 927	1 815 821	(1 147 704)	-
Fournitures et accessoires	238 500	402 556	121 457	524 013	(285 513)	-
Dépenses générales de fonctionnement	6 511 871	121 703	148 243	269 946	6 241 925	-
Contrats	176 865	544 073	6 051 324	6 595 397	(6 418 532)	-
Consultants/experts sous contrats de courte durée	401 686	152 014	44 416	196 430	205 256	-
Contrats de recherche et de services techniques	-	-	-	-	-	-
Divers	-	28 049	-	28 049	(28 049)	-
Total partiel : Autres coûts directs	10 722 327	1 814 437	7 749 265	9 563 702	1 158 625	-
Contributions aux coûts de gestion des bâtiments du CIV	-	-	-	-	-	-
Contributions aux coûts des services de sécurité du CIV	-	-	-	-	-	-
Contributions aux coûts du CIV	-	-	-	-	-	-
Coûts directs de mise en oeuvre	5 488	-	-	-	5 488	-
Coûts de gestion et d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Total partiel : Activités de laboratoire	5 488	-	-	-	5 488	-
Services de traduction et de rédaction	-	-	-	-	-	-
Services d'impression	-	-	-	-	-	-
Services informatiques d'application	165 670	125 011	33 633	158 644	7 026	-
Services informatiques centraux (SG fixes)	-	-	-	-	-	-
Services médicaux	-	-	-	-	-	-
Services d'administration des contrats	-	-	-	-	-	-
Services de protection et de surveillance radiologiques	1 211	1 211	-	1 211	-	-
Total partiel : Coûts partagés	166 881	126 222	33 633	159 855	7 026	-
Total partiel	11 152 696	2 204 371	7 785 876	9 990 247	1 162 449	-
Versement au Fonds pour les investissements majeurs b/	-	1 162 449	-	1 162 449	(1 162 449)	-
TOTAL (état IV supplémentaire A)	11 152 696	3 366 820	7 785 876	11 152 696	-	-

a/ Le solde non engagé des crédits ouverts en 2008 était de 12 842 696 €. Sur la base de la décision du Conseil des gouverneurs conformément au document GOV/2008/21 de juillet 2008, un montant de 1 690 000 € a été réservé pour le Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS), ce qui a réduit les soldes restants disponibles pour les programmes sectoriels à 11 152 696 €.

b/ Conformément au document sur le programme et budget de l'Agence (GC(53)/5) d'août 2009, un montant de 1 162 449 € a été transféré au Fonds pour les investissements majeurs pour soutenir les investissements majeurs dans les infrastructures.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES PAR GRANDE CATÉGORIE ET PAR GROUPE DE FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

(en euros)

Catégorie	2009						2008
	General Fund						TOTAL 2009
	Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement Groupe de fonds I	Fonds de coopération technique Groupe de fonds II	Fonds pour les programmes extrabudgétaires Groupe de fonds III	Fonds extrabudgétaire de coopération technique Groupe de fonds IV	Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux Groupe de fonds VI	TOTAL 2008	
Traitements	110 720 091	-	585 495	-	-	111 305 586	108 841 873
Dépenses communes de personnel	55 770 966	-	5 245 517	-	-	61 016 483	58 257 396
Personnel temporaire	17 355 731	-	9 937 711	-	-	27 293 442	24 798 585
Total - Dépenses de personnel	183 846 788	-	15 768 723	-	-	199 615 511	191 897 854
Matériel	12 090 143	23 598 833	9 549 953	7 496 082	1 447 975	54 182 986	42 563 517
Versement au Fonds pour les investissements majeurs	8 738 863	-	-	-	-	8 738 863	-
Voyages	17 181 790	17 841 804	7 833 566	1 006 763	-	43 863 923	40 760 080
Contrats	19 869 850	4 363 366	6 173 347	959 177	-	31 365 740	30 241 257
Dépenses générales de fonctionnement	11 605 931	831 767	326 573	21 940	70	12 786 281	13 225 095
Contributions aux coûts de gestion des bâtiments du CIV	12 514 647	-	23 557	-	-	12 538 204	11 159 059
Contributions aux coûts des services de sécurité du CIV	5 563 177	-	-	-	-	5 563 177	5 728 659
Formation	1 654 314	12 565 238	1 68 676	831 598	-	15 219 826	15 303 416
Fournitures et accessoires	8 276 091	2 260 134	830 487	264 173	120 853	11 751 738	9 584 499
Divers	4 278 537	904 587	2 787 578	802 810	-	8 773 512	7 368 973
Total - Autres dépenses	101 773 343	62 365 729	27 693 737	11 382 543	1 568 898	204 784 250	175 934 555
DÉPENSES TOTALES (état I)	285 620 131	62 365 729	43 462 460	11 382 543	1 568 898	404 399 761	367 832 409

ÉTAT COMPLEMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2009, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs									
			2009		2009		2009		2009		2009	
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1er janvier	Sommes versées en 2009	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2010
Égypte	0,085	72 250	72 250	72 250	-	-	100	-	-	-	-	-
El Salvador	0,019	16 150	-	-	-	-	-	15 200	-	15 200	15 200	-
Émirats arabes unis	0,291	247 350	-	-	247 350	-	100	-	-	-	-	-
Équateur	0,020	17 000	17 000	17 000	-	-	100	-	-	-	-	-
Érythrée	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,863	2 433 550	-	-	2 433 500	-	100	-	-	-	-	-
Estonie	0,015	12 750	12 750	12 750	-	-	100	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	25,000	21 250 000	20 950 000	20 950 000	-	-	98,6	-	-	-	-	-
Éthiopie	0,003	2 550	2 550	2 550	-	-	100	-	-	-	-	2 550
Fédération de Russie	1,158	984 300	-	-	745 656	-	75,8	-	-	-	-	-
Finlande	0,544	462 400	462 400	462 400	-	-	100	-	-	-	-	-
France	6,078	5 166 300	-	-	4 888 588	-	94,6	-	-	-	-	-
Gabon	0,008	6 800	-	-	8 000	-	117,6	-	-	-	-	-
Géorgie	0,003	2 550	-	-	2 551	-	100	15 067	15 067	-	-	-
Ghana	0,004	3 400	3 400	1 600	-	1 800	47,1	6 400	6 400	-	1 800	-
Grèce	0,575	488 750	488 750	488 750	-	-	100	-	-	-	-	-
Guatemala	0,031	26 350	-	-	-	-	-	24 900	-	24 900	24 900	-
Haïti	0,002	1 700	-	-	-	-	-	1 600	-	1 600	1 600	-
Honduras	0,005	4 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	0,235	199 750	199 750	199 750	-	-	100	-	-	-	-	-
Îles Marshall	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	0,434	368 900	368 900	368 900	-	-	100	6 487	6 487	-	-	246
Indonésie	0,155	131 750	100 000	100 000	15 000	-	87,3	-	-	-	-	-
Iran, Rép. Islamique d'	0,174	147 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iraq	0,014	11 900	11 900	11 900	-	-	100	-	-	-	-	-
Irlande	0,429	364 650	364 650	364 650	-	-	100	-	-	-	-	364 650
Islande	0,036	30 600	30 600	30 600	-	-	100	-	-	-	-	-
Israël	0,404	343 400	-	-	140 225	-	40,8	-	-	-	-	-
Italie	4,899	4 164 150	4 164 150	4 164 150	-	-	100	-	-	-	-	-
Jamaïquie	0,060	51 000	-	-	-	-	-	48 000	48 000	-	-	51 000
Jamaïque	0,010	8 500	-	-	-	-	-	8 000	8 000	-	-	-
Japon	16,036	13 630 600	-	-	13 630 600	-	100	-	-	-	-	-
Jordanie	0,012	10 200	10 200	-	-	10 200	-	-	-	-	10 200	-
Kazakhstan	0,028	23 800	-	-	23 800	-	100	22 400	22 400	-	-	-
Kenya	0,010	8 500	-	-	8 500	-	100	8 000	8 000	-	-	-
Kirghizistan	0,001	850	-	-	850	-	100	800	800	-	-	537
Koweït	0,176	149 600	149 600	149 600	-	-	100	-	-	-	-	-
Lettonie	0,017	14 450	14 450	14 450	-	-	100	-	-	-	-	14 450
L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,005	4 250	4 250	4 250	-	-	100	-	-	-	-	-
Liban	0,033	28 050	-	-	-	-	-	80	80	-	-	-

ÉTAT COMPLEMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2009, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs									
			2009									
			Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1er janvier	Sommes versées en 2009	Sommes dues	Total des sommes dues	Versements anticipés pour 2010
République démocratique du Congo	0,003	2 550	-	-	-	-	-	8 890	4 445	4 445	4 445	-
République dominicaine	0,023	19 550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	0,271	230 350	230 350	230 350	-	-	100	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,006	5 100	5 100	5 100	-	-	100	-	-	-	-	-
Roumanie	0,067	56 950	56 950	56 950	-	-	100	-	-	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6,407	5 445 950	-	5 445 950	-	-	100	-	-	-	-	-
Saint-Siège	0,001	850	2 591	2 591	-	-	304,8	-	-	-	-	2 878
Sénégal	0,004	3 400	1 460	1 460	-	-	42,9	-	-	-	-	-
Serbie	0,020	17 000	17 000	17 000	-	-	100	-	-	-	-	-
Seychelles	0,002	1 700	-	1 700	-	-	100	-	-	-	-	-
Sierra Leone	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	0,335	284 750	284 750	284 750	-	-	100	-	-	-	-	283 900
Slovaquie	0,061	51 850	51 850	51 850	-	-	100	-	-	-	-	-
Slovenie	0,093	79 050	79 050	79 050	-	-	100	-	-	-	-	-
Soudan	0,010	8 500	8 500	8 500	-	-	100	-	-	-	-	-
Sri Lanka	0,015	12 750	-	12 750	-	-	100	-	-	-	-	12 750
Suède	1,033	878 050	-	878 050	-	-	100	-	-	-	-	-
Suisse	1,173	997 050	997 050	997 050	-	-	100	-	-	-	-	158 794
Tadjikistan	0,001	850	850	850	-	-	100	-	-	-	-	850
Tchad	0,001	850	850	850	-	-	100	-	-	-	-	-
Thaïlande	0,179	152 150	152 150	152 150	-	-	100	-	-	-	-	152 150
Tunisie	0,030	25 500	25 500	25 500	-	-	100	-	-	-	-	-
Turquie	0,367	311 950	-	311 950	-	-	100	-	-	-	-	-
Ukraine	0,043	36 550	-	36 550	-	-	100	-	-	-	-	-
Uruguay	0,026	22 100	22 100	22 100	-	-	100	-	-	-	-	-
Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,193	164 050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vietnam	0,023	19 550	19 550	19 550	-	-	100	-	-	-	-	-
Yémen	0,007	5 950	-	5 908	-	-	99,3	-	-	-	-	-
Zambie	0,001	850	850	850	-	-	100	2 350 b/	2 350	-	-	-
Zimbabwe	0,008	6 800	6 800	6 800	-	-	100	30 770 b/	30 770	-	-	-
Total partiel	6127	85 000 000	39 945 316	37 510 251	39 891 387	2 435 065	91,1	1 191 133	1 136 864	54 269	2 489 334	1 776 753
Nouveaux Membres :												
Bahreïn d/	0,033	28 050	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burundi e/	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambodge f/	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo g/	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lesotho h/	0,001	850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oman i/	0,073	62 050	-	62 050	-	-	100	-	-	-	-	59 500
Total partiel	0,110	93 500	-	62 050	-	-	66,4	-	-	-	-	59 500

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S8 (suite)

État Membre	Quote-part de base %	Part des 85 millions de dollars, objectif pour 2009, calculée par application de la quote-part de base a/	Exercices antérieurs									
			2009	Sommes promises	Versements de sommes promises	Versements sans promesse formelle	Sommes dues	% de la part de l'objectif versé	Solde non acquitté au 1er janvier	Sommes versées en 2009	Sommes dues	Total des sommes dues
Anciens Membres :												
République populaire démocratique de Corée j/	-	-	-	-	-	-	-	29 635	-	29 635	29 635	-
Yougoslavie k/	-	-	-	-	-	-	-	834 026	-	834 026	834 026	-
Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	863 661	-	863 661	863 661	-
TOTAL	6127,110	85 093 500	39 945 316	37 510 251	39 953 437	2 435 065	91,0	2 054 794	1 136 864	917 930	3 352 995	1 836 253
États I et II (en euros)			28 660 779	26 973 279	28 840 022	1 687 500		1 433 087	796 962	636 125	2 323 625	1 242 092

a/ Comme il est recommandé de le faire dans la résolution GC(V)RES/100, telle que modifiée par la résolution GC(XV)RES/286.

b/ Contribution promise/versée en 2009 au titre de 2008 : Belgique - 942 775 \$; Bosnie-Herzégovine - 4 800 \$; Jamaïque - 8 000 \$; Kazakhstan - 22 400 \$; Kirghizistan - 800 \$; Malawi - 800 \$; Malawi - 800 \$; Malawi - 800 \$; au titre de 2007 : Malawi - 800 \$; au titre de 2006 : Malawi - 775 \$; Zambie - 1 550 \$; au titre de 2004 : Zimbabwe - 5 980 \$; au titre de 2003 : Zimbabwe - 5 980 \$; au titre de 2002 : Zimbabwe - 5 840 \$; au titre de 2001 : Zimbabwe - 6 400 \$;

c/ Revalorisation de la contribution promise par la Géorgie au titre de 2000 - 37 \$.

d/ Bahreïn est devenu Membre de l'Agence le 23 juin 2009.

e/ Le Burundi est devenu Membre de l'Agence le 24 juin 2009.

f/ Le Cambodge est devenu Membre de l'Agence le 23 novembre 2009.

g/ Le Congo est devenu Membre de l'Agence le 15 juillet 2009.

h/ Le Lesotho est devenu Membre de l'Agence le 13 juillet 2009.

i/ Oman est devenu Membre de l'Agence le 5 février 2009.

j/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

k/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9a

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
DÉPENSES DE PROGRAMME RECOUVRABLES
ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en dollars des États-Unis)

Bénéficiaires	1984-2002		
	Solde non acquitté	Sommes versées en 2009	Sommes dues
Arménie a/	93 716	31 780	61 936
Bolivie	278 078	-	278 078
Côte d'Ivoire	222 089	170 036	52 053
République dominicaine a/	230 189	25 577	204 612
El Salvador	13 146	-	13 146
Géorgie a/	41 788	41 788	-
Ghana a/	236 657	-	236 657
Guatemala a/	146 518	-	146 518
Iraq	56 145	-	56 145
Kirghizistan	9 021	-	9 021
Paraguay	74 259	-	74 259
Pérou	461 031	4 643	456 388
Qatar	2 162	-	2 162
Roumanie	51 899	-	51 899
Sri Lanka	296 050	14 238	281 812
Tunisie a/	55 020	34 943	20 077
Ouzbékistan a/	125 581	41 860	83 721
Total partiel	2 393 349	364 865	2 028 484
Anciens Membres :			
République populaire démocratique de Corée b/	39 712	-	39 712
Serbie et Monténégro c/	1 302	-	1 302
Arriérés :			
Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Monténégro c/	381 410	-	381 410
TOTAL	2 815 773	364 865	2 450 908
États I et II (en euros)	1 957 487	259 007	1 698 480

a/ Plans de versement conclus avec l'Agence.

b/ La République populaire démocratique de Corée s'est retirée de l'Agence le 13 juin 1994.

c/ Par suite de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie le 17 septembre 2001, l'ex-Yougoslavie a cessé d'être Membre. Pour la période antérieure à 1992, le montant des arriérés de dépenses de programme recouvrables au titre de l'assistance technique fournie à l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie s'élevait à 381 410 \$. Après cette date, une assistance technique supplémentaire a été fournie à l'ex-Yougoslavie, au titre de laquelle des dépenses de programmes recouvrables d'un montant de 1 302 \$ restent dues. Depuis, aucune assistance technique n'a été fournie à l'ex-Yougoslavie.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
COÛTS DE PARTICIPATION NATIONAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2009
(en dollars des États-Unis)

État Membre	2009			2005-2008			Total des sommes versées en 2009	Total des sommes dues	2010 Versements anticipés/ crédits reçus
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2009	Sommes dues	Solde dû au 1er janvier	Sommes versées en 2009	Sommes dues			
Afrique du Sud	68 398	68 398	-	-	-	-	68 398	-	-
Albanie	75 360	73 987	1 373	1 165	1 165	-	75 152	1 373	-
Algérie	91 021	49 254	41 767	-	-	-	49 254	41 767	-
Arabie saoudite	14 178	14 178	-	-	-	-	14 178	-	-
Argentine	81 890	81 890	-	-	-	-	81 890	-	-
Arménie	124 671	58 298	66 373	-	-	-	58 298	66 373	-
Azerbaïdjan	105 264	105 131	133	133	133	-	105 264	133	-
Bélarus	101 044	49 390	51 654	-	-	-	49 390	51 654	-
Belize	21 140	21 140	-	368	-	368	21 140	368	-
Bolivie	39 358	23 323	16 035	7 516	891	6 625	24 214	22 660	-
Bosnie-Herzégovine	25 553	25 553	-	-	-	-	25 553	-	-
Botswana	49 969	49 969	-	-	-	-	49 969	-	-
Brésil	125 215	125 215	-	-	-	-	125 215	-	46 789
Bulgarie	40 079	40 079	-	-	-	-	40 079	-	-
Cameroon	28 026	13 362	14 664	51 647	23 734	27 913	37 096	42 577	-
Chili	70 620	70 620	-	-	-	-	70 620	-	458
Chine	174 515	173 315	1 200	4 467	4 467	-	177 782	1 200	-
Chypre	2 460	2 460	-	-	-	-	2 460	-	-
Colombie	87 783	80 473	7 310	-	-	-	80 473	7 310	-
Corée, République de	19 791	9 863	9 928	-	-	-	9 863	9 928	-
Costa Rica	43 111	43 111	-	6 151	6 151	-	49 262	-	1 266
Côte d'Ivoire	50 022	50 022	-	1 856	1 856	-	51 878	-	-
Croatie	69 592	69 592	-	-	-	-	69 592	-	-
Cuba	108 105	108 105	-	-	-	-	108 105	-	-
Égypte	46 454	46 454	-	5 215	5 215	-	51 669	-	698
El Salvador	42 562	36 769	5 793	2 812	2 812	-	39 581	5 793	-
Emirats arabes unis	62 654	62 591	63	-	-	-	62 591	63	-
Équateur	42 384	25 253	17 131	3 182	1 952	1 230	27 205	18 361	747
Estonie	38 602	38 602	-	-	-	-	38 602	-	-
Fédération de Russie	52	52	-	-	-	-	52	-	-

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b (suite)

État Membre	2009		2005-2008			Total des sommes versées en 2009	Total des sommes dues	2010 Versements anticipés/ crédits reçus
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2009	Sommes dues	Solde dû au 1er janvier	Sommes versées en 2009			
Gabon	10 287	10 287	-	-	-	10 287	-	-
Géorgie	84 498	84 498	-	-	-	84 498	-	-
Ghana	42 477	23 164	19 313	7 424	-	23 164	26 737	-
Grèce	1 109	1 109	-	-	-	1 109	-	-
Guatemala	26 429	19 503	6 926	1 547	-	19 503	8 473	-
Honduras	35 331	35 331	-	-	-	35 331	-	-
Hongrie	10 181	9 074	1 107	-	-	9 074	1 107	-
Indonésie	63 859	63 859	-	-	-	63 859	-	-
Iran, Rép. islamique d'	59 027	58 310	717	-	-	58 310	717	-
Iraq	32 282	31 290	992	-	-	31 290	992	-
Israël	50 892	50 892	-	24	24	50 916	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	70 665	70 665	-	-	-	70 665	-	12 409
Jamaïque	22 041	11 021	11 020	11 802	-	11 021	22 822	-
Jordanie	107 344	107 344	-	1 751	1 751	109 095	-	-
Kazakhstan	73 549	73 549	-	4 604	4 604	78 153	-	-
Kenya	54 168	54 168	-	-	-	54 168	-	-
Kirghizistan	90 298	44 558	45 740	36 127	-	44 558	81 867	-
Koweït	34 253	17 126	17 127	1 182	1 182	18 308	17 127	-
Lettonie	6 128	6 128	-	-	-	6 128	-	756
L'ex-République yougoslave de Macédoine	98 479	98 479	-	-	-	98 479	-	-
Liban	73 593	73 593	-	4 159	4 159	77 752	-	-
Lituanie	20 168	20 168	-	-	-	20 168	-	-
Malaisie	65 250	65 250	-	-	-	65 250	-	-
Malte	7 407	7 407	-	-	-	7 407	-	-
Maroc	56 088	45 224	10 864	-	-	45 224	10 864	781
Maurice	33 224	33 224	-	8 403	8 403	41 627	-	-
Mexique	84 833	53 702	31 131	-	-	53 702	31 131	-
Mongolie	47 699	47 699	-	-	-	47 699	-	154
Monténégro	52 761	26 380	26 381	18 408	-	26 380	44 789	-
Namibie	48 322	48 322	-	-	-	48 322	-	-
Nicaragua	51 276	51 143	133	-	-	51 143	133	-
Nigeria	80 035	80 035	-	11 222	-	80 035	11 222	-
Ouzbékistan	91 978	91 624	354	15 700	-	91 624	16 054	-
Pakistan	102 794	54 294	48 500	-	-	54 294	48 500	-
Panama	45 261	45 261	-	-	-	45 261	-	4 732

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S9b (suite)

État Membre	2009			2005-2008			2010 Versements anticipés/ crédits reçus
	Sommes mises en recouvrement	Sommes versées en 2009	Sommes dues au 1er janvier	Sommes versées en 2009	Sommes dues	Total des sommes versées en 2009	
Paraguay	6 107	3 197	2 910	-	8 518	3 197	11 428
Pérou	56 650	56 650	-	16 833	-	73 483	-
Philippines	90 429	90 429	-	-	-	90 429	-
Pologne	18 262	17 966	296	-	10 985	17 966	11 281
Portugal	1 964	1 964	-	-	-	1 964	-
Qatar	36 331	36 331	-	-	-	36 331	-
République arabe syrienne	96 685	50 853	45 832	-	-	50 853	45 832
République de Moldova	95 932	40 485	55 447	-	-	40 485	55 447
République dominicaine	42 334	20 589	21 745	-	-	20 589	21 745
République tchèque	7 564	7 542	22	-	-	7 542	22
Roumanie	24 535	20 540	3 995	13 544	24 579	34 084	28 574
Serbie, République de	59 025	59 025	-	-	-	59 025	6 751
Seychelles	20 333	18 853	1 480	-	-	18 853	1 480
Singapour	17 640	8 820	8 820	-	-	8 820	8 820
Slovaquie	25 092	25 092	-	-	-	25 092	-
Slovénie	22 510	22 498	12	15 341	-	37 839	12
Sri Lanka	53 685	53 685	-	-	-	53 685	-
Tadjikistan	78 254	78 254	-	-	-	78 254	-
Thaïlande	67 981	67 981	-	-	-	67 981	-
Tunisie	53 844	53 844	-	2 517	-	56 361	-
Turquie	1 544	1 544	-	-	-	1 544	-
Ukraine	101 613	50 868	50 745	-	-	50 868	50 745
Uruguay	57 635	27 704	29 931	-	-	27 704	29 931
Venezuela, Rép. bolivarienne du	43 907	43 907	-	-	-	43 907	-
Vietnam	93 818	53 354	40 464	-	-	53 354	40 464
Zimbabwe	55 380	55 380	-	374	-	55 754	-
Total partiel	4 916 931	4 197 485	715 428	117 108	182 448	4 314 593	897 876
<u>Nouveau Membre :</u>							
Oman a/	-	-	-	-	-	-	29 096
TOTAL	4 916 931	4 197 485	715 428	117 108	182 448	4 314 593	897 876
États I et II (en euros)	3 610 798	3 115 006	495 792	87 580	126 436	3 202 586	622 228

a/ Oman est devenu Membre de l'Agence le 5 février 2009.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S10

COMPTES COURANTS
AU 31 DÉCEMBRE 2009

Monnaie	Montant dans la monnaie en question	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>			
Dollars australiens	91 705	1,604617	57 151
Dollars canadiens	220 537	1,497835	147 237
Dollars des États-Unis	3 885 008	1,443001	2 692 311
Euros	1 722 667	1,0000	1 722 667
Livres sterling	185 400	0,901875	205 572
Pesos cubains	882 741	1,443001	611 740
Roupiés indiennes	5 320	67,316017	79
Roupiés pakistanaises	5 300	119,696969	44
Won de la R.P.D. de Corée	1 645 579	200,5772	8 204
Yen	2 761 355	132,323232	20 868
Yuan renminbi	87 351 974	9,82684	8 889 122
Zlotych	12 569	4,126984	3 046
TOTAL COMPTES COURANTS			14 358 041

NOTE : L'utilisation de certaines monnaies par l'Agence est limitée par des dispositions juridiques ou autres. En fin d'exercice, la valeur en euros, sur la base des taux de change de l'ONU, des montants détenus en ces monnaies était de 9 509 066 €

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S11

DÉPÔTS EN BANQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2009

Établissement	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Monnaie/montant	Taux de change de l'ONU	Équivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>					
JPMorgan Chase, New York	0,400 %	au jour le jour	\$ É.-U. 29 370 640	0,693	20 353 859
Intesa San Paolo, Vienne	0,190 %	au jour le jour	EUR 900 000	1,000	900 000
Tokyo-Mitsubishi, Londres	0,230 %	10/01/04	\$ É.-U. 6 000 000	0,693	4 158 002
SMBC, Londres	0,330 %	10/01/08	\$ É.-U. 5 000 000	0,693	3 465 000
SE Banken, Londres	0,500 %	10/01/15	\$ É.-U. 15 000 000	0,693	10 395 005
Intesa San Paolo, Vienne	0,660 %	10/01/15	EUR 2 400 000	1,000	2 400 000
SE Banken, Londres	0,570 %	10/01/15	EUR 5 000 000	1,000	5 000 000
Intesa San Paolo, Vienne	0,670 %	10/01/25	EUR 3 000 000	1,000	3 000 000
HSBC, Londres	0,360 %	10/01/28	EUR 9 000 000	1,000	9 000 000
Intesa San Paolo, Vienne	0,640 %	10/01/29	EUR 9 400 000	1,000	9 400 000
HSBC, Londres	0,370 %	10/02/01	EUR 3 000 000	1,000	3 000 000
Rabo Bank, Londres	0,350 %	10/02/01	EUR 8 000 000	1,000	8 000 000
Wachovia Bank, Londres	0,330 %	10/02/02	\$ É.-U. 5 000 000	0,693	3 465 000
Banco Santander, Madrid	0,290 %	10/02/19	\$ É.-U. 9 400 000	0,693	6 514 204
Société Générale, Paris	0,230 %	10/02/19	\$ É.-U. 2 400 000	0,693	1 663 200
HSBC, Londres	0,400 %	10/02/25	EUR 9 000 000	1,000	9 000 000
Rabo Bank, Londres	0,370 %	10/03/01	EUR 15 200 000	1,000	15 200 000
Société Générale, Paris	0,400 %	10/03/01	EUR 3 000 000	1,000	3 000 000
SE Banken, Londres	0,400 %	10/03/08	\$ É.-U. 2 400 000	0,693	1 663 200
SE Banken, Londres	0,400 %	10/03/09	\$ É.-U. 5 000 000	0,693	3 465 000
Wachovia Bank, Londres	0,500 %	10/03/25	\$ É.-U. 9 800 000	0,693	6 791 400
Wachovia Bank, Londres	0,860 %	10/03/30	EUR 10 700 000	1,000	10 700 000
Societe Generale, Paris	0,250 %	10/04/01	\$ É.-U. 8 500 000	0,693	5 890 505
Rabo Bank, Londres	0,430 %	10/04/12	EUR 4 300 000	1,000	4 300 000
HSBC, Londres	0,380 %	10/04/16	EUR 5 100 000	1,000	5 100 000
Banco Santander, Madrid	0,540 %	10/04/20	\$ É.-U. 5 600 000	0,693	3 880 800
Banco Bilbao (BBVA), Bruxelles	0,580 %	10/05/05	\$ É.-U. 12 000 000	0,693	8 316 005
Wachovia Bank, Londres	0,250 %	10/05/11	\$ É.-U. 3 500 000	0,693	2 425 500
Société Générale, Paris	0,540 %	10/05/18	EUR 2 200 000	1,000	2 200 000
Intesa San Paolo, Vienne	0,830 %	10/05/25	EUR 1 600 000	1,000	1 600 000
Banco Bilbao (BBVA), Bruxelles	0,370 %	10/06/18	\$ É.-U. 2 700 000	0,693	1 871 100
Banco Santander, Madrid	0,700 %	10/08/05	\$ É.-U. 5 000 000	0,693	3 465 000
TOTAL DES DÉPÔTS EN BANQUE					179 582 780

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S12

FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AAA ÉMIS PAR LES GOUVERNEMENTS ET BONS DU TRÉSOR

AU 31 DÉCEMBRE 2009

Instrument	Taux d'intérêt annuel	Échéance	Montant dans la monnaie en question a/	Taux de change de l'ONU	Equivalent en euros
<u>Fonds de l'Agence</u>					
JPM Euro Government Liquidity Fund	0,250 %	FMM	EUR 35 000 000	1,000	35 000 000
Bons du Trésor des États-Unis	0,391 %	10/02/11	US\$ 1 999 915	0,693	1 385 941
Bons du Trésor des États-Unis	0,391 %	10/02/11	US\$ 1 999 937	0,693	1 385 956
Bons du Trésor des États-Unis	0,150 %	10/06/17	US\$ 49 595 464	0,693	34 369 668
TOTAL DES COMPTES DE DÉPÔT					72 141 565

a/ Le montant des bons du Trésor des États-Unis indiqué dans cette colonne correspond au prix d'achat.

ÉTAT COMPLÉMENTAIRE S13

**ENCAISSE, COMPTES COURANTS ET COMPTES DE DÉPÔT BANCAIRES ET AUTRES ÉQUIVALENTS DE
LIQUIDITÉS PAR GROUPE DE FONDS ET FONDS**

AU 31 DÉCEMBRE 2009

(exprimés en euros)

Groupe de fonds	Encaisse	Comptes courants et comptes de dépôt et autres équivalents en espèces	Total
I Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement	245 231	65 617 425	65 862 656
II Fonds de coopération technique	-	50 923 935	50 923 935
III Fonds pour les programmes extrabudgétaires a/	-	118 228 390	118 228 390
IV Fonds extrabudgétaire de coopération technique	-	25 691 863	25 691 863
VI Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux	-	5 620 773	5 620 773
TOTAL (état II)	245 231	266 082 386	266 327 617

a/ Inclut un montant de 37,3 millions d'euros destiné à la banque internationale du combustible nucléaire, dont la création a été proposée mais n'est pas encore approuvée par les organes directeurs de l'Agence.

PARTIE IV

Notes aux états financiers

A. Énoncé des objectifs de l'Agence

1. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une organisation intergouvernementale autonome fondée en 1957 conformément à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle fait partie du régime commun des Nations Unies et est soumise à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est entré en vigueur le 14 novembre 1957. Son mandat statutaire est de s'efforcer de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier et de s'assurer, dans la mesure de ses moyens, que l'aide fournie par elle-même ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires.

B. Principes comptables essentiels

B.1. Base de présentation

2. Les états financiers de l'Agence sont présentés en euros. Ils reflètent l'application du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'AIEA et sont conformes aux normes comptables pour le système des Nations Unies sur tous les points essentiels.

3. Il convient de noter qu'à la suite d'une décision du Conseil des gouverneurs¹, l'Agence est en train d'appliquer les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ce processus devrait être achevé en 2011. Tous les principes comptables seront concernés d'une façon ou d'une autre. Les effets les plus sensibles se feront sentir au niveau de la constatation des actifs immobilisés (Notes B.10 et R), de la constatation des obligations de dépenses (Notes V et W), de la constatation des dépenses (Note B.6) et des contributions en nature (Notes B.12 et Q).

4. Pour la préparation des états financiers consolidés de l'Agence, ces fonds qui sont en dollars sont convertis en euros. La méthodologie suivie pour cette conversion comptable est présentée dans la note B.2 ci-après.

¹ Document GOV/2007/10 approuvé par le Conseil des gouverneurs à ses réunions du 14 juin et du 9 juillet 2007 (GOV/OR.1188, par. 135 et 136 ; GOV/OR.1189, par. 16 et 17).

B.2. Transcription et conversion de monnaies

5. Pour préparer les états financiers consolidés de l'Agence, les états financiers des fonds basés sur le dollar des États-Unis ont été transcrits en euros par l'application des pratiques comptables usuelles suivantes :

- Les recettes, les dépenses et les modifications des réserves et des soldes des fonds ont été déclarées en euros convertis au taux de change des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.
- Les actifs et les passifs ont été convertis à l'euro au taux de change des Nations Unies en vigueur en fin d'exercice.
- Toutes les variations de change consécutives à l'application de cette méthodologie sont classées comme un élément des soldes de fonds à titre d'ajustements pour la correspondance des monnaies.

B.3. Groupement des fonds

6. L'Agence tient des comptes séparés pour chaque fonds ; ces comptes sont présentés en cinq groupes. Les fonds sont établis sur la base des résolutions adoptées par la Conférence générale et sont administrés conformément au Règlement financier approuvé par le Conseil des gouverneurs, aux Règles de gestion financière arrêtées par le Directeur général et aux procédures et pratiques établies par le Secrétariat en conformité avec ce Règlement et ces Règles.

7. L'objet du groupe de fonds I (Fonds du budget ordinaire et Fonds de roulement) est de faire face aux engagements de dépenses de l'Agence découlant des ouvertures de crédits approuvées. Le Fonds du budget ordinaire est alimenté par un budget ordinaire annuel approuvé par la Conférence générale et financé grâce aux contributions régulières et à des recettes diverses. Le Fonds de roulement, qui sert à financer les ouvertures de crédits en attendant le versement des contributions, ainsi qu'à des fins déterminées de temps à autre par le Conseil des gouverneurs avec l'approbation de la Conférence générale, est financé grâce à des avances versées par les États Membres.

8. L'objet du groupe de fonds II (Fonds général - Fonds de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés au programme de coopération technique approuvé. Le groupe de fonds II est alimenté par des allocations annuelles approuvées par la Conférence générale qui sont financées grâce à des contributions volontaires, aux dépenses de programme recouvrables, aux coûts de participation nationaux et à des recettes diverses. Les fonds non utilisés peuvent être reportés pour l'achèvement du programme approuvé.

9. L'objet du groupe de fonds III (Fonds général - Fonds pour les programmes extrabudgétaires) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires menées à l'appui du programme ordinaire. Le groupe de fonds III est financé grâce à des contributions volontaires spéciales de pays donateurs et d'organisations internationales. Les contributions restent à la disposition des programmes jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur concerné.

10. L'objet du groupe de fonds IV (Fonds général - Fonds extrabudgétaire de coopération technique) est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités extrabudgétaires des projets de coopération technique approuvés. Le groupe de fonds IV est financé grâce à des contributions volontaires spéciales des États Membres, des organisations internationales et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui restent à la disposition des projets approuvés jusqu'à ce qu'elles soient effectivement utilisées, en consultation avec le donateur.

11. L'objet du groupe de fonds VI, constitué de divers fonds (fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux), est de faire face aux engagements de dépenses liés aux activités financées grâce à leurs ressources respectives.

B.4. Constatation des recettes

B.4.1. Groupe de fonds I

12. Les contributions des États Membres et les recettes diverses (travaux pour d'autres organismes) sont enregistrées sur la base de l'exercice. En ce qui concerne les autres recettes diverses, seule la partie qui a été effectivement perçue en fin d'exercice est incluse dans les états financiers aux fins du calcul des excédents à restituer aux États Membres.

B.4.2. Groupe de fonds II

13. Les contributions volontaires des États Membres sont enregistrées sur la base de l'exercice. Les recettes diverses et les recettes perçues au titre des dépenses de programme recouvrables et des coûts de participation nationaux sont enregistrées sur la base des mouvements de trésorerie.

B.4.3. Groupes de fonds III, IV et VI

14. Pour ces groupes de fonds, les recettes sont enregistrées sur la base des mouvements de trésorerie.

B.5. Gestion de la trésorerie

15. Dans les états financiers, les encaisses sont présentées séparément par groupe de fonds. Les montants dus entre les fonds ou les groupes de fonds sont réglés en ajustant l'encaisse pour chaque groupe de fonds. Les intérêts perçus sont enregistrés au groupe de fonds pertinent.

B.6. Constatation des dépenses

16. Les dépenses comprennent les décaissements et les engagements non réglés de l'exercice budgétaire en cours.

17. On entend par engagement de dépenses un engagement comportant une charge imputable sur les ressources pour lesquelles l'autorisation de dépenses a été donnée et par engagement non réglé la partie des engagements qui n'ont pas encore été payés. Les engagements de dépenses sont enregistrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière sur la base de contrats, de bons de commande, d'accords ou d'autres types d'engagements juridiques, ou sur la base d'une dette reconnue par l'Agence.

B.7. Système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières

18. Le système mixte pour les ouvertures de crédits et les contributions régulières a été introduit en 1986 afin de réduire les effets pour l'Agence des fluctuations des taux de change sur les dépenses au titre du budget ordinaire. Chaque année, la Conférence générale ouvre des crédits pour l'Agence répartis en chapitres budgétaires. Le Directeur général peut encourir des dépenses dans les limites indiquées dans les chapitres budgétaires et aux fins pour lesquelles les crédits ont été ouverts. Les virements entre chapitres budgétaires nécessitent l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs. Le montant alloué à chaque chapitre budgétaire comprend une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis exprimée en tant qu'équivalent-euros au taux de change moyen des Nations Unies qui

devrait être enregistré pendant l'exercice budgétaire. Par conséquent, les dépenses autorisées par la Conférence générale, exprimées en euros, ne peuvent être déterminées qu'à la fin de l'exercice.

19. Les contributions des États Membres sont calculées suivant le barème fixé par la Conférence générale. Chaque contribution comporte aussi une partie en euros et une partie en dollars des États-Unis. Ces parties sont en proportion directe des parts respectives des deux monnaies dans les dépenses au titre du budget ordinaire.

B.8. Transactions en d'autres monnaies

20. Les transactions en d'autres monnaies sont enregistrées en euros pour tous les fonds basés sur l'euro et en dollars pour tous les fonds basés sur le dollar des États-Unis au taux de change des Nations Unies en vigueur au moment de la transaction.

21. Les gains et les pertes au change en ce qui concerne les monnaies fonctionnelles respectives sont comptabilisés de la façon suivante :

B.8.1. Groupes de fonds I et II

- Les gains et les pertes réalisés à la suite de l'achat d'autres monnaies et du règlement de sommes à percevoir ou à verser sont crédités ou imputés aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains nets non réalisés résultant de la réévaluation du bilan apparaissent comme provision dans le bilan, alors que les pertes nettes sont imputées aux recettes diverses de chaque groupe de fonds,
- Les gains et les pertes non réalisés dus à la revalorisation d'engagements non réglés sont enregistrés comme ajustements des dépenses de programme correspondantes pour chaque groupe de fonds.

B.8.2. Groupes de fonds III, IV et VI

- À des fins comptables, tous les gains et pertes nets (réalisés et non réalisés) au titre des groupes de fonds III, IV et VI sont enregistrés en tant qu'éléments des groupes de fonds respectifs.

B.9. Excédents/déficits de caisse et soldes des fonds

22. Pour le groupe de fonds I, les excédents de caisse sont répartis entre les États Membres conformément au barème des contributions pour l'exercice auquel ils se rapportent. Ceci s'applique aux États Membres qui ont payé l'intégralité de leurs contributions respectives. Les déficits de caisse sont provisoirement couverts par des avances provenant du Fonds de roulement en attendant le versement des contributions régulières au titre d'exercices antérieurs.

23. Pour les groupes de fonds II, III, IV et VI, les soldes des fonds représentent l'actif ou le passif net des fonds. Ces soldes sont reportés aux exercices futurs.

B.10. Immobilisations

24. Les immobilisations sont inscrites comme dépenses l'année de leur acquisition. Cependant, des comptes d'inventaire sont maintenus pour le matériel non consommable, les fournitures et les accessoires d'une valeur supérieure à 2 000 € ou à caractère sensible et ayant une durée de vie utile minimale estimée de cinq ans, ou de trois ans pour le matériel informatique. La valeur du stock est donnée dans la note R ci-après.

B.11. Contributions non recouvrées et contributions versées d'avance

25. Une réserve pour contributions non recouvrées égale au montant des contributions arriérées depuis plus d'un an apparaît sur le bilan comme déduction des excédents disponibles. Les recettes correspondantes ne sont pas ajustées.

26. Les contributions versées d'avance sont considérées comme une dette vis-à-vis du donateur lorsqu'elles sont initialement reçues, et sont enregistrées en tant que recettes pendant l'exercice suivant.

B.12. Contributions en nature

27. Les contributions en nature – sous la forme de ressources humaines, de matériel, de réunions et de bourses offerts par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales – ne sont pas enregistrées dans les comptes de l'Agence. Toutefois, des estimations de ces contributions apparaissent dans la note Q ci-après.

B.13. Services gratuits

28. Pour certains autres fonds en euros, l'Agence assure gratuitement des services administratifs et de vérification.

C. Participation à la Caisse des pensions

29. L'Agence participe et cotise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le versement de pensions, prestations de décès, pensions d'invalidité et autres indemnités. La Caisse des pensions gère un régime de prestations financé par capitalisation. Les obligations financières de l'Agence vis-à-vis de la Caisse des pensions comprennent sa cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies et sa part de la couverture de tout déficit actuariel conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les contributions à la couverture des déficits ne sont dues que si l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations.

30. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

D. Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants

31. Le 1^{er} janvier 1981 a pris effet entre la République d'Autriche, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA un accord portant création d'un fonds commun destiné à couvrir les dépenses relatives aux réparations et remplacements importants de bâtiments, d'installations et d'équipements techniques qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie des districts de siège de l'ONU et de l'AIEA au Centre international de Vienne. Cet accord s'applique également à l'Organisation des

Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) depuis 1986, date à laquelle cette organisation est devenue indépendante.

32. Au 31 décembre 2009, le solde du Fonds, qui est administré par l'ONUDI, s'élevait à 1 976 506 € (2 089 622 € en 2008).

E. Recettes diverses par principales catégories

	2009	2008
a) Activités productrices de recettes		
Publications de l'Agence - INIS	27 559	27 218
Publications de l'Agence - Autres	192 397	216 718
Recettes de Laboratoire	198 386	216 718
Montants à recouvrer au titre des accords de garanties	324 603	221 134
Total (état I)	742 945	681 788
b) Activités financées conjointement		
Services de traitement de l'information	345 606	309 961
Services d'impression	979 741	1 154 136
Services médicaux	726 227	702 203
Autres services financiers	142 540	91 420
Services de protection et de contrôle radiologiques	105 129	125 722
Services de traduction	210 401	171 819
Revue Fusion nucléaire	155 219	117 549
Services de Laboratoire	216 660	310 560
Services du Laboratoire de l'environnement marin	21 027	7 653
Total (état I)	2 902 550	2 991 023

F. Dépenses (état I)

33. Les dépenses totales d'un montant de 62 365 729 € pour le Fonds de coopération technique ne comprennent pas des engagements de dépenses s'élevant à 3 162 912 € des budgets des projets pour des exercices ultérieurs (766 841 € en 2008).

G. Ajustements au titre d'exercices antérieurs

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
a) <u>Fonds du budget ordinaire</u> :		
Excédent des contributions recouvrées par rapport aux arriérés d'exercices précédents		
Total (état I)	<u>(1 403 861)</u>	<u>1 995 607</u>
<u>Fonds de coopération technique</u> :		
Annonces et ajustements d'annonces de contributions concernant les programmes d'exercices antérieurs		
Total (état I)	<u>738 779</u>	<u>125 005</u>

H. Sommes créditées aux États Membres

34. Les excédents de caisse restitués se sont élevés à 4 523 832 € (8 635 092 € en 2008) (état I). Cette somme comprend l'excédent de caisse de 2007 s'élevant à 4 514 999 € et ceux d'exercices antérieurs s'élevant à 8 833 €

I. Réserves

I.1. Virements aux réserves

35. Un montant de 11 133 000 € a été transféré à la Réserve pour le Fonds pour les investissements majeurs en 2009 conformément au document relatif au programme et au budget GC(53)/5 (états I et II).

I.2. Virements depuis les réserves

36. Un montant de 4 800 000 € provenant de la Réserve pour le remplacement du matériel 2009 a été viré du Fonds du budget ordinaire au Fonds pour le remplacement du matériel (groupe de fonds VI – Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spéciaux) (états I et II).

J. Fonds d'affectation spéciale, fonds de réserve et fonds spécial (état I)

37. Le groupe de fonds VI comprend un fonds d'affectation spéciale, un fonds de réserve et un fonds spécial comme suit :

	Fonds disponibles	Dépenses	Solde non utilisé
<u>Fonds d'affectation spéciale</u>			
Fonds d'affectation spéciale pour les instituts de recherche (RITF)	1 179 845	294 736	885 109
Total 2009	1 179 845	294 736	885 109
<u>Fonds de réserve</u>			
Fonds pour le remplacement du matériel	5 900 179	1 274 162	4 626 017
Total 2009	5 900 179	1 274 162	4 626 017
<u>Fonds spécial</u>			
Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer	71 722	-	71 722
Total 2009	71 722	-	71 722

K. Investissement pour l'Économat

38. L'Économat du Centre international de Vienne (CIV) a été créé à la suite d'un accord qui a pris effet le 1^{er} avril 1972 entre l'AIEA et la République d'Autriche. En vertu d'un mémorandum d'accord du 31 mars 1977 entre l'AIEA, l'ONU et l'ONUDI relatif à la répartition des services communs au CIV, la responsabilité de la gestion de l'Économat a été confiée à l'AIEA.

39. L'investissement initial a été financé à parts égales grâce aux fonds accumulés des économats de l'AIEA et de l'ONUDI disponibles au 1^{er} octobre 1979.

40. Au 31 décembre 2009, la valeur de l'investissement réalisé pour l'Économat par l'AIEA était de 808 879 € (808 879 € en 2008) (état II).

L. Contributions régulières à recevoir

41. Contributions non acquittées par exercice budgétaire :

Exercices	2009	2008
1965-2002	4 873 495	5 213 500
2003	237 653	239 634
2004	223 854	227 802
2005	310 237	327 796
2006	323 592	342 520
2007	433 319	3 064 543
2008	4 521 022	28 599 479
(état compl. S 1)	10 923 172	38 015 274
2009	19 583 760	-
Total (état II)	30 506 932	38 015 274

M. Sommes à recevoir – Autres

M.1. Fonds du budget ordinaire

	2009	2008
États Membres	5 677 904	4 457 654
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	1 375 768	2 334 523
Membres du personnel	2 937 367	3 033 432
Fournisseurs et entrepreneurs	434 993	443 308
Autres comptes	3 649 790	4 733 423
Avances au Fonds de roulement	3 717	5 863
Total (état II)	14 079 539	15 008 203

M.2. Fonds de coopération technique

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
États Membres	124 259	124 742
ONU, institutions spécialisées et autres organisations internationales	415 449	440 014
Membres du personnel	348 730	190 455
Fournisseurs et entrepreneurs	189 794	437 545
Fonds remis à des agents	3 487 551	3 071 027
Total (état II)	<u>4 565 783</u>	<u>4 263 783</u>

N. Engagements de dépenses non réglés – Fonds du budget ordinaire

42. Les engagements non réglés se répartissent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Exercice considéré	28 389 160	27 410 974
Exercices antérieurs	823 747	721 032
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts pour 2004	250 314	557 923
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts pour 2006	-	153 592
Provision pour soldes non engagés des crédits ouverts pour 2008	7 785 876	-
Provision pour la phase II du renforcement de la sécurité	2 685 978	3 826 693
Provision pour le projet AIPS	2 075 732	-
Total (état II)	<u>42 010 807</u>	<u>32 670 214</u>

O. Sommes à payer – Autres

O.1. Fonds du budget ordinaire

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Membres du personnel	3 529 968	3 518 557
Autres comptes	300 055	1 461 049
Fournisseurs et entrepreneurs	17 765	16 238
Total (état II)	<u>3 847 788</u>	<u>4 995 844</u>

O.2. Fonds de coopération technique

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Membres du personnel	47 460	75 579
Autres comptes	71 489	86 806
Fournisseurs et entrepreneurs	8 779	1 883
Total (état II)	<u>127 728</u>	<u>164 268</u>

P. Provision pour revalorisation de bilan (état II)

La provision correspond aux gains nets non réalisés provenant de la revalorisation des comptes de bilan :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fonds du budget ordinaire	5 783 333	5 474 058
Total (état II)	<u>5 783 333</u>	<u>5 474 058</u>

43. Le léger renforcement du dollar des États-Unis par rapport à l'euro en 2009 s'est traduit par une faible augmentation des gains non réalisés pour le Fonds du budget ordinaire par rapport à l'exercice précédent.

Q. Contributions en nature

Les contributions en nature faites par des États Membres, l'ONU, d'autres organisations internationales et des sources non gouvernementales sont les suivantes :

	En milliers d'euros					
	États Membres		ONU, organisations internationales et sources non gouvernementales		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Bourses	153	352	214	-	367	352
Matériel et fournitures	1 066	233	1	11	1 067	244
Réunions et autres	1 404	1 780	-	2	1 404	1 782
Ressources humaines	11 410	10 414	145	173	11 555	10 587
Total	14 033	12 779	360	186	14 393	12 965

44. En raison du caractère de ces contributions, on ne peut donner que des estimations de leur valeur monétaire. Pour plus de détails, voir l'annexe A3 a, b et c (non vérifiée).

R. Matériel non consommable

45. Les valeurs nettes ci-après sont tirées des inventaires de l'Agence :

	En milliers d'euros	
	2009	2008
Matériel scientifique et technique	12 367	12 017
Matériel informatique	795	804
Matériel de transport	176	277
Total	13 338	13 098

46. Aux fins de l'inventaire sont considérés comme du matériel tous les articles dont la valeur d'achat initiale est égale ou supérieure à 2 000 €, ainsi que tous les articles sensibles.

47. Les montants indiqués sont les valeurs actuelles déterminées par rapport à la valeur initiale des articles en fonction de leur durée de vie utile estimée, qui est de trois ans pour le matériel de traitement électronique de l'information, et de cinq ans pour tous les autres articles de matériel.

48. Le titre de propriété du matériel fourni dans le cadre de la coopération technique est transféré au bénéficiaire au moment de la livraison ; ce matériel n'est donc pas inclus dans l'inventaire des biens de l'Agence.

S. Passif éventuel

49. L'Agence n'a pas de passif pour 2009.

T. Appui à la coopération technique

50. L'appui à la coopération technique provient de trois sources : a) le budget du programme sectoriel 6, Gestion de la coopération technique pour le développement, b) la valeur des compétences scientifiques et techniques que les départements techniques mettent à la disposition du programme de coopération technique et c) l'appui indirect au programme et à l'administration qui est très difficilement quantifiable.

51. Dans le budget pour 2009 (GC(52)/RES/5), le montant du budget ordinaire consacré à l'appui au programme de coopération technique pour 2009 était estimé à 28 702 317 €. Ce montant inclut ce qui est visé aux alinéas a) et b) du paragraphe précédent.

U. Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie

52. La société Vanbreda International fournit des services d'assurance maladie aux membres du personnel. Elle est dépositaire du Fonds de réserve pour les primes d'assurance maladie, qui est destiné à conserver les excédents de primes versés en sus des montants dus à la société et à absorber les augmentations futures de primes. Ce fonds, dont la valeur était de 1 327 792 € au 31 décembre 2009, appartient conjointement à l'Agence et aux participants sur la base de leurs contributions.

V. Prestations à la cessation de service

53. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les fonctionnaires de l'Agence ont droit à certaines prestations à la cessation de service. Les dépenses sont enregistrées pendant l'exercice au cours duquel les prestations sont versées. Les droits et les obligations correspondantes au 31 décembre 2009 sont estimés comme suit :

		En milliers d'euros	
		2009	2008
Rapatriement	- primes	13 279	13 222
	- voyages et déménagements	9 866	9 589
Congés annuels accumulés		21 330	18 763
Indemnités de cessation de service		21 850	20 746
Total		66 325	62 320

W. Prestations dont bénéficient les retraités

54. En vertu du Statut et du Règlement du personnel, les retraités de l'Agence ont le droit de bénéficier d'une couverture médicale par l'intermédiaire de l'Agence. L'Agence contribue à la prime totale du retraité et enregistre le coût de cette prestation durant l'exercice où il est encouru. La part de l'Agence dans la prime totale s'est élevée à 1 953 379 d'euros (1 780 454 € en 2008).

55. Toutefois, pour mieux comprendre les dimensions financières des obligations de l'Agence en matière d'assurance maladie au bénéfice des retraités, un actuaire-conseil indépendant a été engagé en 2006 pour procéder à une évaluation actuarielle des prestations correspondantes pour les périodes s'achevant entre 2006 et 2009. La méthode d'évaluation utilisée était celle du coût unitaire projeté du crédit. Le passif accumulé au 31 décembre 2009 s'élève, selon les projections, à 169 millions d'euros (155 millions d'euros en 2008) sur la base d'un taux d'actualisation de 4,1 % et d'un taux d'inflation pour les frais médicaux de 6 %.

X. Fonds pour la sécurité nucléaire

	En milliers d'euros	
	Recettes	Dépenses
Allemagne	-	11
Australie	240	92
Canada	1 904	1 735
Commission européenne	4 947	3 095
Danemark	-	479
Espagne	300	390
États-Unis d'Amérique	8 275	6 235
Finlande	60	50
France	144	166
Irlande	55	45
Italie	91	-
Japon	76	105
Nouvelle-Zélande	35	6
Pakistan	-	315
Pays-Bas	90	145
Qatar	-	98
Institut de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	50	4
République de Corée	288	88
République tchèque	-	34
Royaume-Uni	4 385	979
Roumanie	-	41
Suède	127	57
Total	21 067	14 170

56. Les chiffres ci-dessus indiquent les recettes et les dépenses relatives au Fonds pour la sécurité nucléaire pour l'exercice 2009.

Y. Provision pour la phase II du renforcement de la sécurité

57. La situation concernant la provision pour la phase II du renforcement de la sécurité pour l'année 2009 se présente comme suit :

	Solde d'ouverture	Dépenses	Solde de Clôture
Provision pour la phase II du renforcement de la sécurité	130 425	72 615	57 810
Total 2009	130 425	72 615	57 810

Z. Provision pour la mise en œuvre du système de planification des ressources (ERP)

	Solde d'ouverture	Ajouts	Fonds disponibles	Dépenses	Solde de clôture
Système de planification des ressources	6 155 803	2 314 487	8 470 290	3 559 669	4 910 621
Total 2009	6 155 803	2 314 487	8 470 290	3 559 669	4 910 621

58. Le solde de clôture indiqué correspond au montant disponible au 31 décembre 2009 pour la mise en œuvre du système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS).

AA. Dépenses d'appui au programme

	Solde d'ouverture	Recettes	Fonds disponibles	Dépenses	Solde de clôture
Dépenses d'appui au programme	732 298	1 255 706	1 988 004	586 000	1 402 004
Total 2009	732 298	1 255 706	1 988 004	586 000	1 402 004

PARTIE V

ANNEXES

ANNEXE A1

FONDS DU BUDGET ORDINAIRE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en euros)

	Prévisions		Prévisions ajustées	Ressources effectives			Excédent (insuffisance) des ressources effectives par rapport aux prévisions ajustées
	budgétaires a/	Ajustements		Sommes reçues	Sommes dues	Total	
Contributions régulières des États Membres	278 453 900		278 453 900	258 879 672	19 574 228	278 453 900	-
Contributions régulières des nouveaux États Membres	-	304 828	304 828	295 296	9 532	304 828	-
Total partiel	278 453 900	304 828	278 758 728	259 174 968	19 583 760	278 758 728	-
Différence, taux de change effectif/moyen	95 055		95 055	-	-	-	(95 055)
Total contributions régulières et revalorisation	278 548 955	304 828 b/	278 853 783	259 174 968	19 583 760	278 758 728	(95 055)
Recettes diverses							
a) Travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7)							
Services de traitement de l'information	-	-	-	345 127	479	345 606	345 606
Services d'impression	803 403	-	803 403	932 904	46 837	979 741	176 338
Services médicaux	769 786	-	769 786	565 601	160 626	726 227	(43 559)
Services de protection et de contrôle radiologique	101 213	-	101 213	105 129	-	105 129	3 916
Services de traduction	265 897	-	265 897	210 401	-	210 401	(55 496)
Revue Fusion nucléaire	154 620	-	154 620	155 219	-	155 219	599
Autres services financiers	43 532	-	43 532	142 540	-	142 540	99 008
Services de laboratoire	179 950	-	179 950	216 660	-	216 660	36 710
Services des Laboratoires de l'environnement marin	43 188	-	43 188	21 027	-	21 027	(22 161)
Total partiel	2 361 589	-	2 361 589	2 694 608	207 942	2 902 550	540 961
b) Imputables à des programmes déterminés							
Publications de l'Agence - INIS	45 000	-	45 000	27 559	-	27 559	(17 441)
Publications de l'Agence - Autres	375 000	-	375 000	192 397	-	192 397	(182 603)
Recettes du Laboratoire	240 000	-	240 000	198 386	-	198 386	(41 614)
Montants à recouvrer au titre des accords de garantie	300 000	-	300 000	324 603	-	324 603	24 603
Recettes au titre d'autres services	2 000	-	2 000	-	-	-	(2 000)
Total partiel	962 000	-	962 000	742 945	-	742 945	(219 055)
c) Non imputables à des programmes déterminés							
Revenus de placements et intérêts	2 747 820	-	2 747 820	961 102	-	961 102	(1 786 718)
Gains (pertes) au change	-	-	-	37 095	-	37 095	37 095
Autres	458 806	-	458 806	713 983	-	713 983	255 177
Total partiel	3 206 626	-	3 206 626	1 712 180	-	1 712 180	(1 494 446)
Total partiel b) et c)	4 168 626	-	4 168 626	2 455 125	-	2 455 125	(1 713 501)
Total partiel a), b) et c)	6 530 215	-	6 530 215	5 149 733	207 942	5 357 675	(1 172 540)
TOTAL CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES ET RECETTES DIVERSES	285 079 170	304 828	285 383 998	264 324 701	19 791 702	284 116 403	(1 267 595)

a/ GC(52)/RES/5.

b/ État complémentaire S1.

ANNEXE A2

FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

RESSOURCES PRÉVUES ET EFFECTIVES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en dollars des États-Unis)

	Année en cours	2008	2007	2006	2005	Antérieur à 2005	Total
I. Prévisions							
Objectifs	85 000 000	80 000 000	80 000 000	77 500 000	77 500 000		400 000 000
Autres recettes prévues	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000		5 000 000
Total des allocations de ressources	86 000 000 a/	81 000 000	81 000 000	78 500 000	78 500 000		405 000 000
II. Ressources effectives							
1. Contributions volontaires reçues pour 2009	77 463 688	-	-	-	-		77 463 688
2008	1 082 251	75 800 617	-	-	-		76 882 868
2007	6 400	244 963	76 491 085	-	-		76 742 448
2006	4 251	48 050	1 328 177	72 100 543	-		73 481 021
2005	-	25 465	370 416	957 789	68 866 684		70 220 354
pour des exercices antérieurs	43 962	70 888	12 510	362 375	3 083 934		3 573 669
Total	78 600 552	76 189 983	78 202 188	73 420 707	71 950 618		378 364 048
2. Dépenses de programme recouvrables	364 865	514 735	513 138	685 958	829 425		2 908 121
3. Coûts de participation nationaux	4 314 593	790 565	3 295 529	795 009	3 368 463		12 564 159
4. Recettes diverses	491 058	2 591 330	2 103 111	1 866 269	486 257		7 538 025
Total des sommes reçues	83 771 068	80 086 613	84 113 966	76 767 943	76 634 763		401 374 353
5. Sommes dues							
Contributions volontaires promises et non payées	2 435 065	20 524	-	-	-	897 406	3 352 995
Dépenses de programme recouvrables	-	-	-	-	-	2 450 908	2 450 908
Coûts de participation nationaux	715 428	57 215	82 038	4 989	38 206	-	897 876
Total des sommes dues	3 150 493	77 739	82 038	4 989	38 206	3 348 314	6 701 779
Total des ressources effectives	86 921 561	80 164 352	84 196 004	76 772 932	76 672 969	3 348 314	408 076 132
Différence entre ressources effectives et prévisions	921 561	(835 648)	3 196 004	(1 727 068)	(1 827 031)	3 348 314	3 076 132

a/ GC(52)/RES/6.

b/ Schedule S8.

c/ Schedule S9a.

d/ Schedule S9b.

ANNEXE A3a

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR LES ÉTATS MEMBRES POUR 2009 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**
(en euros)

État Membre	EN ESPÈCES					EN NATURE a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines	
Afghanistan, Rép. Islamique d'									
Afrique du Sud	2 868	2 263	605	-	-	-	-	-	-
Albanie	961 076	646 167	170 646	-	-	-	-	-	144 263
Algérie	17 189	13 655	3 534	-	-	-	-	-	-
Allemagne	30 342 409	189 234	53 111	30 369	-	-	-	-	50 619
Angola	18 158	23 835 129	5 091 116	630 606	2 263	2 665	38 777	-	721 853
Arabie saoudite	1 947 806	6 848	11 310	-	-	-	-	-	-
Argentine	1 843 100	1 685 316	-	227 700	-	-	704	-	34 086
Arménie	15 757	723 699	189 518	790 642	-	138	-	-	139 103
Australie	6 527 142	4 598	-	-	-	-	-	-	11 159
Autriche	3 082 647	4 965 993	1 050 692	240 176	-	1 195	-	-	269 086
Azerbaïdjan	566 586	2 478 870	552 248	-	-	5 354	-	-	46 175
Bangladesh	48 771	11 532	2 969	550 000	-	-	-	-	2 085
Belarus	73 571	22 941	6 571	-	-	-	-	-	19 259
Belgique	3 919 970	43 737	12 306	-	-	-	-	-	17 528
Belize	2 275	3 037 146	642 424 b/	10 000	-	763	-	-	229 637
Bénin	2 670	2 275	-	-	-	-	-	-	-
Bolivie	15 040	2 254	-	-	-	-	-	-	416
Bosnie-Herzégovine	91 082	13 654	-	-	-	-	-	-	1 386
Botswana	37 190	13 704	3 545 b/	73 833	-	-	-	-	-
Bresil	2 476 997	29 584	7 606	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	108 694	1 947 006	338 000	-	-	295	8 919	-	182 777
Burkina Faso	8 876	43 944	12 468	1 707	-	70	-	-	50 505
Cameroun	26 287	4 526	209	-	-	-	-	-	4 141
Canada	12 445 465	20 481	5 806	-	-	-	-	-	-
Chili	505 501	8 300 327	1 642 370	1 928 760	-	745	-	-	573 263
Chine	7 789 963	356 997	91 566	14 076	-	278	-	-	42 584
Cyprus	149 825	5 877 861	1 556 737	55 403	-	55 090	-	-	244 872
Colombie	463 280	121 130	27 203	-	-	-	-	-	1 492
Corée, République de	8 060 679	229 167	60 816	169 000	-	-	-	-	4 297
Costa Rica	73 449	5 348 789	1 204 362	1 051 832	-	191	-	-	455 505
Côte d'Ivoire	25 807	70 549	-	-	-	-	-	-	2 900
Croatie	241 248	20 490	5 317	-	-	-	-	-	-
Cuba	735 539	110 638	31 498	57 332	-	-	-	-	41 780
Danemark	2 532 848	118 340	34 493	554 000	-	-	-	-	28 706
Égypte	372 278	2 052 267	458 174	-	-	-	-	-	22 407
El Salvador	45 781	196 945	56 500	78 604	-	-	347	-	39 882
Émirats arabes unis	1 071 929	43 239	-	-	-	-	-	-	2 542
Équateur	432 550	839 272	188 481	10 974	-	17	-	-	33 185
Érythrée	2 254	45 516	11 815	373 556	-	-	-	-	1 663
		2 254	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	E N E S P È C E S				E N N A T U R E a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Espagne	11 729 662	8 208 496	1 674 248	1 425 920	55 676	208	3 408	361 706
Estonie	47 137	34 574	9 639	-	-	-	-	2 924
États-Unis d'Amérique	113 356 232	70 748 788	14 560 249	26 237 613	46 200	422 976	1 956	1 338 450
Éthiopie	52 554	6 886	1 994	40 534	-	-	-	3 140
Fédération de Russie	10 740 474	3 334 158	518 231	6 478 305	-	156	1 300	408 324
Finlande	2 773 393	1 568 951	352 349	91 042	-	550 391	-	210 660
France	23 160 877	17 594 617	3 710 438	904 791	13 797	2 721	62 700	871 813
Gabon	24 248	18 760	5 488	-	-	-	-	-
Géorgie	9 249	6 759	1 936 c/	-	-	-	-	554
Ghana	39 804	9 103	2 499	15 030	-	-	-	13 172
Grèce	1 826 872	1 455 606	339 681	785	4 193	70	-	26 537
Guatemala	72 535	70 549	-	-	-	-	-	1 986
Haiti	4 509	4 509	-	-	-	-	-	-
Honduras	11 935	11 434	-	-	-	-	-	501
Hongrie	907 154	549 981	154 207	56 700	-	2 218	-	144 048
Îles Marshall	2 275	2 275	-	-	-	-	-	-
Inde	1 485 072	1 000 955	278 204	37 762	-	1 168	-	166 983
Indonésie	497 944	354 466	89 930	-	-	-	-	53 548
Iran, Rép. islamique d'	558 944	395 982	-	62 754	-	35	-	100 173
Iraq	51 525	31 976	8 242	-	-	-	-	11 307
Irlande	1 588 081	1 239 844	281 510	55 000	-	70	-	11 657
Islande	137 650	102 855	21 870	-	-	-	-	12 925
Israël	1 272 501	1 147 298	94 792	-	-	70	-	30 341
Italie	17 705 893	13 883 543	3 256 366	299 273	7 567	631	-	258 513
Jamahiriya arabe libyenne	162 257	139 912	-	-	-	-	-	22 345
Jamaïque	23 589	22 757	-	-	-	-	-	832
Japon	65 499 636	45 812 348	9 214 285	8 899 028	-	2 176	-	1 571 799
Jordanie	284 677	27 309	7 069	238 570	-	-	-	11 729
Kazakhstan	113 262	64 875	18 612 b/	-	-	-	-	29 775
Kenya	86 284	22 868	6 248	52 189	-	-	-	4 979
Kirghizistan	2 866	2 275	591 b/	-	-	-	-	-
Koweït	733 772	507 597	113 098	97 750	-	-	-	15 327
Lettonie	111 260	39 319	11 170	50 000	-	-	-	10 771
L'ex-République yougoslave de Macédoine	15 325	11 532	3 239	-	-	-	-	554
Liban	76 331	74 766	-	-	-	-	-	1 565
Libéria	2 254	2 254	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	35 465	28 903	6 562	-	-	-	-	-
Lituanie	125 068	68 607	18 156	(7 898)	-	-	-	46 203
Luxembourg	301 289	236 197	53 111	-	-	-	-	11 981
Madagascar	5 687	4 509	1 178	-	-	-	-	-

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	E N E S P È C E S				E N N A T U R E a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Malaisie	630 273	426 906	118 529	-	-	-	-	84 838
Malawi	2 837	2 252	585 b/	-	-	-	-	-
Mali	2 284	2 284	-	-	-	-	-	-
Malte	48 958	37 326	10 282	-	-	-	-	1 350
Maroc	142 750	92 200	24 159	-	-	-	-	26 391
Maurice	35 675	25 436	6 321	-	2 254	-	-	1 664
Mauritanie, Rép. islamique de	4 056	2 254	-	-	-	-	-	1 802
Mexique	5 055 355	5 014 087	-	-	11 111	-	-	29 932
Monaco	1 675 551	8 653	-	328 810	-	-	1 284 172	53 916
Mongolie	3 782	2 305	645	-	-	-	-	832
Monténégro	4 597	2 304	629	-	-	-	-	1 664
Mozambique	2 843	2 254	589	-	-	-	-	-
Myanmar	15 548	11 475	3 241	-	-	-	-	832
Namibie	24 025	13 846	3 886	-	-	-	-	6 293
Népal	6 764	6 764	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	6 933	4 570	1 290	-	-	-	-	1 073
Niger	4 235	2 255	594	-	-	-	-	1 386
Nigeria	160 471	104 684	27 096	-	-	-	-	28 691
Norvège	5 134 433	2 174 615	488 366	-	256	-	-	96 266
Nouvelle-Zélande	791 805	705 723	-	2 374 930	-	-	-	30 626
Ouganda	11 613	6 797	2 007	-	-	-	-	2 809
Ouzbékistan	23 989	18 277	4 880	-	-	-	-	832
Pakistan	648 364	132 070	36 562	-	138	-	-	79 908
Palao	2 303	2 303	-	-	-	-	-	-
Panama	51 734	50 311	-	-	-	-	-	1 423
Paraguay	12 211	11 379	-	-	-	-	-	832
Pays-Bas	6 916 610	5 211 564	1 170 394	-	451	-	-	124 990
Pérou	178 257	170 682	-	409 211	-	-	-	7 575
Philippines	203 860	172 976	3 810	1 524	-	-	-	25 550
Pologne	1 519 660	1 113 294	308 008	37 752	-	-	-	60 606
Portugal	1 611 874	1 301 427	265 853	9 470	2 911	-	-	32 213
Qatar	238 845	235 616	-	-	-	-	313	2 916
République arabe syrienne	319 781	34 303	9 613	265 600	-	-	-	10 265
République centrafricaine	2 843	2 254	589	-	-	-	-	-
République de Moldova	2 955	2 307	648	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	13 296	6 764	-	-	-	-	-	6 532
République dominicaine	54 700	52 343	-	-	-	-	-	2 357
République tchèque	1 486 371	632 195	174 145	545 103	-	-	-	134 512
République-Unie de Tanzanie	117 080	13 581	3 646	99 437	-	-	-	416
Roumanie	262 510	154 525	40 673	-	-	-	-	67 312

ANNEXE A3a (suite)

État Membre	E N E S P È C E S				E N N A T U R E a/ (Note Q)			
	TOTAL	Contributions régulières état compl. SI	Contributions volontaires (Fonds de coopération technique)	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	27 794 126	18 306 624	4 258 734	4 738 956	3 234	4 211	-	482 367
Saint-Siège	4 890	2 890	2 000	-	-	-	-	-
Sénégal	10 054	9 054	1 000	-	-	-	-	-
Serbie	106 506	46 240	13 294	42 535	-	-	-	4 437
Seychelles	5 951	4 666	1 285	-	-	-	-	-
Sierra Leone	2 254	2 254	-	-	-	-	-	-
Singapour	1 196 542	968 178	219 827	-	-	-	-	8 537
Slovaquie	32 203	140 773	40 028	(232 181)	-	-	-	83 583
Slovénie	382 217	266 717	53 908	-	-	7 242	-	54 350
Soudan	32 520	22 546	6 571	-	-	-	-	3 403
Sri Lanka	51 429	34 102	9 843	-	-	-	-	7 484
Suède	3 909 393	2 948 342	625 172	137 164	-	2 202	-	196 513
Suisse	4 305 038	3 381 324	759 752	-	3 188	1 178	-	159 596
Tadjikistan	3 728	2 286	610	-	-	-	-	832
Tchad	2 818	2 254	564	-	-	-	-	-
Thaïlande	563 690	407 858	106 353	-	-	-	-	49 479
Tunisie	167 364	68 857	18 742	60 564	222	-	-	18 979
Turquie	1 141 313	835 101	226 096	62 458	-	17	-	17 641
Ukraine	356 687	98 216	25 994	107 570	-	-	-	124 907
Uruguay	140 628	60 189	14 674	57 360	-	-	-	8 405
Venezuela, République bolivarienne du	445 092	442 597	-	-	-	-	-	2 495
Vietnam	97 972	52 554	14 838	-	-	17	-	30 563
Yémen	23 168	15 979	4 455	-	-	-	-	2 734
Zambie	17 469	2 264	609 b/	-	-	-	-	14 596
Zimbabwe	22 741	18 144	4 597 b/	-	-	-	-	-
Total partiel	411 291 256	278 453 900	57 455 194	61 385 123	152 616	1 066 044	1 402 596	11 375 783
Nouveaux Membres :								
Bahreïn	92 569	91 311	-	-	-	-	374	884
Burundi	2 254	2 254	-	-	-	-	-	-
Cambodge	2 254	2 254	-	-	-	-	-	-
Congo	2 770	2 770	-	-	-	-	-	-
Lesotho	2 254	2 254	-	-	-	-	-	-
Oman	283 868	203 985	45 607	-	-	-	1 292	32 984
Total partiel	385 969	304 828	45 607	-	-	-	1 666	33 868
TOTAL	411 677 225	278 758 728	57 500 801	61 385 123	152 616	1 066 044	1 404 262	11 409 651

a/ Coûts réels lorsqu'ils sont connus ou bien estimations établies par les divisions techniques de l'Agence et/ou coûts indiqués par les États Membres pour le matériel et les fournitures ; coûts indiqués par les États Membres

pour les réunions et autres ; pour les services d'experts gratuits, traitement estimé à 200 dollars par jour, et frais de voyage et de subsistance indiqués par les États Membres.

b/ Contribution promise/versée en 2009 au titre de 2006 : Belgique - 659 000 €; Bosnie-Herzégovine - 3 638 €; Jamaïque - 6 048 €; Kazakhstan - 16 067 €; Kirghizistan - 556 €; Jamaïque - 6 048 €; Kazakhstan - 16 067 €; Kirghizistan - 556 €; Jamaïque - 6 048 €; Kazakhstan - 16 067 €; Kirghizistan - 556 €; Malawi - 550 €;

c/ Revalorisation de la contribution promise par la Géorgie au titre de 2000 - 210 €; Zimbabwe - 4 326 €; au titre de 2007 : Malawi - 550 €; au titre de 2006 : Malawi - 533 €; Zambie - 1 137 €; au titre de 2004 : Zimbabwe - 4 042 €; au titre de 2003 : Zimbabwe - 4 042 €; au titre de 2002 : Zimbabwe - 3 949 €;

ANNEXE A3b

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR DES DONATEURS AUTRES QUE LES ÉTATS MEMBRES POUR 2009 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**

(en euros)

	EN ESPÈCES		EN NATURE (Note Q)			
	TOTAL	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires	Bourses du type II	Matériel et fournitures	Réunions et autres	Ressources humaines
Banque mondiale	1 112	-	-	-	-	1 112
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	28 750	28 750	-	-	-	-
Bureau International des Poids et Mesures (BIPM)	2 853	-	-	832	-	2 021
Commission des communautés européennes (CE)	9 499 658	9 489 008	-	-	-	10 650
Commission internationale des unités et mesures radiologiques (CIUR)	7 720	-	-	-	-	7 720
Fonds OPEP pour le développement international	231 535	231 535	-	-	-	-
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UN	50 000	50 000	-	-	-	-
Nuclear Threat Initiative (NTI)	91 790	91 790	-	-	-	-
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	30 000	30 000	-	-	-	-
Organisation des Nations Unies (ONU)	124 846	116 203	-	-	-	8 643
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 321 960	1 313 125	-	-	-	8 835
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	10 200	-	-	-	-	10 200
Organisation internationale ITER pour l'énergie de fusion	5 667	-	-	-	-	5 667
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	11 237	-	-	-	-	11 237
Organisation mondiale de la santé (OMS)	9 594	-	-	-	-	9 594
Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)	26 670	26 670	-	-	-	-
Procter & Gamble (P&G)	20 181	20 181	-	-	-	-
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	842 350	836 275	-	-	-	6 075
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	233 927	233 927	-	-	-	-
Autres sources	442 615	164 946	214 137	-	-	63 532
TOTAL	12 992 665	12 632 410	214 137	832	-	145 286

ANNEXE A3c

**RESSOURCES MISES À LA DISPOSITION DE L'AGENCE
PAR PROGRAMME SECTORIEL POUR 2009 (CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE)**

(en euros)

	EN ESPÈCES			EN NATURE (Note Q)			Ressources humaines
	Contributions volontaires et autres ressources extrabudgétaires a/	Bourses du type II	Matériel et fourniture	Réunions et autres			
TOTAL							
Programme sectoriel 1 - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	-	-	-	347	-	1 860 804	
Énergie d'origine nucléaire	5 176 496	-	-	2 683	-	932 531	
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	1 251 537	-	-	-	-	475 685	
Création de capacités et entretien des connaissances nucléaires pour le développement énergétique	589 150	8 889	21 665	8 919	-	1 422 795	
Sciences nucléaires	3 163 081	7 013	-	-	-	-	
Total Programme sectoriel 1	10 180 611	15 902	21 665	11 949	11 949	4 691 815	
Programme sectoriel 2 - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement							
Gestion et coordination globales et activités communes	777 655	-	-	-	-	35 918	
Alimentation et agriculture	1 900 676	13 058	-	2 533	-	166 299	
Santé humaine	834 543	279 697	13 103	-	-	208 231	
Ressources en eau	294 522	2 984	-	-	-	88 538	
Environnement	2 039 813	34 954	-	1 380 136	-	87 624	
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	80 212	924	-	-	-	79 288	
Total Programme sectoriel 2	5 927 421	331 617	13 103	1 382 669	1 382 669	665 898	
Programme sectoriel 3 - Sécurité et sûreté nucléaires							
Gestion et coordination globales et activités communes	2 286 600	-	-	-	-	579 156	
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	1 226 010	-	-	-	-	295 387	
Sûreté des installations nucléaires	6 966 036	-	-	-	-	1 931 701	
Sûreté radiologique et sûreté du transport	1 854 860	9 416	-	3 408	-	1 429 385	
Gestion des déchets radioactifs	2 394 736	3 234	150 858	2 980	-	1 305 882	
Sécurité nucléaire	21 451 544	-	857 200	-	-	90 844	
Total Programme sectoriel 3	36 179 786	12 650	1 008 058	7 688	7 688	5 632 355	
Programme sectoriel 4 - Vérification nucléaire							
Gestion et coordination globales et activités communes	193 532	-	-	-	-	-	
Garanties	15 586 633	-	-	-	-	319 738	
Total Programme sectoriel 4	15 780 165	-	-	-	-	319 738	
Programme sectoriel 5 - Politique générale, gestion et administration							
Information du public et communication	35 092	3 604	-	-	-	-	
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	363 111	-	-	-	-	-	
Services de conférence, de traduction et d'édition	37 916	-	24 050	-	-	13 866	
Direction exécutive, politique générale et services juridiques	319 951	-	-	-	-	-	
Gestion et services financiers, gestion des ressources humaines et services généraux	1 305 704	-	-	1 956	-	20 147	
Services de supervision	30 916	-	-	-	-	30 916	
Total Programme sectoriel 5	2 092 690	3 604	24 050	1 956	1 956	64 929	
Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement							
Gestion de la coopération technique pour le développement	298 462	2 980	-	-	-	180 202	
Total Programme sectoriel 6	298 462	2 980	-	-	-	180 202	
TOTAL	70 459 135	366 753	1 066 876	1 404 262	1 404 262	11 554 937	

a/ Non compris les projets extrabudgétaires de coopération technique, d'une valeur de 17 951 226 €.